



L'économie des finances solidaires : de l'épargne solidaire au microcrédit social

Pascal Glemain

► To cite this version:

Pascal Glemain. L'économie des finances solidaires : de l'épargne solidaire au microcrédit social. Economies et finances. Université Rennes 2, 2010. tel-00576714

HAL Id: tel-00576714

<https://theses.hal.science/tel-00576714>

Submitted on 15 Mar 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE RENNES 2.
Université Européenne de Bretagne.

L'économie des finances solidaires :
De l'épargne solidaire au microcrédit social.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE
Pascal GLEMAIN

PRÉPARÉE EN VUE DU DIPLÔME
D'HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES
Section 05 du CNU
Sciences économiques.

Sous la direction de :

Marc HUMBERT,

Professeur Agrégé des Universités en Sciences Economiques,
Université de Rennes 1.
Chercheur au CRCJR/LAS (EA2241) Université de Rennes 2.
Directeur de l'UMIFRE 19-CNRS-MAEE
(Maison Franco japonaise – Tokyo)

Membres du jury de soutenance :

Cécile Clergeau des Beauvais, Professeur des Universités en sciences de gestion, Université d'Angers-ITBS (Rapporteur),

Jean-Louis Laville, Professeur des Universités en sociologie, Titulaire de la Chaire relation de services du CNAM Paris, codirecteur du LISE CNRS UMR5262.

Jean-Paul Maréchal, Maître de conférences-HDR en sciences économiques à l'Université de Rennes 2 et à l'ENS, chercheur au CRESS LESSOR Université de Rennes 2.

Jean-Michel Servet, Professeur agrégé des Universités en sciences économiques, Institut des Hautes Etudes en Développement de l'Université de Genève, Chercheur au CERMI.

Paul Loridant, Cabinet du Gouverneur de la Banque de France, Secrétaire Général de l'Observatoire de la Microfinance de la Banque de France.

22 septembre 2010

Remerciements.

Je tiens tout particulièrement à remercier Monsieur le Professeur Marc Humbert, sans lequel ce projet d'Habilitation à Diriger des Recherches en Economie et Sociologie n'aurait pas pu aboutir. Ses précieux conseils successifs ont largement contribué à la qualité de ce document d'habilitation à diriger des recherches en économie sociale et solidaire. Sa confiance est à l'origine de cet aboutissement.

Mes remerciements s'adressent également aux Professeurs Henry Noguès et Jean-Louis Laville. En effet, l'un et l'autre m'ont convaincu qu'il n'était pas possible d'être un économiste de l'économie sociale et solidaire sans être un bon sociologue, et inversement. Nos échanges constructifs depuis de longues années maintenant, ont participé à la formation de l'enseignant chercheur en sciences économiques et sociales que je suis aujourd'hui.

Cette entreprise d'habilitation n'aurait pas abouti non plus, sans le soutien continu de ma femme Sylvie, et de mes enfants : Alexandre, Pauline et Clémence.

Je n'oublie pas tous les acteurs des finances solidaires qui ont accompagné ce parcours de recherche, depuis tant d'années. Au risque d'oublier l'une ou l'un d'entre eux en les citant, je les remercie ici chacune et chacun. Une pensée également aux collègues du CRESS LESSOR de l'Université de Rennes 2 pour la qualité de nos échanges lors des séminaires, ainsi qu'à ses deux directeurs Annie Junter et Alain Amintas ; sans oublier les fructueuses collaborations avec les collègues du Carta Eso UMR6590 de l'Université d'Angers, sous la direction de Christian Pihet.

Un remerciement particulier à l'ESSCA qui de 2004 à 2010 m'a permis au sein de la Chaire économie sociale et solidaire dont je fus le Titulaire (2006-2010), de conduire à bien de nombreux contrats de recherche.

Pascal Glémain, Economiste. Maître de conférences des universités qualifié (CNU05).

SOMMAIRE.

Introduction :

Les finances solidaires : une voie de recherche en économie. p.4

Chapitre 1 : Epargne et finance solidaires. p.7

11. L'épargne solidaire. p.9

111. De l'épargne à l'épargne solidaire. p.10

112. Rendre compte de la réalité de l'épargne solidaire en France. p.12

12. La finance solidaire en responsabilité sociale. p.15

121. Des processus de différenciation des finances : solidaire et éthique. p.18

122. Quels sont les critères de différenciation des finances responsables au service du Développement durable ? p.29

Conclusion : Des placements et des prêts « solidaires ». p.41

Chapitre 2: L'économie du microcrédit social. p.43

21. Analyse socio économique du microcrédit social en France. p.44

211. Aide et/ou action sociale ? p.47

212. Des différences entre microcrédit social et aide individuelle financière aux familles. p.52

22. Une recherche en socio économie du microcrédit social : analyse des expérimentations sociales en région Pays de la Loire. p.58

221. Analyse socio économique des profils des bénéficiaires du microcrédit social (MCS). p.58

222. De la nature des affectations du microcrédit social et de sa fonction de co-production. p.69

Conclusion : Vers une analyse microéconomique de l'offre de MCS. p.80

Perspectives et voies de recherche en économie des finances solidaires. p.85

Bibliographie. p.87

Liste des figures, tableaux, et encadrés. p.96

Annexes. p.98

Les finances solidaires : une voie de recherche en économie.

De la connaissance à la reconnaissance, de l'informel au formel, les finances solidaires se sont graduellement imposées au paysage bancaire et financier national depuis le début des années 1980. Le prix Nobel de la Paix décerné en 2006 au Professeur Muhammad Yunus pour son modèle de *grameen bank* (banque villageoise) est venu couronner la montée en puissance de l'économie bancaire et financière solidaire. A l'instar de l'économie expérimentale « *entrée dans l'orthodoxie de l'économie* » (Rubinstein 2001, 625)¹, l'économie des finances solidaires pourrait-elle faire la sienne dans l'orthodoxie de l'économie sociale et solidaire ? C'est la question que nous avons posée en liaison avec l'actuelle crise : « *la crise financière offrirait-elle une opportunité à la finance solidaire d'être reconnue comme un modèle de financement à part entière* »² ?

« Banquier et solidaire ? » comme : « *Banquier et mutualiste ? D'évidence les deux termes s'entrechoquent...* » (Moulévrier, 2002), comme le monde de la finance et celui de la solidarité semblent l'un et l'autre s'exclure, de par leurs valeurs et leurs finalités. Pourtant, les banques mutualistes (les Crédits Mutuels) et solidaires (le Crédit Coopératif) offrent *a priori* aux épargnants solidaires les produits de placements de partage et d'investissement solidaire qui répondent à leurs attentes (responsabilités économique et sociétale). Si nous avons proposé une analyse économique du comportement des épargnants solidaires, il n'en demeure pas moins que l'économie de l'épargne solidaire n'existe pas en tant que telle, comme il n'existe pas encore une économie des finances solidaires socialement et territorialement encadrée. Il en va ainsi du questionnement de l'ancrage théorique de ces « *autres* » finances au Nord qui ne peuvent pas, semble-t-il, être appréhendées seulement au moyen d'une théorie économique standard du développement local et des systèmes de financement locaux. Des courants de la macroéconomie moderne (Blanchard et Fischer (1990)) s'intéressent bien indirectement à l'épargne en liant consommation et investissement dans des modèles à horizon infini (*basic infinite horizon models*), comme le fit Ramsey (1928)³ interrogeant lui-même le niveau « optimal » d'épargne nationale nécessaire au chemin de croissance (*growth path*) dans sa *Théorie mathématique de l'épargne*. Toutefois, l'idée même d'un niveau optimal d'épargne solidaire et de l'existence d'un système financier lui-même optimal (incluant la finance responsable : éthique ou solidaire) n'apparaît-elle pas comme une utopie ?

¹ "A Theorist's view of experiments", *European Economic Review*, vol.45, pp.615-628.

² "Les effets de la crise : de la pertinence d'une autre finance", pp.28-29, *Revue Banque*, n°714, juin 2009.

³ Ramsey, Frank P, 1928, « A Mathematical Theory of Savings », *Economic Journal* 38-152, December, 543-559. Réédité dans J.Stiglitz et Uzawa H(eds), *Readings in the Modern Theory of Economic Growth*, The MIT Press, 1969.

A la fois, l'utopie n'est pas seulement l'hypothèse d'un doux rêve en ces temps de crise économique et financière, mais aussi l'hypothèse d'une meilleure forme de gouvernement – au sens de More (1516)⁴ – pour les systèmes de financement locaux ?

En outre, au-delà des choix d'affectation responsable de l'épargne, se pose aussi la question d'accès à l'argent dans un contexte d'exclusion socio économique de plus en plus prégnant. Or, l'économie de l'argent n'existe pas face à la sociologie de l'argent, héritière des travaux fondateurs de Simmel (1907)⁵ interrogeant l'argent-outil, et de Simiand qui, en 1934, publia *La monnaie, réalité sociale*, soulignant « comment cet objet économique central est redevable d'une analyse sociologique en termes de confiance et de foi, en prenant appui sur les acquis de la sociologie de la religion et de la sociologie de la connaissance » (Marcel et Steiner, 2006). La demande de monnaie telle qu'elle est envisagée en microéconomie solidaire correspondrait-elle à l'accès à l'argent tel que l'envisageait Simmel (1907) pour un développement local socialement soutenable? L'économie standard apparaît quelque peu en retrait sur ce champ par rapport à la sociologie.

Deux options s'offrent ainsi, aujourd'hui, aux « esprits originaux »⁶ parmi lesquels on compte les économistes de l'économie sociale et solidaire. Soit, le déterminisme théorique les dissuade de poursuivre dans cette voie de recherche et ils rejoignent la « *mainstream economics* », en particulier dans le champ de la finance expérimentale, ou de l'économie financière standard. Soit, ils se rappellent avec Claude Ponsard (1983) que l'économie c'est aussi l'économie de la cité (Ibn Khaldoun⁷), donc de l'espace socialisé qui refuse « l'analyse de l'action d'agents abstraits supposés tous réunis en un point (...) ». Sans renier pour autant les fondements théoriques de l'économie dominante, nous avons toutefois choisi le second volet de l'alternative.

⁴ Thomas More, 1516, *L'UTOPIE ou Le Traité de la meilleure forme de gouvernement*. GF Flammarion, Paris, 1987 (1^{ère} édition en 1966).

⁵ Nous référençons cet ouvrage en bibliographie dans sa quatrième édition de 2009. Celle que nous avons étudiée.

⁶ Economistes qualifiés ainsi par Aydalot P (1985), *Economie régionale et Economie urbaine*, Economica, Paris.

⁷ Il nous semble intéressant de souligner ici que Ibn Khaldoun (1332-1406) dans son *Al Muqaddina* (1377) voit dans le déclin des villes celui de l'économie et de la civilisation. La longue introduction du *Livre des exemples* analyse l'histoire cyclique de la fondation et du déclin des Etats comme un processus d'interactions conflictuelles entre les nomades et les habitants des villes. Il n'est pas de civilisation sans Etat, et c'est dans les villes que celui-ci se structure. Définies comme des « marchés du travail », les villes permettent l'organisation d'une division du travail efficiente, créatrice de surplus. Les progrès de la civilisation enrichissent une classe dirigeante, celle qui, au point de départ, s'est emparée de la ville par la force grâce à un « esprit de corps » puissant. L'installation au pouvoir est suivie d'un relâchement de l'esprit du corps au profit de l'esprit de jouissance, et la pression fiscale permet aux puissants de s'approprier le surplus créé par le travail. C'est sur les habitants des territoires périphériques, les nomades, que cette pression se fait particulièrement sentir. Les nomades se révoltent, prennent une ville minée de l'intérieur, qui ne peut plus se défendre (les classes populaires ne chercheront pas à défendre un ordre devenu injuste) et un nouveau cycle commence.

Nos travaux de recherche menés sur ce terrain des finances solidaires auraient pu nous permettre de démontrer quels sont les apports de l'économie des finances solidaires dans la compréhension à la fois du développement économique local et de la cohésion sociale située. Mais, pour cette habilitation, nous avons plutôt choisi de montrer comment l'on passe de l'épargne solidaire au microcrédit social (microcrédit personnel garanti), dans le cadre d'une analyse économique des innovations et des expérimentations sociales.

Pour y parvenir, nous allons d'abord partir d'une présentation des fondements et des enjeux des finances solidaires à travers l'épargne solidaire(chapitre 1), pour analyser ensuite une autre de leur réalité au travers d'une analyse socio économique de quelques expérimentations locales de microcrédit social en France (chapitre 2)⁸.

⁸ Bien que nous ayons analysé les interactions stratégiques entre le microcrédit et l'accès à la santé et au logement à Cotonou au Bénin (Glémain 2005 et 2007), nous choisissons de focaliser notre document d'habilitation à diriger des recherches uniquement sur le cas français, peu investi encore par les économistes et sociologues de l'ESS.

CHAPITRE 1 :

EPARGNE ET FINANCE SOLIDAIRES

Traditionnellement, comme le fit Keynes (1939) dans sa *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*⁹ ou plus récemment Artus, Bismut et Plihon (1993), l'épargne est appréhendée à la seule manière des macro économistes. Dans cette lignée, nous nous sommes d'abord intéressés aux *Comportements d'épargne et soldes externes des différents pays européens*¹⁰. Nous avons cherché à définir les « contours » de l'épargne nationale et ses fondements macroéconomiques, expliquant l'interaction stratégique entre les capacités d'épargne domestique et le solde externe national. Cela exige de comprendre les fondements des politiques de promotion de l'épargne, et des incitations portant cet acte économique particulier. Il nous est apparu que l'épargne constituait bien le nerf de l'économie, parce qu'elle autorise l'emprunt pour financer l'investissement. Il nous fallut donc nous intéresser aux modes de financement locaux susceptibles de capter cette épargne, et de l'investir en faveur d'un projet de développement économique local, en particulier en Europe. Notre thèse de doctorat a montré la difficulté à modéliser la croissance économique et le développement à partir de l'épargne locale en Europe, faute de données secondaires locales disponibles sur longues périodes (15 à 20 années). Il nous a semblé plus opportun de nous tourner vers une démarche de caractérisation des systèmes de financement locaux en étudiant les banques en Europe par famille : banques commerciales, banques coopératives, établissements publics de crédit, et caisses d'épargne, afin d'évaluer leur implication dans les dynamiques économiques locales. Cette démarche relève alors bien d'un niveau d'investigation méso économique, peu habituel en sciences économiques et sociales. En outre, dans les travaux habituels, l'épargne n'est que rarement envisagée comme un acte économique à part entière liant décision et conséquences de celle-ci. C'est pourquoi, dès les années 2000, à partir du concept d'épargne de proximité, nous avons cherché à lui redonner une place prédominante avec une nouvelle dimension : celle de la « solidarité ». Cette démarche suppose une posture micro économique avec un fondement sociologique et territorial (comme construit social), pour comprendre l'encastrement social et local de cet acte économique particulier. Mais, la littérature en la matière reste relativement pauvre y compris en économie sociale et solidaire.

⁹ Edition Mac Millan et C°. Nous référençons en bibliographie la version française éditée par Payot en 1969, dont nous disposons et, rééditée en 1990.

¹⁰ Titre de notre mémoire de recherche pour l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA/Master recherche) « Théorie économique approfondie » mention « économie internationale et européenne », sous la direction de Mr. Pr JP Gourlaouen (†), juin 1994, Université de Nantes – UFR des sciences économiques et de gestion, 110p.

La première explication que l'on puisse donner à cet état de la littérature est la suivante. Les années 1990-2000 ont été celles de la multiplication des travaux d'abord en économie sociale (économie du bénévolat avec Prouteau, entre autres), puis en économie solidaire (économie des services de proximité avec Laville, par exemple) et, enfin, en économie sociale et solidaire (travaux liant économie et sociologie pour une autre compréhension des faits économiques contemporains, hors économie des conventions ou de microéconomie évolutionniste). Cette nouvelle donne est renforcée par le fait que la « *solidarité* » soit devenue « *un maître mot* » mais aussi un « *mot problème* » (Blais 2007, 9). Borgetto (1993)¹¹ semble être à l'origine de cette interrogation affirmant que : « *la solidarité est devenue un « maître mot » de notre lexique social et politique, mais un maître mot qui a la propriété de résister à toutes les tentatives de clarification conceptuelle* ». Associé à l'épargne, la solidarité devient alors un objet économique et social de recherche à part entière. Comment l'économie sociale et solidaire, en tant que discipline en émergence, peut-elle chercher à comprendre puis expliquer ces objets et sujets « solidaires » ?

Epargne de solidarité ? Epargne et solidarité ? Epargne Solidaire ? Epargne solidaire ou épargne éthique, ou encore : épargne « socialement responsable » ? Pourquoi épargner ainsi ? Quelles sont les motivations et les implications économiques, sociales de cette épargne ? Tel est le questionnement qui s'est imposé à nous. Ce n'est qu'au début des années 2000 qu'est apparue la possibilité d'accéder à des données nationales (premier baromètre FINANSOL en 2003), voire d'élaborer des données primaires au niveau local, pour commencer à tenter de comprendre et d'expliquer cette *autre* façon de faire de l'épargne, d'épargner en vue d'investir pour un « autre » développement local. En effet, dans nos premiers travaux sur ce thème, la démarche d'économie bancaire et financière appliquée, que nous entendions mettre en œuvre, souffrait d'une part de l'absence de données socio-économiques sur cette épargne, et d'autre part de la diffusion de modèles théoriques de comportement d'épargne (Wolff, Arrondel...) ne s'intéressant pas à la modélisation de cette *autre* capacité à faire de l'épargne « un moyen de », en lieu et place d'une finalité économique. Nous nous sommes alors rapprochés en 2002 d'un établissement public bancaire à mission sociale, assimilé à une banque coopérative depuis la loi bancaire de 1984 : le Crédit Municipal. Nous avons en outre, à compter d'une première étude conduite par le CREDOC en 2003, commencé à élaborer des questionnaires pour mieux comprendre en quoi consiste cette *autre* épargne. Quels en sont les acteurs ? Quelles en sont les principales motivations ?

¹¹ *La notion de fraternité en droit public français. Le passé, le présent et l'avenir de la solidarité*, LGDG, Paris. Op. cité par MC.Blais (2007) et référencé en bibliographie.

Parler d'épargne – solidaire ou pas – c'est aussi parler de placements financiers. Si la solidarité entre dans l'acte financier d'épargner pour investir autrement, c'est-à-dire de façon responsable, alors il convient de comprendre ces valeurs en hausse que sont les finances éthique et solidaire.

Nous procédons ici en deux temps. D'abord, nous nous intéressons à l'économie de l'épargne en ayant le souci de démontrer l'enrichissement théorique apporté par l'économie de l'épargne solidaire, en supposant que l'économie sociale et solidaire constitue une « autre » façon d'appréhender l'économie contemporaine, ses acteurs, ses systèmes, et ses faits. Puis, nous abordons la finance responsable comme une innovation théorique en économie financière, soulignant ainsi la distinction factuelle et conceptuelle entre le modèle de la finance éthique liée à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), et celui de la finance solidaire pour un autre modèle de développement durable, socialement soutenable.

11. L'épargne solidaire.

L'objet « épargne » relève d'abord d'une analyse macroéconomique comme nous l'avons souligné. En effet, elle est au cœur des modèles de croissance de Solow (1956) et de Swan (1956) dans lesquels il est postulé que le taux d'épargne est exogène, et formalisé par une constante : $s(.) = S > 0$. Ce postulat qui conduit à la « règle d'or » (*golden rule*) de l'accumulation du capital, édictée ainsi par Phelps (1966) : « *Si nous fournissons le même montant de consommation à chaque membre de toutes les générations, présentes comme futures – c'est-à-dire ne pas fournir moins aux générations futures qu'à nous-mêmes – alors le montant maximum de consommation est « donné »* ». Mais, le modèle dit de « Solow-Swan » - comme le soulignent Barro et Sala-I-Martin (1996) et posant pour hypothèse un taux d'épargne exogène et constant - accepte que l'épargne soit excessive et inefficente. Avant eux, Ramsey (1928)¹² partait lui de l'hypothèse selon laquelle les familles se considéraient comme immortelle à travers leur descendance, donc altruistes par rapport à celle-ci (Barro, 1974). Dès lors, nous en profitons pour poser deux questions de recherche :

- Quel est le niveau moyen de taux d'épargne « nécessaire » à la croissance ?
- Le taux d'épargne augmente-t-il ou diminue-t-il avec le développement de l'économie

¹² Dont le modèle a été précisé ensuite par Cass D. (1965) « Optimum Growth in An Aggregative Model of Capital Accumulation », *Review of Economic Studies*, 32(7), pp.233-240. Puis, par Koopmans C. (1965) « On the Concept of Optimal Economic Growth », *The Econometric Approach to Development Planning*. Amsterdam, North Holland.

En même temps, dans le cadre des modèles de Solow-Swan ou de Ramsey : *« s (.) est une fonction compliquée pour laquelle il n'existe pas de solution réduite »* (Barro, Sala-I-Martin 1996, 18). De plus, comme le rappelle lui-même Kotlikoff (1989), cité par Chauffour (1993, 1999) : *« On sait un grand nombre de choses, à un niveau théorique, sur le rôle des déterminants possibles de l'épargne pris un à un. On en sait beaucoup moins sur les interactions entre ces différents déterminants et trop peu, à un niveau empirique, sur les motifs véritables des comportements d'épargne. Comme cela est souvent le cas en économie, la théorie semble avoir avancé beaucoup plus vite que l'analyse empirique »*. Au début de nos investigations, il n'existait pas d'études statistiques sur l'épargne solidaire (le premier baromètre de FINANSOL date de 2003) et, encore moins sur les comportements et les motivations à l'épargne solidaire. Il nous a donc fallu constituer nos propres premiers échantillons (Bretagne Capital Solidaire, et Munisolidarité Placement) pour engager nos investigations après avoir proposé une définition de l'épargne solidaire. Nous avons choisi d'offrir les fondements empiriques à notre recherche en économie de l'épargne manquants à l'économie standard des comportements d'épargne, en particulier lorsque l'un des déterminants concernés est la solidarité. Il semble donc nécessaire, à ce stade, de définir précisément en quoi consiste cette forme particulière d'épargne, et d'envisager la manière de rendre compte de ce fait économique singulier.

1.1.1. De l'épargne à l'épargne solidaire.

Définir l'épargne constitue déjà en soi un programme de recherche en économie. En effet, Rivoire (1985, 5) souligne que *« Aussi nombreux sont les dictionnaires, aussi nombreuses sont les définitions de l'épargne ; c'est que la notion n'est pas facile à cerner »*. En même temps, il rappelle que *« dans une réalité obscure et complexe l'ambition de l'économiste est d'apporter une certaine clarté, de faire ressortir une certaine logique »*. Et, comme nombre d'économistes avant et après lui, il finit par définir l'épargne comme *« la fraction du revenu non affectée à la consommation »*. Cette référence systématique à la consommation est à notre sens discutable, car l'acte d'épargne n'apparaît alors jamais comme un acte économique « à part entière ». Il est seulement le résultat d'un *« retranchement à une consommation possible »* Pradel (1959, 13). A ce titre, épargner ne relèverait d'aucune décision « rationnelle » mais seulement d'un choix d'arbitrage dans le temps entre « préférer consommer dans le présent » et « choisir de reporter sa consommation dans le futur ». Or, si l'acte de consommation consiste en soi en une finalité pour répondre à un besoin, il n'en va pas de même pour l'acte d'épargne qui fait de l'argent un instrument de décision économique et, pas seulement une finalité en soi.

La rationalité économique de l'acte d'épargne en fait un moyen d'aboutir un projet à moyen ou long terme d'investissement en valeurs immobilières (stratégie patrimoniale), de placements pour répondre à des fonctions de réserve de valeur (stratégie de portefeuille), de capacités d'autofinancement de gros achats (report de consommation dans le futur après accumulation). Elle suit le cycle de vie de l'individu. Mais quand cette épargne est qualifiée de « solidaire », la complexité du concept renforce la nécessité d'un programme de recherche élargi en économie, intégrant les dimensions psychologiques et sociales d'un tel acte économique plaçant l'agent en interaction stratégique avec son environnement social localisé.

L'épargne « solidaire » se distingue *a priori* de l'épargne éthique parce qu'elle ne se contente pas d'exclure de ses placements les « *entreprises tirant une part de leur chiffre d'affaires d'activités controversées ou considérées immorales : armement et défense, tabac, alcool, jeux d'argent, pornographie, fourrures, exclusions environnementales (nucléaire, OGM, énergie fossiles, chimie, termalisme,...)* » (Novethic, 2009)¹³. Elle est une forme singulière d'épargne qui : « *dans ses choix d'investissement intègre au-delà de la rentabilité économique des critères sociaux : la création d'emplois, l'insertion des personnes en difficulté, les conditions de travail dans l'entreprise* » (INAISE 1998, 30), et des critères territoriaux : indicateurs de cohésion sociale située¹⁴ et de dynamique économique locale.

Rejoignant l'économie des conventions comme « *courant de pensée exprimant un renouveau d'une vision économique plus ouverte sur les autres disciplines* » (Zaoual 2002, 343), nos travaux centrés sur les *épargnants solidaires* cherchent à démontrer que l'épargne solidaire apparaît comme un nouveau phénomène économique à part entière, dont la pertinence et l'actualité ont été accrue par la crise de la financiarisation des économies à l'origine de la crise économique ambiante. L'épargne solidaire devient une sorte de « bien commun » au service d'un développement durable local, issue de comportements responsables à décrypter.

Dans la lignée des travaux de Servet (2006, 440), il nous « *reste à comprendre le cas des initiatives relevant essentiellement de la solidarité* » pour « *démêler ce qui, dans les pratiques (d'épargne solidaire), tient de la contestation, de la résistance, de l'autonomisation, de l'engagement critique, de l'adaptation ou de la compromission au système dominant (...)* ».

¹³ Novethic, 2009, « Stratégies ISR et construction d'un fonds ISR », juin, Note à l'intention du Comité du Label Finansol. Comité dont nous sommes membre coopté depuis juin 2008.

¹⁴ Si l'on accepte la proposition de H.Zaoual (2002) qui fait de l'économie des sites, une économie des pratiques locales que l'on retrouve à la fois dans les tontines en Afrique comme il l'écrit, et dans les offres des établissements publics de crédit et d'aide sociale que sont les Crédits Municipaux en France, comme nous l'avons observé.

L'épargne solidaire consiste en un instrument au service d'une solidarité « *comprise comme une interdépendance reconnue des personnes et des groupes, qui la distingue tant de la charité assimilée à une relation unilatérale motivée par la pitié que de la protection qui suppose une soumission et une domination* » (Servet 2006, 449). Elle est ainsi au cœur de l'économie de proximités (développement local équilibré, mutualisation des ressources et des risques), et de la solidarité entre les sexes, les générations, et les groupes sociaux. A ce titre, elle ne répond pas strictement d'un modèle théorique économique standard « JAV » (jeunes-adultes-vieux) à générations imbriquées (*overlapping generations*).

Mais, pour que l'idée fasse argument, il nous fallait d'abord produire des données afin que notre démarche empirique aboutisse à, et nourrisse une démarche scientifique plus robuste. Pour renforcer la robustesse de nos thèses, nous chercherons à développer dans le cadre de prochains travaux les analyses factorielles des données dont nous disposons, afin de vérifier les « faits stylisés » caractérisant, ou pas, l'acte d'épargne solidaire des individus, et la stratégie des banques coopératives en particulier dans les mécanismes d'intermédiation (Apoteker, 1993)¹⁵.

112. Rendre compte de l'épargne solidaire.

L'épargne solidaire est le résultat d'un acte opéré par un « *être vivant social* », voire un « *être historique mal identifié* » (Douglas 2004, 15), caractère que l'économie dominante semble avoir oublié. C'est pourquoi en ré encastrant l'économie dans les sciences sociales et cognitives (Enjolras, 2006)¹⁶, nous acceptons de travailler « *non sur des données brutes mais sur des données produites* », et nous affirmons que « *l'étude des processus de production des données est centrale en sciences sociales* » (Trognon 1987, 1), donc en économie de l'épargne solidaire et des systèmes de financement locaux. Contrairement aux sciences dures et aux mathématiques appliquées à l'économie, l'économie de l'épargne et des épargnants solidaires apparaît d'abord comme une science de l'observation. Le défi qu'il convient alors de relever est celui de la collecte, de la gestion, et du traitement des données. Nous n'échappons pas à cette contrainte.

¹⁵ Il analyse, dans son article « Les effets des stratégies des banques dans les mécanismes d'intermédiation », *Revue d'Economie Financière*, n°27, hiver 1993, pp.273-285, l'interdépendance entre les choix micro-économiques de certaines institutions opérant dans des conditions particulières (les banques) et les arbitrages macro-économiques des agents non financiers (ménages, entreprises et administrations publiques). Or, habituellement en économie bancaire et financière, on fait soit l'un, soit l'autre. Notre cheminement de recherche commence à avancer sur la compréhension de cette interdépendance dans le cadre de l'épargne solidaire. Notre appartenance au Comité du label FINANSOL nous offre à ce titre un terrain d'observation passive fondamental pour monter en conceptualisation à partir d'une analyse empirique des produits bancaires et financiers solidaires ou éthiques.

¹⁶ Il est important de souligner ici que B.Enjolras (2006, 7) considère que : « *les conventions sont conçues comme des structures à la fois cognitives et sociales qui (...) non seulement facilitent la coordination des acteurs mais aussi structurent les échanges sociaux, l'allocation des biens matériels et symboliques, ainsi que les relations de domination et de différenciation* ».

Comme ce fut le cas d'ailleurs pour les travaux en économie du bénévolat de Prouteau (1997, 1998), et de Prouteau et Wolff (2002, 2003, 2004), nous ne disposons ni de données nationales, ni d'un intérêt scientifique antérieur à celui que nous défendons pour adosser notre propre démarche. Si des données nationales sont produites par FINANSOL, dans le cadre de son observatoire de l'épargne solidaire depuis 2003, et en partenariat avec le CREDOC (Couvreur, 2002) via une enquête par sondage, il est difficile de modéliser à partir de ces résultats le comportement de l'épargnant solidaire. C'est pourquoi, dès 2004, avec l'aide du Crédit Municipal de Nantes et de Bretagne Capital Solidaire, nous avons construit nos premières séries statistiques par questionnaire sur les représentations, les motivations, les types de produits d'épargne, les hébergements bancaires de l'épargne solidaire en région. Nous avons ainsi abouti à une première typologie des épargnants solidaires.

Figure 1 – Le « territoire de marque » de l'épargne solidaire sous hypothèse d'une différenciation des profils d'épargnants solidaires.

Non épargnants solidaires « relatifs » <i>Agents solvables non informés</i> <i>Agents pas ou peu solvables mais sensibilisés et sensibles à.</i>		
Epargnants citoyens « sociaux » <i>agents solvables actifs des banques mutualistes,</i> <i>agents solvables actifs des banques coopératives,</i> <i>agents solvables actifs des Caisses d'épargne¹⁷</i>	Zone de citoyenneté <i>Zone d'indifférence active où l'on retrouve à la fois les « clients » des banques sociales, des banques solidaires et des instituts de crédit</i>	Epargnants citoyens « solidaires » <i>Principaux solvables « militants », type Cigales,</i> <i>Principaux solvables « confessionnels » type CCFD,</i> <i>Principaux solvables « territoriaux » type Caisse solidaire, PRES, BCS,</i> <i>Principaux solvables des « institutionnels » type Crédit Municipal,</i> <i>Principaux solvables de la NEF</i>
Non épargnants solidaires absolus <i>Agents non concernés par l'acte d'épargne solidaire,</i> <i>Agents « croyant » qu'il est impossible de lier solidarité et argent.</i>		

Source : P.Glémain (2006) Rapport au Crédit Municipal de Nantes, p.34.

¹⁷ Nous n'ignorons pas le statut « coopératif » des Caisses d'épargne depuis 1999. Mais, dans la réalité et les esprits, de par leur histoire, les Caisses d'épargne – malgré les PELS – demeurent une catégorie particulière des banques coopératives, classées en économie sociale.

Disposer de cette première typologie des épargnants solidaires, c'est mieux comprendre ce qui relève de l'action instrumentale, de l'action axiologique, et de l'action expressive. Les épargnants citoyens sociaux incarnerait l'action expressive car, au sens d'Enjolras (2006, 41), ces épargnants font face à des traditions « mutualistes » qui « *font l'objet d'un processus de rajeunissement, de réinterprétation et de reconstruction* » du mouvement sociétaire à partir duquel ils se sont développés tout au long du XXème siècle. Les épargnants citoyens solidaires correspondent plus à l'idée d'une action axiologique, empreinte de Saint-Simonisme. En effet, ils sont à la recherche du sens de leur acte d'épargne traduit dans la question suivante : « *l'argent dispose-t-il, en lui-même, de cette puissance morale qui permet d'en faire un levier de la transformation sociale ?* » (Thivaud 1993, 560)¹⁸. L'action instrumentale serait cet entre-deux qui fait de l'acte d'épargne un acte neutre aux niveaux méso et macro-économique, nourrissant un motif de réserve de précaution. Les derniers, les non épargnants solidaires absolus, sont lancés dans une course à l'argent pour l'argent, optimisant le retour financier sur épargne investie ou pas !

Passer des supputations à la démonstration de l'effectivité de cette typologie, suppose que nous disposions de données pour valider ou pas, nos hypothèses. Mais, en dehors des enquêtes conduites pour le baromètre FINANSOL par son observatoire des finances solidaires et par le CREDOC il y a quelques années maintenant, notre enquête régionale sur les épargnants solidaires ligériens et bretons, demeure encore à notre connaissance la seule disponible. Elle nous a d'ailleurs permis de répondre à l'appel d'offre de la DIIESES en 2006 au nom de notre équipe « Finances et Monnaies Solidaires »¹⁹ en constituant des statistiques spatiales locales pour notre recherche en « finances solidaires et territoire(s) », dont le rapport final a été rendu en novembre 2008, et sera publié en 2010 chez L'Harmattan.

Nous avons donc bien opté, pour une démarche d'observation parce que nous nous efforçons d'enregistrer de façon « *précise et systématique* » et objective, les comportements d'épargne auxquels se livrent les individus « solidaires » dans leur acte économique militant, à rationalité axiologique : un acte qui fait sens. En attente d'un protocole expérimental que nous souhaiterions élaborer, l'observation à laquelle nous nous sommes livrés jusqu'alors n'a pas d'autre ambition que celle « *d'élaborer un savoir, au services de finalités multiples, qui s'insèrent dans un projet global de l'homme pour décrire, comprendre son environnement et les évènements qui s'y*

¹⁸ « L'Histoire au présent. « Industrie bancaire », « vertu sociale du crédit », « puissance morale de l'argent », XVIIIème-XIXème siècles », pp.533-563, *Revue d'Economie Financière*, Hiver 1993, n°27.

¹⁹ Placée sous notre responsabilité administrative et scientifique dans le cadre du réseau Ouest des chercheurs de la DIIESES.

déroulent » (Massonat 1987, 17). Toutefois, nous confrontons nos analyses aux expérimentations sur le terrain auxquelles nous avons pu assister dans le cadre de pilotage de programme de recherche, à Cotonou par exemple, où l'accès au microcrédit était en 2004-2005 encore conditionné par une épargne préalable, et en France avec le Crédit Municipal de Nantes et son produit d'épargne solidaire « Munisolidarité Placement », à destination du maintien ou de la création d'emplois au niveau du tissu productif local des très petites entreprises (TPE), et des entreprises d'économie solidaire.

Pour conclure sur ce point, nous souhaitons citer Meidinger (1994) qui s'exprimait ainsi en introduction de son ouvrage²⁰ : « *Une tradition bien établie semble exiger qu'un économiste, se hasardant à développer quelques considérations méthodologiques concernant sa discipline, fasse d'abord l'effort de présenter des excuses raisonnables pour aborder un tel sujet. On ne saurait nier que dans la profession des économistes les discussions méthodologiques aient mauvaise presse* ». Pourtant, cette démarche est incontournable dans la mesure où nous nous attachons à développer une économie des finances solidaires relevant autant de la microéconomie bancaire que de l'économie des conventions, une économie « *entre économie et sociologie* » (Eymard-Duvernay, 2009). A ce titre, il nous est apparu essentiel d'interroger la responsabilité sociétale des finances solidaires, relativement à la responsabilité sociale des finances éthiques ?

12- De la responsabilité sociétale des finances solidaires.

Les apôtres de la doctrine de Saint-Simon des années 1820 exaltent la « *fonction éminemment sociale, quasi-spirituelle, de la banque* » (Thiveaud 1993, 550). La banque et le crédit sont alors au cœur de la réussite de la révolution sociale. On peut ainsi lire dans le journal *Le Globe* du 13 novembre 1831, sous la plume d'I.Péreire qui appelle à la création d'une banque centrale, que : « *pour qu'un signe de crédit puisse revêtir le caractère social, il faut qu'il soit la transformation, la représentation de tous les titres plus ou moins individuels qui circulent aujourd'hui et il faut pour cela que ce nouveau papier participe à la fois du billet de banque actuel et du titre de rente. C'est pas la création d'une banque chargée d'émettre de pareils effets qu'on parviendra à généraliser les rapports des capitalistes et des travailleurs ... Cette banque serait une véritable caisse de prêt et d'emprunt ...* ». S'il n'est pas question de créer aujourd'hui une autre banque centrale, la création d'une banque alternative (ou solidaire) elle, est posée dans le cadre de la « *social banking* », dans un contexte de défiance général vis-à-vis des banques.

²⁰ Référence donnée en bibliographie.

Pour y parvenir, il s'agit de questionner la puissance morale de l'argent placé dans l'épargne solidaire, et investi localement comme le prônent les épargnants solidaires rencontrés. Ainsi, *a priori* il n'y a finance que si en amont il y a eu placement ou dépôt, et qu'en aval il y aura investissement. Or, cette interdépendance stratégique dynamique dans le temps, ci-dessus résumée, semble avoir été dédite par la financiarisation des économies des années 1980, rompant ce lien fort entre épargne et investissement, au moment où les ménages accédaient aux marchés financiers grâce aux intermédiaires/institutions financières. Cette financiarisation a introduit un biais au sein de la relation d'agence théorisée par Jensen et Meckling (1976). En effet, les managers, dont le capital social est fortement investi dans leur société, sont très sensibles à la variabilité des résultats de l'entreprise faute de pouvoir diversifier leur portefeuille comme le peuvent les actionnaires. Ils entreprennent à ce titre des investissements moins risqués et plus rentables à court terme, mais moins intéressants que ce qui serait souhaitable pour les actionnaires, leurs principaux, c'est-à-dire ceux qui délèguent leur acte à un agent qui agit pour eux. Il est donc question d'asymétrie dans la relation, et de divergence d'intérêt entre la banque (agent) devenue une entreprise bancaire tournée vers l'optimisation de son produit net, et l'épargnant (principal) qui lorsqu'il n'est pas « solidaire » oriente sa gestion de portefeuille selon les retours sur placement escomptés, y compris environnementaux en ce qui concerne les finances éthiques.

Cette divergence d'intérêts ainsi soulignée se double d'une incompatibilité quant aux nouvelles attentes sociétales des actionnaires, citoyens désormais plus enclins à soutenir un modèle de développement durable pour « sauver la planète ». En même temps, la déréglementation et la déspecialisation des années 1980 ont permis aux pratiques de capital-risque d'expérimenter le financement et le management des petites entreprises innovantes qualifiées de *start-up*, dans les secteurs de la biotechnologie et des techniques d'information et de communication. Qu'en est-il des activités relevant du secteur du développement durable ?

A notre connaissance, il n'existe pas encore d'études empiriques montrant l'orientation « durable » d'un système financier solidaire en expansion face à l'orientation éthique d'un sous univers de la finance standard, au service d'entreprises innovantes dans ce secteur du développement durable. Par conséquent, il est important d'essayer de comprendre et d'expliquer les relations complexes qui existent entre les principes de la finance solidaire et les enjeux du développement durable, et, la recherche de l'architecture optimale des systèmes financiers contemporains au service des économies contemporaines « socialement » intégrées.

Si le développement de la finance éthique et de la finance solidaire est attendu, il reste à savoir comment on procède et quel en est le sens. La thèse que nous défendons ici part de l'idée que la réponse se trouve dans la distinction consolidée entre la finance solidaire d'une part et de la finance éthique de l'autre, donc entre les placements solidaires pour investir dans la « vraie » économie, et les investissements socialement responsable pour satisfaire à une certaine responsabilité morale au sein des entreprises elles mêmes.

Des croyances et de la connaissance portant sur les produits et leurs caractéristiques « durables » dépendra alors l'expansion de la finance solidaire au service du financement de l'innovation « durable »²¹ locale, et de la finance éthique destinée à un développement macroéconomique lui-même « soutenable » au niveau planétaire (environnement). Nous ne cherchons donc pas ici à évaluer la pertinence de la finance solidaire vis-à-vis de la finance éthique, mais bien à comprendre les tenants de l'une et de l'autre, afin de mieux en percevoir et en comprendre les différences au service d'un modèle alternatif de développement durable. Nous nous appuyons pour ce faire sur la littérature existante, et sur l'analyse des investissements et placements responsables (éthique et solidaire) qui sont dédiés au financement de l'innovation « durable », par distinction avec l'innovation « technologique » financée par les sociétés de capital-risque lucratives²².

Au plan théorique, notre démonstration repose non seulement sur les théories institutionnelles et de gouvernance, mais aussi sur la microéconomie financière solidaire. Notre hypothèse principale stipule que l'investissement et le placement solidaires, au service de l'innovation radicale pour un « autre » développement durable, sont d'abord motivés par une rentabilité extra financière (sociale), même si la rentabilité financière n'est pas ignorée. Après avoir précisé l'analyse théorique de l'univers des finances « responsables » - solidaire ET éthique, nous proposons une première analyse comparative de leurs outputs en termes de contribution au

²¹ « L'innovation peut être définie comme le processus qui mène de l'idée d'un nouveau produit ou procédé (résultat à la fois de l'imagination créative, de la réalisation concrète et de la réponses aux attentes des consommateurs) jusqu'à sa commercialisation réussie. Elle s'apparenterait à un processus dont on situerait le démarrage à la naissance d'une idée novatrice et qui irait jusqu'à la concrétisation matérielle de cette idée par son utilisation d'un groupe de consommateur qui y adhérerait (Maunoury, 1980) » (Bekolo et Beyina, 2009, 173). Deux éléments sont intéressants ici par rapport aux attentes et aux pratiques des financeurs solidaires : ils démontrent la maîtrise de leur épargne au service d'une idée solidaire qui est au service de l'innovation « radicale ». En d'autres termes, comme l'a montré Glémain (2008), l'épargnant solidaire ne se contente pas de placer pour financer une simple modernisation de l'existant. Il veut financer une nouveauté radicale. Dans le secteur du développement durable, l'association régionale des CIGALES ligériennes s'est orientée vers le financement des ressourceries (entreprises associatives) dont la collecte et la valorisation des déchets visent à modifier le circuit de traitement des déchets.

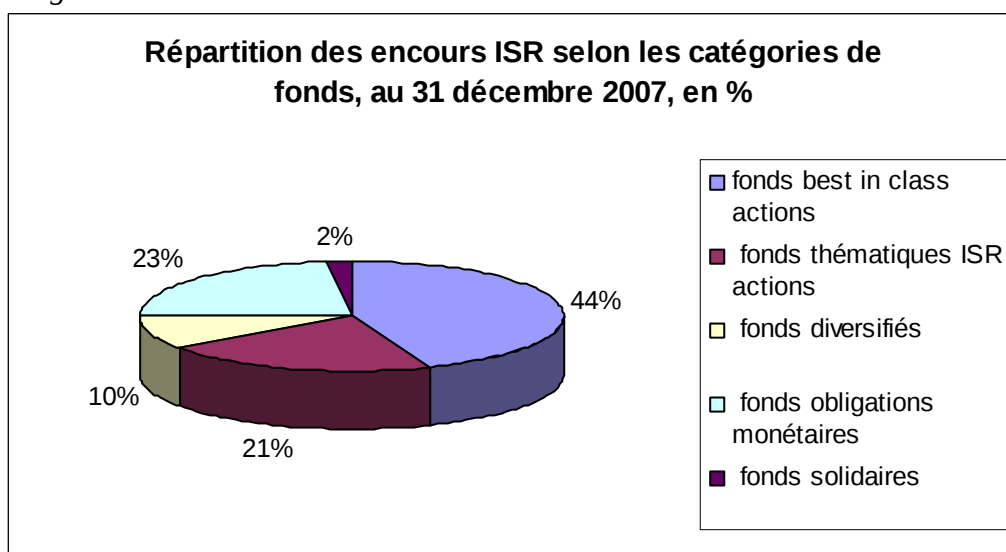
²² Qui relèvent donc de l'économie de marché lucrative et qui recherchent une sortie avec une large plus-value financière. Cette attente les distingue des financeurs solidaires dont les clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (CIGALES comme acronyme) qui privilégient l'utilité sociale à la rentabilité financière, même si celle-ci est présente dans leurs décisions de placement et d'investissement.

développement durable, en introduisant des critères de différenciation dans l'analyse des portefeuilles « durables ».

121. Des processus de différenciation des finances solidaire et éthique.

L'univers des investissements et des placements éthiques et solidaires est en pleine expansion. A la fin de l'année 2007, les encours en fonds « responsables » atteignaient les 20 milliards d'euros, à opposer aux 5 milliards trois ans plus tôt. Si la répartition de ces encours « responsables » est en faveur des fonds « *best in class* » actions (fig.2), elle souligne aussi la montée significative des « fonds solidaires » dans cet univers.

Figure 2-



Source : d'après Novethic-Amadeis, 2008.

Fonds « *best in class* » actions²³, fonds solidaires, fonds « thématiques ISR » actions L'univers des « fonds responsables », malgré la récente crise des *subprimes* et les conséquences économiques et sociales qui lui sont attenantes, apparaît encore obscur voire virtuel pour un certain nombre d'épargnants qui souhaiteraient « *rendre leur argent intelligent et solidaire* » (Vigier, 2003).

La complexité des techniques et des innovations financières pèse sur le fonctionnement particulier de l'univers des dépôts et des placements pour des investissements « responsables ». Pire, comme le souligne Zola dans sa préparation à *L'Argent* : « *La Bourse, on n'y comprend rien. Il faut que je mette cela au premier chapitre, la Bourse au milieu de Paris comme une caverne mystérieuse et béante, où se passent des choses auxquelles personne ne comprend rien* » (Reffait

²³ Le critère « *best in class* » impose une sélection des émetteurs les mieux notés selon un critère d'inclusion qui surpondère les émetteurs les mieux notés dans le portefeuille final. Nous allons revenir par la suite sur les techniques d'analyse financière qualitative.

2009, 1)²⁴. Si telle est la complexité de l'univers financier, que comprennent alors nos contemporains en matière d'investissement socialement responsable ou d'investissements solidaires ou de placements de partage ?

En théorie, la finance responsable fait coexister deux sous univers : celui de la finance éthique et celui de la finance solidaire. Le premier englobe des fonds cotés en Bourse, filtrés négativement (exclusion) ou positivement (inclusion). Le *screening positif* consiste en une « *technique de sélection de valeurs mobilières procédant par inclusion a posteriori dans l'univers d'investissement d'un fonds donné* » (Morvan 2009, 98). Cette technique financière suppose une veille stratégique coûteuse, nécessaire à la validation de critères « socialement responsable » et/ou de « développement durable » pour inclure ces valeurs mobilières. Cette veille ne peut être envisagée que dans le cadre d'une relation d'agence dans laquelle les gestionnaires de fonds sont les agents des épargnants éthiques, devenus principaux parce qu'ils sont attentifs aux bonnes pratiques économiques et financières des entreprises vers lesquelles ils orientent leurs placements. Ce sont donc les émetteurs et non les affectations des fonds qui sont visés. Ceux-là sont sélectionnés selon les principes du « *best in class* » ou bien du « *best effort* ». Le premier principe consiste à sélectionner les meilleurs émetteurs parmi l'existant sur critères effectifs, d'abord financiers puis sociaux, de gouvernance et environnementaux. Le second anticipe un potentiel et une volonté affichée d'améliorer les critères « Environnement, Social et de Gouvernance » (ESG). Nous dévoilons une stratégie de jugement, d'évaluation des postures et des pratiques qui justifie le *screening négatif* ou « filtrage d'exclusion ». Ce dernier élimine de l'univers du fonds toutes les valeurs mobilières d'émetteurs dont la production et/ou les produits sont jugés nuisibles à la santé au sens de l'OMS, ou à l'environnement de l'homme (aménités). Bien que ce filtrage négatif ait des connotations culturelles anglo-saxonnes qui impliquent des appréhensions différentes des activités économiques concernées selon les pays, il est néanmoins possible de distinguer théoriquement ce qui relève d'une part des filières jugées « immorales » et d'autre part, des filières jugées « déviantes »²⁵ (tab.1).

²⁴ Présentation de Reffait de la réédition de *L'Argent* dans laquelle il cite les « Notes Massias » (conversation avec un remisier), dossier préparatoire de *L'Argent*, BnF, Ms.NAF 10269, Fos 104-105.

²⁵ Pour définir la déviance, nous adoptons la définition sociologique. Nous la comprenons comme « *une transgression, identifiée comme telle, des normes en vigueur dans un système social donné. (...) La sanction sociale ne se réduit pas aux sanctions pénales ou légales ; il peut s'agir d'une simple réprobation* » (Boudon et. al. 1993, 69). Il y bien ici norme de groupe et non pas seulement simple opinion majoritaire.

Tableau 1- L'exclusion éthique des valeurs mobilières : immoralité et déviance.

Activités immorales	Activités déviantes
- Armement et défense, - Tabac, - Alcool, - Jeux d'argent, - Pornographie, - Fourrure	- Nucléaire, - Energies fossiles, - Organismes Génétiquement Modifiés, - Ingénierie génétique en milieu naturel, - Agriculture génétiquement modifiée, - Agrochimie et produits chlorés, - Chimie, - Thermalisme, piscine, - Eaux en bouteille

Source : d'après classification NOVETHIC, 2009.

Si la nature des activités est appréciée à partir des critères de moralité et de déviance, les valeurs mobilières qui les portent sont avant tout considérées par rapport à leur rentabilité réelle en termes de revenus financiers. Nous avons donc affaire à des placements qui relèvent plus de l'éthique des affaires que de la stricte responsabilité sociale même si, sont considérées des normes et des conventions en matière de Droits de l'Homme, de Droit du Travail et de lutte contre la corruption. Soit, ce que l'on nomme en France : la finance éthique.

Le second univers, celui de la finance solidaire, repose sur un état de neutralité face aux risques et sur des enjeux collectifs, sociétaux. En effet, non seulement l'hypothèse d'un revenu réduit est acceptée mais, en outre, une prise de risque au service d'une activité solidaire « radicalement innovante » devient une convention économique à part entière. Au sens d'Orléan (2004, 12), elle désigne « *une régularité de comportement R au sein d'une population P telle que : (1) tous les membres de la population se conforment à R ; (2) chacun croit que tous les autres membres de P se conforment à R et (3) trouvent dans cette croyance une bonne et décisive raison pour se conformer à R ; (4° par ailleurs, au moins, une autre régularité R' vérifiant les conditions précédentes aurait pu prévaloir* ». Dans l'univers de la finance solidaire, cette convention économique apparaît comme une *extériorité* qui influe sur le comportement des épargnants solidaires et des relations qu'ils ont les uns aux autres, aux financiers solidaires, et à la société civile. Cette « convention légitimée » (Orléan 2004, 15)²⁶, dans un contexte de crise structurelle de la finance standard, appuie l'hypothèse du renforcement de la gestion collective des fonds solidaires

²⁶ Il s'agit alors d'une convention qui repose sur des évaluations tenant compte de l'utilité de l'acte (décision et conséquences de la décision, comme interaction stratégique) et impliquant la légitimité des conduites prescrites.

comme une réponse citoyenne à la démocratisation de l'investissement et du placement sur les marchés financiers. Cependant, la gestion collective solidaire des fonds diffère partiellement de la gestion collective traditionnelle. En effet, la finance solidaire mêle gestion déléguée à une société spécialisée, et gestion active par des collectifs d'agents. Dans ce dernier cas, les épargnants se coordonnent pour former une institution (un Club d'Investissement pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaires, plus connu sous l'acronyme CIGALES, par exemple), organisant la collecte de l'épargne solidaire et son investissement dans de très petites entreprises lucratives, porteuses de dynamique socio économique locale, ou bien dans des entreprises solidaires « innovantes », celles qui disposent d'au moins un tiers de leurs salariés en situation socio économique fragile, qui ont une échelle de rémunération réduite, et qui innove pour une société et une économie « durables ». Sinon, la gestion collective « intermédiée » est portée par des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) sous forme de SICAV ou de Fonds Communs de Placements (FCP), et affectée sous des préférences pour le logement social, la création d'entreprises solidaires....

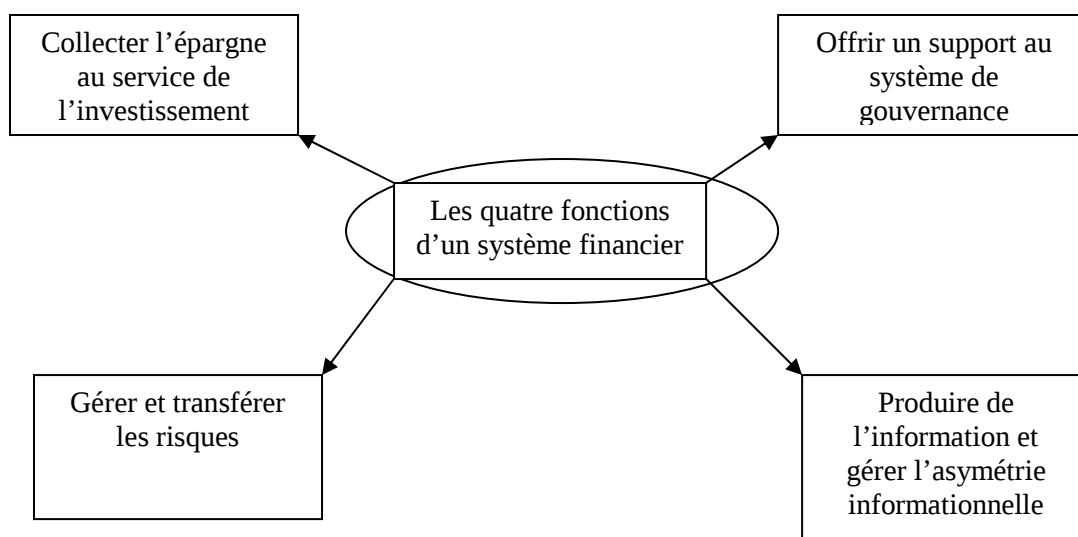
La finance responsable est ainsi composée de deux univers : celui de la finance éthique et celui de la finance solidaire. Si le premier relève de l'économie morale et le second de l'économie solidaire, leur différence commune est celle d'être au service d'un certain projet de développement durable innovant à l'échelle locale comme internationale, respectueux de l'environnement, des clauses et normes sociales, et prônant une autre gouvernance d'entreprise.

En revanche, les divergences de modèles sont plus nombreuses. La finance éthique est une finance de rentabilité monétaire à court terme, de relation d'agence « pure », et de morale au sens de « bien faire ». La finance solidaire consiste elle en une gestion collective de l'épargne au service d'un projet durable collectif à moyen terme, donc d'une certaine utilité sociale au sens de « faire bien », en remettant l'économie au service de la société et des territoires qu'elle construit.

Par conséquent : *« Qu'il s'agisse de placements ou d'investissements, la finance responsable se démarque de l'individualisation des outils financiers à laquelle a présidé l'économie et l'internationalisation de la finance. Elle vient reconstruire le lien entre l'investisseur et le projet de développement, en se préoccupant de la question de la cohésion sociale. Les attentes à court terme sont reléguées au second plan, et les bénéfices ne sont plus mesurés uniquement à l'aune du rendement financier individuel. Il s'agit d'un capital patient, bénéficiant d'un rendement satisfaisant, mais avec une performance sociale et environnementale plus élevée sur le long terme »* (Gendron, Bourque, 2003, 59). Il en va donc ainsi des processus financiers responsables au service du développement durable.

Dans le contexte actuel de crise financière, la question de l'architecture optimale des futurs systèmes financiers trouve une nouvelle actualité. Elle nous permet de reprendre et de faire suite aux travaux pionniers de Thakor (1996) et d'Allen et Gale (1995, 1997), entre autres. Il est vrai que : quels que soient les époques et les contextes, « *Le but de tout système financier est de permettre le transfert de l'épargne des agents économiques excédentaires (les ménages) vers les agents déficitaires (les entreprises). Pour ce faire, un système financier est traditionnellement structuré en deux pôles, le pôle des marchés financiers et celui des institutions ou des intermédiaires financiers. La structure des systèmes financiers a toutefois considérablement évolué (...) [faisant] du système financier un tout irréductible* » (Lobez, Vilanova, 2006, 305). Puisque les ménages peuvent désormais accéder aux marchés financiers et au choix des modalités de financement des activités qui leur conviennent, dans un contexte d'information *a priori* plus complet et plus parfait, il est important de comprendre quelles sont les incidences sur les fonctions d'un système financier, et sur la nature des supports de financement qu'il adopte, et qui influent sur la gouvernance et la stratégie des entreprises structurant les tissus productifs locaux, ici et ailleurs dans le monde. Théoriquement, nous reconnaissons quatre fonctions au système financier (fig.3).

Figure 3- Les fonctions d'un système financier.

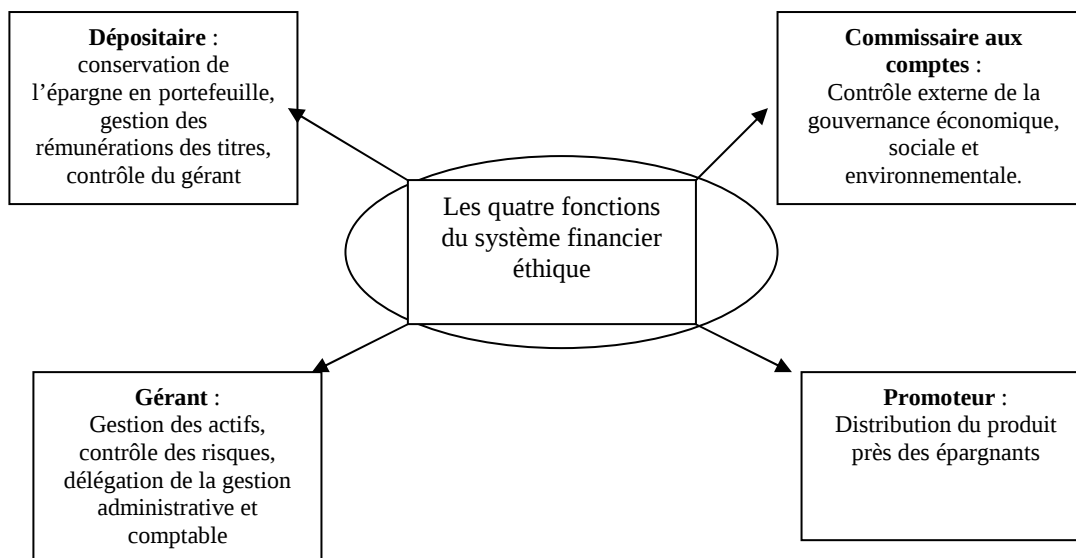


Source : construction par l'auteur d'après Lobez et Vilanova, 2006 (306-312).

La finance éthique telle que nous la concevons répond d'une gestion individuelle passive des valeurs mobilières composant le portefeuille. La stratégie de diversification – propre à la couverture des risques pour assurer un rendement minimal assuré – est élargie à la technique de filtrage qui soutient la qualité des titres (moralité et principe de précaution par rapport à la déviance). Dès lors,

plus qu'à une relation d'agence, nous sommes en présence d'une chaîne de production interactorielle correspondant à chacune de ces quatre fonctions. Il vient (fig.4) :

Figure 4 – Les fonctions du système financier éthique.



Dans ce modèle éthique, la gestion passive – déléguée à un dépositaire par l'épargnant qui accepte la réplcation d'un indice de référence fidèle aux attentes morales et non déviantes – se traduit par une sélection thématique (réchauffement climatique, consommation raisonnée des ressources naturelles, gestion de l'eau etc.) ou sectorielle (énergies renouvelables, gestion des déchets, etc.) des firmes actives sur le champ du développement durable. A cela s'ajoute l'exigence de réelles garanties de rendements sécurisés. La responsabilité sociale de ce modèle correspond alors à une certaine éthique des affaires car le choix des valeurs mobilières se fait principalement près de leaders sur les différents marchés considérés, en fonction de critères d'abord écologiques donc environnementaux, laissant les dimensions sociales et de gouvernance sous le contrôle d'autres univers financiers. Dans ce cas, l'actionnaire-épargnant ne dispose pas à titre personnel des « *droits de contrôle qui permettent à la société de capital risque d'intervenir dans la gestion de l'entreprise et ainsi de favoriser le remplacement du fondateur²⁷ si ses performances sont jugées insuffisantes* » (Lerner 1995, Hellman 1998). Il « investit » en déterminant *a priori* un sous-ensemble sondable de solutions : le portefeuille éthique. Nous faisons référence ici aux procédures d'optimisation par séparation de la programmation linéaire, stipulant que : « *s'il est aisé, en général, de déterminer l'ensemble des solutions candidates du problème. Malheureusement, cet*

²⁷ Puisque nous sommes dans l'espace des jeunes entreprises innovantes (JEI), définies par la loi de finance de 2004 : PME ayant moins de 8 ans d'existence, dépensant à minima dans la recherche, indépendantes, réellement nouvelles c'est-à-dire ne venant ni d'une concentration, ni d'une restructuration, ni d'une extension d'activité existante, ni d'une reprise d'activité existante. (Savignac 2007, 864).

ensemble est généralement trop vaste pour qu'il soit possible d'en extraire immédiatement la solution optimale : en conséquence, on procède à la séparation de cet ensemble (ici l'univers financier) en sous ensembles de plus en plus petits (univers de la finance éthique, univers de la finance solidaire), jusqu'à obtention de sous-ensemble suffisamment restreints pour que toute l'information nécessaire à l'obtention de la solution optimale puisse en être extraite » (Droesbeke et al. 1986, 177).

Le système financier solidaire, lui, accepte le risque et porte l'innovation. Il relève du « *social venture capital* »²⁸ qui exige d'abord des rendements solidaires, engageant l'individu et la société dans laquelle il évolue et où il s'implique. Sa gestion collective est active et son modèle de développement est véritablement « durable », liant les piliers économique, social, environnemental et politique, selon un système de pondération équitable, comme nous allons le démontrer. Son expansion s'inscrit dans un mouvement de fond en France, depuis les années 1990. En effet, cette décennie fut celle de la création du nouveau marché, de l'arrivée des *Business Angels*, et du développement du capital-risque national et international. Mais, les années 1980 ont été aussi celles du capital de proximité en amont, pendant « solidaire » et « durable » d'un capital-risque orienté exclusivement vers le financement de l'innovation technologique. Toutefois que ce soit le capital risque ou le capital de proximité, deux dimensions les rassemblent : la nature du financement proprement dite (non intermédiée), et le service de suivi et de conseil à la gestion de l'entreprise (Adam et Farber 1994, 84). Il n'en reste pas moins que leurs caractéristiques propres restent très différentes. Si l'on considère leurs segments stratégiques respectifs, il vient (tab.2) :

²⁸ Nous proposons en annexe la matrice du spectre des investisseurs « socialement équitable » aux investisseurs « privés équitable », proposée par Emerson (2000).

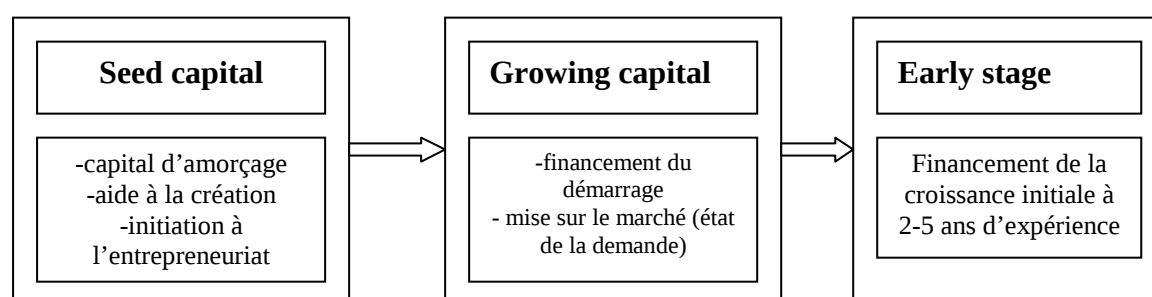
Tableau 2 - Segments stratégiques comparés

Segment	Caractéristique
Capital-risque	- fortes mises unitaires - High-tech - Recherche de fortes plus-values - Recherche de forte croissance - Actionnaires institutionnels - Sortie en bourse ou industrielle
Capital de proximité	- faibles mises unitaires - industrie traditionnelle - dimension sociale et régionale - actionnaires particuliers et/ou collectivités - sortie sur l'entrepreneur ou industrielle

Source : P.Gauthier (1995, 65)

Comme le précisent Chérif et Dubreuille (2005, 153) : « *Le capital-risque est une activité d'apport en fonds propres dans des entreprises innovantes et non cotées et naissantes, présentant un fort potentiel de croissance. L'investisseur est un partenaire actif (hands on). En plus des capitaux, il apporte des conseils et un appui stratégique au management. Il partage les risques et espère réaliser une plus-value en capital conséquente à la date de sortie. Idéalement, celle-ci s'effectue au bout de 5 à 8 ans par IPO (International Public Offering) sur un marché en valeurs de croissance ou par défaut, par cession à un groupe industriel* ». Il en va un peu de même pour le capital de proximité même si il ne concerne pas toujours des entreprises innovantes au sens technologique du terme, et qu'il soutient l'entrepreneuriat collectif au service de l'emploi local. En d'autres termes, le processus de la finance solidaire est proche de celui de la « *social equity* » qui noue une chaîne évolutionnaire de financement (fig.5) :

Figure 5 – Du financement des entreprises sociales et solidaires de la création à l'expansion.



Contrairement au capital-risque où « *A chaque stade de développement de la start-up correspond un financier* » (Chérif, Dubreuille 2005, 155), le capital de proximité constitue un « fait financier total ». Conformément au modèle de Boot et Thaker (1997), seule la demande de marché « *est susceptible d'influencer les revenus générés par des projets sélectionnés et d'influencer la stratégie d'investissement des entreprises* »²⁹. Dès lors, nous ne connaissons pas une relation d'agence au sens de Jensen et Meckling (1976) puisqu'en finance solidaire, il n'y a ni divergence dans les préférences des acteurs (elles convergent toutes vers la promotion de l'épanouissement individuel par la création d'entreprise si possible collective, et tournée vers la promotion du développement durable), ni problème d'asymétrie informationnelle puisque l'agent (l'épargnant solidaire) choisit son action d'affectation en accord avec le principal (le collectif qui gère l'épargne de proximité). En revanche, il y bien actionnariat actif car les épargnants sélectionnent leur univers sous sondable de départ, selon des critères extra financiers (utilité sociale, aversion aux inégalités socio économiques et territoriales) qui déterminent l'univers socialement durable de leurs investissements solidaires. Pourquoi alors cette innovation financière solidaire ne connaît-elle pas une plus grande expansion alors qu'elle est *a priori* résolument tournée vers un modèle de développement durable ?

Pour apporter des éléments de réponse, tentons avec Gauthier (1995) une première analyse comparative des facteurs clés de succès des « capital-risque » et « capital de proximité » (tab.3).

Tableau 3 - Facteurs clés de succès comparés

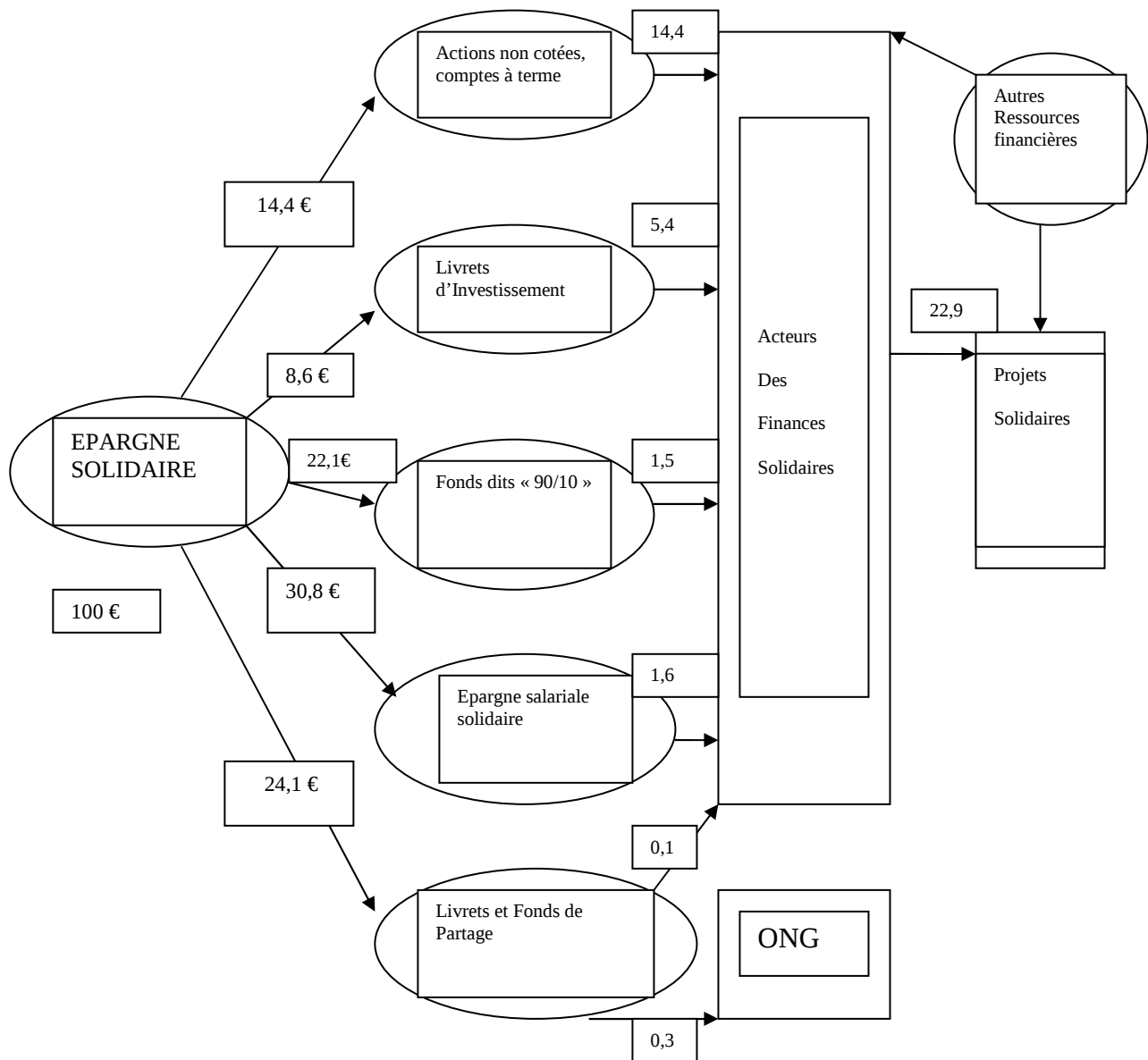
Segment	Caractéristique
Capital-risque	- taille du fonds - équipe permanente structurée - frais de gestion élevés - grands succès obligatoires - investissements élevés
Capital de proximité	- taille de fonds réduite - équipe permanente réduite + réseau - frais de gestion comprimés - nombreuses petites réussites - investissements faibles

Source : d'après Gauthier (1995, 67).

²⁹ Cité par Lobez et Vilanova (2006), page 315.

C'est la petitesse qui caractérise les dimensions du capital de proximité. A celle-ci, nous devons ajouter le faible nombre d'acteurs financiers solidaires qui comptent : France Active, l'ADIE et Habitat&Humanisme. Nous expliquons là les 2% « occupés » par les fonds solidaires dans la répartition des encours au sein de la grande famille de la finance (socialement) responsable. Une autre explication tient de la diffusion et de la déperdition de l'épargne solidaire collectée aux dépens de l'investissement solidaire, comme nous l'avons déjà démontré (Glémain 2008, 114) (fig.6).

Figure 6 - Les circuits financiers solidaires expliqués pour 100 euros d'épargne solidaire.



Source : Glémain (2008,114) d'après Observatoire des finances solidaires Finansol, 2006.

Au terme de ce cheminement explicatif, nous rejoignons le constat établi par Gendron et Bourque (2003, 51), selon lequel : « *La finance socialement responsable propose de nouvelles modalités de fonctionnement, tendant à rendre explicite la performance sociale des actes financiers. En conséquence, elle permet d'orienter ces actes en fonction de critères socio-économiques, donnant potentiellement corps à un modèle de développement choisi en amont du système financier lui-même* ». La finance socialement responsable, c'est de manière indirecte du capital-développement support d'ISR (forme de capital de proximité au service de la pérennisation d'activités économiques respectueuses de l'environnement donc au service du développement local,

et créant de l'emploi), et de façon directe la finance solidaire (pluralité de véhicules d'intervention, résultats quantitatifs (nombre d'emplois ou d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire) et qualitatifs (employabilité, gains d'autonomie, nouvelle culture entrepreneuriale...)) support de placements socialement utiles. Il y a donc bien deux univers différenciés.

122. Quels sont les critères de différenciation des finances responsables au service du développement durable ?

L'avènement d'un « *nouveau capitalisme populaire* » Stiglitz (2003, 276) est à mettre au compte du projet de « *divulgaration équitable* » de Levitt en octobre 2000. En effet, la diffusion de l'information d'un dirigeant vers un analyste doit être rendue publique et donc disponible pour tous. Cette nouvelle règle du capitalisme financier « populaire » conteste, selon les spécialistes, la règle de l'asymétrie d'information au fondement même de l'activité de l'analyste ou de l'agent de change. Il en résulte une véritable économie d'échanges de dons dans laquelle : « *une partie fait un cadeau à l'autre dans l'attente d'en recevoir un en retour. Les analystes offraient des rapports hyperboliques à la firme, celle-ci leur donnait des informations non révélées au grand public* » Stiglitz (2003, 278), et remise en cause par la divulgation équitable. Les acteurs, opposés à cette dernière, ont ainsi maintenus les petits arrangements informationnels. Attitude que refuse *a priori* la finance solidaire en particulier. Comment pouvons-nous le démontrer ? Et, quels sont les éléments de comparaisons dont nous disposons pour affirmer que la finance solidaire est bien au service du développement durable, dans le cadre d'une divulgation équitable de l'information ?

En France, les finances solidaires sont devenues responsables du financement du développement des entreprises solidaires, incitées en cela par la loi Fabius du 19 février 2001 modifiée par la loi Fillon de 2003 (Taupin et Glémain, 2007). Cette loi stipule que l'épargne salariale solidaire doit aller au financement d'entreprises non cotées, agréées, qui emploient au moins un tiers de leur personnel en difficultés d'insertion ou bien, qui ont opté pour un statut non lucratif par l'intermédiaire des FCPES (fonds communs de placement en économie solidaire). Souvent ces entreprises innoveront par les activités qu'elles portent (agriculture durable) ou par leur innovation en termes de production (éco-construction), et de management des « richesses humaines ». Dans ce contexte, les collectivités locales en France comme en Europe, jouent un rôle croissant dans les structures de finances solidaires qui ont hérité de la charge de la réinsertion mais aussi du développement local, par le financement de l'activité économique du « troisième secteur » en Europe.

Dans une période de financiarisation discutée des économies contemporaines et de haute fragilité des ces économies « *market-based* », les finances solidaires s'imposent comme un « *choix qui fait sens pour un nombre croissant d'investisseurs et d'épargnants* » (Hardy et Huaumé, 2006, 208)³⁰, et source d'un autre modèle de développement durable.

Ce développement durable socialement soutenable « *garantit aux générations présentes et futures l'amélioration des capacités de bien-être (sociales, écologiques ou économiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité d'une part, dans la distribution intragénérationnelle de ces capacités et, d'autre part, dans la transmission intergénérationnelle* » (Ballet et al. 2005, 10). Il est également porteur d'innovations radicales susceptibles de répondre aux attentes de développement durable des financeurs solidaires. Mais comment soutenir financièrement ces idées novatrices pour qu'elles soient entreprises ? La divulgation équitable de l'information suffit-elle à rendre moins obscures les arcanes des nouveaux marchés financiers équitable et solidaire ? Et, comment procéder ?

Dans un modèle d'économie de capital-risque, les sociétés ciblent les entreprises selon trois caractéristiques (Savignac 2007, 864) :

- (i) Elles portent des innovations radicales qui permettent d'envisager une croissance rapide donc d'importants flux de trésorerie anticipés.
- (ii) Elles sont sur le secteur de la haute technologie (biotechnologie et NTIC).
- (iii) Il est possible de sortir rapidement du capital de la firme par introduction en bourse, par revente à une entreprise industrielle ou bien à une autre société de capital risque.

Seule la première caractéristique répond des finances responsables qu'elles soient éthiques ou solidaires. Nous devons donc chercher ailleurs les motivations à financer les innovations durables. Pour ce faire, nous proposons une analyse comparative par famille des investissements socialement responsables. Nous distinguons par hypothèse trois familles : celle de la finance et de l'assurance de marché lucrative, celle de la finance et de l'assurance relevant du « tiers secteur » (économie sociale et solidaire)³¹, et celle des autres acteurs publics ou privés. Nos données actualisées datent d'octobre 2008, et sont issues à la fois de Novethic et d'Alternatives économiques (2009).

³⁰ Audition de MT.Taupin par le CES de la Région Bretagne sur les travaux effectués en collaboration avec P.Glémain dans le cadre du programme de la DIES en 2005.

³¹ Nous ne relevons pas ici le débat économie sociale et/ou solidaire. Nous partons à la fois des statuts associatifs, coopératifs, et des activités à forte utilité sociale qui ne relèvent pas forcément de ces deux statuts juridiques d'entreprise.

Novethic observe depuis 2001 les évolutions du marché et des acteurs des investissements responsables. La méthodologie développée distingue :

- les fonds « ESG » notés selon les trois critères : environnement, social et gouvernance ;
- les fonds « environnement » mesurant l’empreinte écologique des entreprises ;
- les fonds « social » regroupant les entreprises ayant les meilleurs comportements en matière sociale ;
- les fonds « gouvernance » qui incitent aux bonnes pratiques managériales ;
- les fonds « Engagement ESG » qui incitent aux bonnes pratiques ESG.

Ces fonds sont notés ainsi :

- AAA : fonds à la pointe des exigences ISR,
- AA : fonds qui tiennent très bien en compte les exigences ISR,
- A : fonds prenant bien en compte les exigences ISR,
- BBB : fonds dont la prise en compte des exigences ISR est partielle,
- BB : fonds prenant insuffisamment en compte les exigences ISR,
- B : fonds en fort retrait sur les exigences ISR,
- T : fonds qui satisfont aux critères d’exigence ISR et qui affichent, de façon transparente, leurs efforts sur au moins l’un des trois piliers ESG.

Adoptant cette méthodologie, nous ajoutons ici une distinction taxonomique qui nous permet de caractériser chacun des acteurs (entreprises bancaires ou d’assurance) relevant soit de l’économie privée lucrative, soit de l’économie sociale et solidaire (statuts coopératif et mutualiste), soit de l’économie publique ou privée. L’idée ne consiste pas à évaluer le caractère vertueux de tel ou tel univers de finance, mais bien de comprendre qui met en œuvre la solidarité et/ou la responsabilité en finance. Nous avons (tab.4) :

Tableau 4 – Les ISR du secteur bancaire privé « lucratif ».

Secteur bancaire privé (économie lucrative)				
Désignation	Date de création, part de l'ISR dans l'encours total (%)	Critères de sélection	Notation Novethic ³²	Nature du portefeuille
<u>BNP Paribas</u> BNP Paribas Ethics BNP Paribas Obli Eth Parvest Europe Sust.D Parworld Ener Opp. Parworld Euro Bond	2002 (4,0)	ESG ESG ESG Environnement ESG	AAA AA AAA T AAA	Actions Obligations Actions Actions Actions
<u>Société Générale AM</u> SGAM Invest.Euro DD SGAM Invest Europe DD Valor.Label.Actions ISR Carrefour réf. Equilibre Carrefour réf. Garantie	2008 (0,05)	ESG ESG ESG ESG ESG	Non évalué ³⁴ AA AA Non évalué Non évalué	Actions Actions Actions Fonds de fonds Fonds de fonds
<u>HSBC Global AM</u> GIF Sustain leaders DD Sustain leaders GIF Global Equi.SRI Euro Obli Respons. Mix Responsible	2002 (0,2)	ESG ESG ESG ESG ESG	AAA AAA A AA Non évalué	Actions Actions Actions Obligations Fonds de fonds
<u>LCL</u> ³³ LCL obligations DD Eurco Solidaire LCL actions DD Euro Habitat&Humanisme Partagis Hymnos Europe Gouvernance CA Aqua Global Danone communities monétaire	1989 (1,0)	ESG ESG ESG ESG ESG ESG ESG Gouvernance ESG ESG	AA AA A Non évalué Non évalué AA A T Non évalué	Obligations Obligations Actions Fonds de fonds Diversifié Diversifié Actions Actions Fonds de fonds

Source : construction par l'auteur d'après les données Novethic et Alternatives économiques (2008).

Bien que l'encours en ISR soit au total très faible (seulement 5%), on remarque que plus de 90% des produits ISR du secteur bancaire privé lucratif répondent des exigences à la fois d'environnement, de social et de gouvernance (ESG). Mais, seulement un sur deux les respecte au moins très bien (note AA au moins). Ce marché de l'épargne de conviction, qualifié ainsi par Richez-Battesti *et al.* (1997, 125), est ainsi investi par des entreprises bancaires privées lucratives qui cherchent à se faire une place au sein de cet univers, mais aucun élément démontrant une réelle orientation financement de l'innovation « durable » n'est dévoilé. Nous avons bien affaire ici au

³² Voir encadré p.22. Cette notation est celle reconnue par le Comité du Label FINANSOL. Elle est consultable sur le site de www.novethic.fr

³³ Nous rappelons ici que LCL est une entreprise du Groupe Crédit Agricole SA, à l'origine banque coopérative.

³⁴ Non évalué signifie qu'au moment de la rédaction du papier le produit était en cours d'évaluation.

courant du « *social issue management* » qui « *propose aux gestionnaires des outils pour améliorer la performance de leurs entreprises, en tenant compte des attentes exprimées par différents acteurs de la société ; il offre une nouvelle approche de l'environnement qui n'est plus seulement économique, mais aussi sociopolitique (...)* » (Capron et Quairel-Lanoiselée 2004, 103). Il répond d'une attente contactuelle sociétale. Qu'en est-il pour les banques coopératives, éléments fondateurs de l'économie sociale historique ?

Tableau 5 – Les ISR et les groupes bancaires coopératifs.

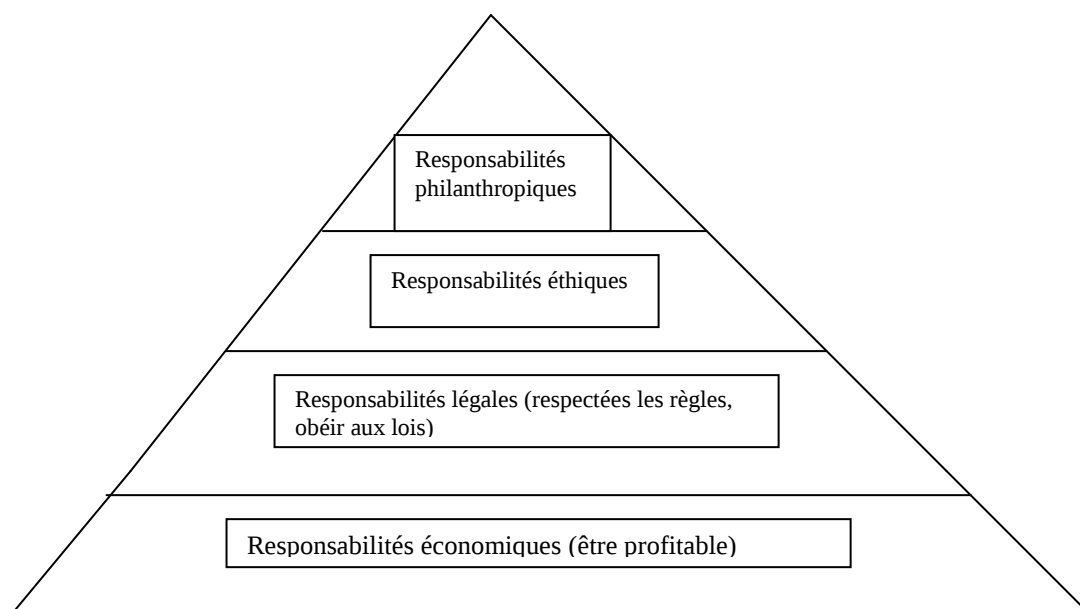
Secteur bancaire coopératif (économie sociale)				
Désignation	Date de création, part de l'ISR dans l'encours total (%)	Critères de sélection	Notation Novethic	Nature du portefeuille
<u>Crédit Agricole</u>	fin 1990's (1,0)			
Europe gouvernance		Gouvernance	A	Actions
Euro Sociétale		ESG	A	Actions
Green Planet Funds		ESG	A	Actions
CAAM Actions Dur.		ESG	A	Actions
Oblideam Eurospread		ESG	AA	Obligations
CA Aqua Global		ESG	T	Actions
Danone Communities monétaire		ESG	Non évalué	Fonds de fonds
<u>Federal Finance</u> ³⁵	2002 (1,0)			
Federal action éthique		ESG	A	Actions
Federal Europe ISR		ESG	A	Actions
<u>Crédit Mutuel-CIC</u>	2003 (0,5)			
CMCIC-Val. Ethique		ESG	Non disponible	Actions
<u>Caisses d'épargne</u>				
Ecureuil bénéf emploi	2008 (0,35)	ESG	Non disponible	Actions
Ecureuil bénéf respons		ESG	Non disponible	Actions
Ecureuil bénéf environ		Environnement	T	actions

Source : construction par l'auteur d'après les données Novethic et Alternatives économiques (2008).

³⁵ Il correspond au nouveau groupe coopératif ARKEA piloté par le Crédit Mutuel Bretagne.

Globalement, la part des ISR dans l'encours total des banques coopératives n'est pas plus élevé que chez la famille précédente. En outre, seulement 7,7 % des produits ISR respectent au moins « très bien » (note AA) les critères d'ISR. Cette faiblesse est à nuancer, pour certains auteurs (Richez-Battesti *et al.* 2007, 133), dans la mesure où la notation extra financière repose sur des informations déclaratives, donc contestables (Dufourcq, 2004). Pour autant, au regard des seules informations disponibles ici, il paraît difficile d'affirmer que les entreprises bancaires coopératives soient plus « responsables » que leurs consoeurs du secteur privé lucratif. Cependant, il faut rappeler que toute l'histoire des crédits mutuels repose sur une relation étroite entre l'entreprise et la société, considérant qu'elles se structurent mutuellement et qu'à ce titre, il convient pour ces entreprises bancaires là d'intervenir comme un lubrifiant de cette dynamique interactorielle. Dès lors, proche du mouvement « *business and society* », les banques mutualistes ont à être présentes dans l'univers des ISR que pour donner un signal à leurs clients (non sociétaires) quant à l'attention qu'elles portent au contrat social qui permet de sanctionner toutes entreprises déviantes. On retrouve alors la pyramide de Carroll (1979)³⁶, qui fait « frontière » perméable entre ISR des banques commerciales et ISR des banques coopératives :

Figure 7 – La pyramide des responsabilités en finance de A.B.Carroll (1979).



Les niveaux 3 (éthiques) et 4 (philanthropiques) inscrivent les ISR dans une perspective à la fois morale (droiture, justesse, loyauté, bienveillance) et de bien-être (améliorer la qualité de la vie, contribuer aux ressources de la société).

³⁶ « Athree dimensional conceptual model of corporate performance », *Academy Management Review*, vol.4, n°4, pp.497-505.

Elles sont sans doute plus investies sur le segment de la contribution au développement du bien public qu'est la création d'entreprise au service de la production de richesses pour tous dans le secteur de l'ESS. Dès lors, leur culture « *bank-based* » expliquerait leur faible présence au sein d'un système plutôt « *market-based* ». La création d'entreprises innovantes en économie sociale et solidaire devient alors un bien public à promouvoir pour un autre développement durable des économies et des territoires, *via* un financement plus intermédié. Elles se spécialisent également de façon sectorielle à l'instar du Crédit Agricole pour l'eau, donc dans l'univers de la finance éthique. Pour résumer, les banques coopératives participent de l'univers de la finance éthique mais à des degrés divers, liés à la fois à leur stratégie d'isomorphisme institutionnel pour le groupe Crédit Agricole et, à leur implication historique d'encadrer l'entreprise dans la société pour les groupes Crédits Mutuels et des Caisses d'Epargne, inscrits au service de l'intérêt général. Pour ces dernières, les ISR ne sont que des éléments de portefeuilles, mais pas des fondamentaux. Qu'apprenons-nous des autres acteurs bancaires ?

A la lecture du tableau ci-dessous (tab.6), nous constatons une réelle implication stratégique en ISR. En effet, les encours de DEXIA – la banque des collectivités locales – en ISR dépassent largement les seuils observés dans les deux précédentes familles. A elle seule, la Banque DEXIA occupe 8% du marché européen de l'ISR. Elle soutient deux univers d'investissements durables : celui des entreprises éco-innovantes (énergies renouvelables, gestion des déchets), et celui des entreprises éco-efficientes (inscription des bonnes pratiques durables dans leur management).

Tableau 6 – Les autres acteurs bancaires de l'ISR.

Autre secteur bancaire coopératif (public ou privé)				
Désignation	Date de création, part de l'ISR dans l'encours total (%)	Critères de sélection	Notation Novethic	Nature du portefeuille
<u>La Banque Postale AM</u> Actions DD Liberté et solidarités Voie lactée 1 Voie lactée 2	2004 (1,1)	ESG ESG ESG ESG	A AA Non disponible Non disponible	Actions Diversifié Diversifié Diversifié
<u>DEXIA AM</u> EquitiesLabour Welf. Sustainable A Sustainable O Money Market EuroS Equit.lab.sus.green Planet	2000 (>10)	ESG ESG ESG ESG	AAA AAA AA Non évalué	Actions Actions Obligations Monétaire Actions
<u>Crédit du Nord-Etoile gestion</u> Etoile environnement Etoile Partenaires	2001 (0,2)	Environnement Environnement Social	T BB BB	Actions Actions Actions

Source : construction par l'auteur d'après les données Novethic et Alternatives économiques (2008).

Si il y a coexistence de familles et de stratégies au niveau des banques, en va-t-il de même dans la sous-famille des assureurs ? Nous distinguons les compagnies d'assurances privées, des mutuelles d'assurances.

Tableau 7 – Les ISR et les assureurs privés lucratifs.

Secteur de l'assurance privée (économie lucrative)				
Désignation	Date de création, part de l'ISR dans l'encours total (%)	Critères de sélection	Notation Novethic	Nature du portefeuille
<u>Allianz GIF</u> AGF Valeurs durables AGF Euro actions AGF Euro Oblig ISR AGF Acquitas	2002(2,4)	ESG	AAA Non disponible Non disponible Non disponible	Actions Actions Obligations Actions
<u>AXA IM</u> AXA Euro Val. Resp. AXA WF Human K Carrefour Réf. Dynam AXA WF Resp.Dev.B Easy ETF Aspi. Euroz	2002 (< 0,1)	ESG Social Indiciel ESG Indiciel	AAA Non disponible Non disponible BBB Non disponible	Actions Actions Actions Obligations Actions
<u>FORTIS Invest.</u> FLF Equi.SRI Europe FLF BondSRI Europe Equity Envir.Sus.Wor Fortis Prime Euro SRI Strategy Growth SRI Strategy BalancedSRI Stat.Stability.SRI Euro	2000 (1,3)	ESG ESG Environnement ESG ESG ESG ESG	AAA AA T Non évalué AAA AAA AA	Actions Obligations Actions Monétaire Diversifié Diversifié Diversifié

Source : construction par l'auteur d'après les données Novethic et Alternatives économiques (2008).

Le secteur de l'assurance privée lucrative n'apparaît pas plus vertueux que celui des différentes sous-familles d'entreprises bancaires. Les marchés financiers standards constituent l'univers préféré de ces entreprises qui cherchent à maximiser les rendements financiers, avant toute autre considération qu'elle soit sociétale, ou environnementale.

En revanche, le secteur des assurances mutualistes (économie sociale) apparaît plus investi que les autres acteurs (encours en ISR de 40% pour MACIF AM), même si les notations de Novethic sont en cours, et bien que Natixis ait subi une crise financière majeure aujourd'hui qui rend présomptueuse et hâtive, toute conclusion.

Tableau 8 – Les ISR et les entreprises mutualistes.

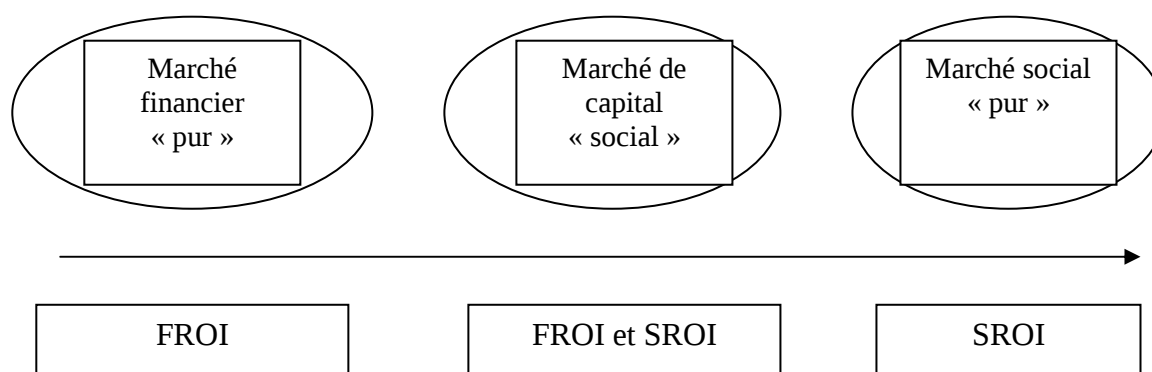
Secteur de l'assurance mutuelle (économie sociale)				
Désignation	Date de création, part de l'ISR dans l'encours total (%)	Critères de sélection	Notation Novethic	Nature du portefeuille
<u>MACIF Gestion</u> Croissance durable Croissance Europe Croissance solidarité Court terme Obligations DD Sélection DD	1998 (40,0)	ESG ESG ESG ESG ESG ESG	Non disponible AA AA Non évalué AA Non évalué	Actions Actions Actions Monétaire Obligations Fonds de fonds
<u>Natixis AM</u> ISR actions Investissem. Emploi Fructifonds val.euro. ISR Corporate ISR Obli , Fructi ISR Impact Life Quality Nord-Sud Dévelop.	2006 (11,0)	ESG ESG ESG ESG ESG ESG Environnement ESG	Non disponible Non disponible Non disponible Non disponible Non disponible Non évalué T Non disponible	Actions Actions Actions Obligations Obligations Monétaire Actions Obligations
<u>Groupama AM</u> Europe Capital Dur. ECD retraite GAN eurostrat GAN France selection Groupama évolution	2001 (1 à 2%)	ESG ESG ESG ESG ESG	AAA AAA Non disponible Non disponible Non disponible	Actions Actions Actions Actions actions

Source : construction par l'auteur d'après les données Novethic et Alternatives économiques (2008).

Nous apprenons que les secteurs bancaires privé lucratif et coopératif arrivent timidement sur le marché des ISR. Certaines entreprises bancaires, comme HSBC, affichent une stratégie de « capitalisme moral ». Cette banque exclut de son portefeuille toutes les activités concernant l'industrie de l'armement et du tabac. Tournée vers les grandes entreprises, elle décide selon une sur pondération pour le critère environnement (0,5), suivi du critère social (0,35), et de la gouvernance (0,15). Nous retrouvons cette hiérarchie pour le produit *Natixis Impact life quality*. Le développement durable des finances solidaires serait alors celui des petites entreprises innovantes en besoin de financement, et au service de la dynamique économique et sociale locale ?

Si nous comparons les motivations entre la finance standard, la finance éthique et la finance solidaire, alors il nous faut comparer la nature des retours sur investissements. Pour ce faire, nous pouvons nous référer dans un premier temps à l'approche qualifiée de « traditionnelle » par Emerson (2000, 14), pour la compléter dans un second temps. Emerson (2000) oppose une finance de marché « pure » préoccupée exclusivement par le rendement financier sur investissement (*Financial Return On Investment – FROI*), donc strictement monétaire ; à une finance « sociale pure » orientée rendement social sur investissement (*Social Return On Investment – SROI*), donc une mesure de la plus-value sociale créée par l'investissement en capital social ou financier. Le « nouveau » système financier devient ainsi dans l'absolu un *continuum* entre ces deux modèles extrêmes :

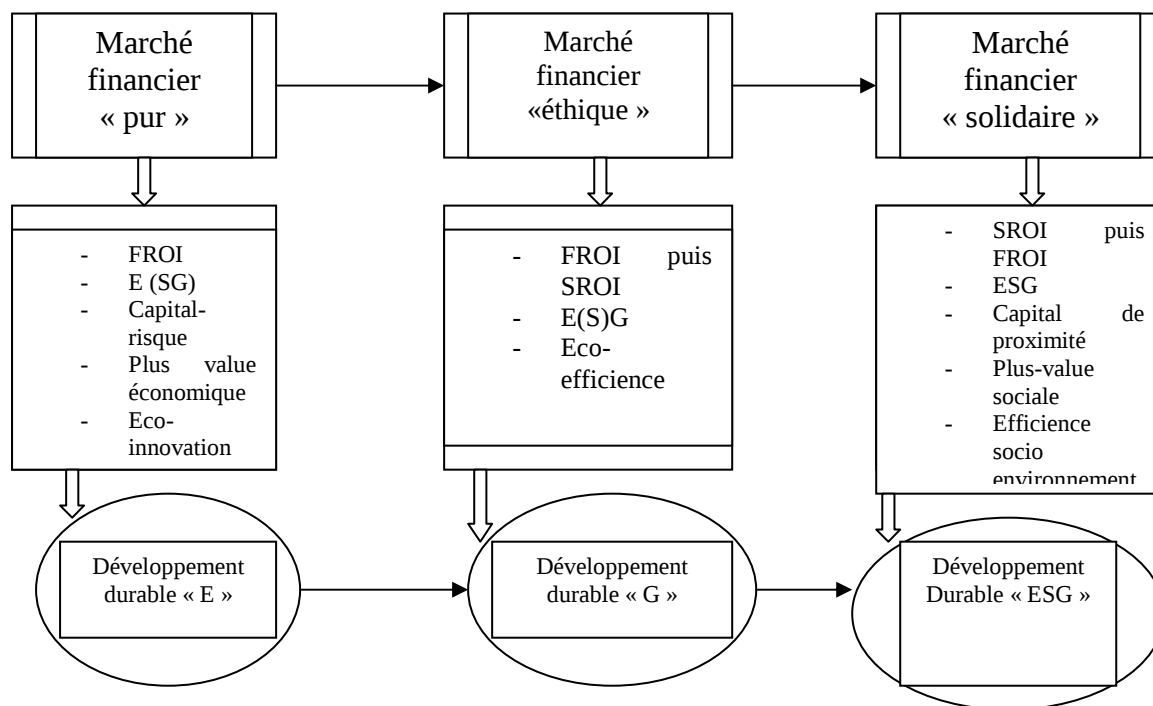
Figure 8 – Le continuum FROI versus SROI du « nouveau » marché financier.



Source : construction de l'auteur d'après Emerson (2000, 15).

Nous interprétons ce *continuum* en considérant que le marché de capital social, tel qu'il est envisagé par Emerson (2000), est le marché de la finance éthique des ISR et du développement durable, tel que l'appréhendent les grands groupes internationaux. En effet, ceux-là continuent à mettre en avant une rentabilité financière avec une connotation « environnementale » qui colle à la nouvelle réalité des marchés, et aux attentes de l'opinion publique. Le souci de la plus-value sociale – collective – est absent à la fois de leurs stratégies et de leurs décisions de placements et d'investissements. Nous restons dans la maximisation de l'utilité individuelle du portefeuille dans un contexte d'empreinte écologique et sociale à minimiser, et de rendements financiers sur placements et investissement à maximiser. Il n'y a pas innovation radicale du modèle de développement durable, tel que le souhaitent les finances solidaires. A la lumière de ces remarques, nous proposons de compléter le *continuum* du système financier pluriel au service d'un développement durable lui-même segmenté. Nous obtenons :

Figure 9 – Le nouveau marché financier pluriel au service du développement durable « situé »³⁷.



Légende : le critère ESG est décliné en E(SG) signifiant que le critère environnement (protection de la planète) est sur pondéré, en E(S)G indiquant une moindre exigence en termes sociaux, et en ESG où tous les critères comptent autant les uns que les autres.

Nous aboutissons ainsi à une finance responsable duale composée d’une part d’un marché financier responsable au service d’un modèle de développement durable d’horizon national orienté « gouvernance » (G) *i.e.* porteur de bonnes pratiques managériales face aux empreintes écologiques et d’autre part, d’un marché financier solidaire promoteur d’un développement durable « socialement » soutenable au niveau local (S), tourné vers les petites entreprises innovantes au niveau social, économique et de l’environnement. Dès lors, la mise en discussion des systèmes de notations retrouve une certaine actualité. Pour cela, il est possible de reprendre les six critères VIGEO : ressources humaines, droits de l’homme, environnement, relations avec les clients et/ou les fournisseurs, la gouvernance (actionnaires et management) et, les relations avec la société civile. Mais, ces critères mesurent imparfaitement la plus-value sociale et, en outre, se déconnectent des critères financiers dont la finance solidaire ne se défait pas complètement. Il convient alors d’introduire la stratégie de labellisation des finances solidaires développée depuis une dizaine d’années maintenant par l’association « FINANSOL »³⁸.

³⁷ Par la suite, nous entendons le pont qui s’établit entre les sociétés (mondialisée et locale) et l’individu. Nous invitons les lecteurs intéressés à lire à ce sujet les travaux de H.Zaoual (2004), entre autres.

³⁸ Le lecteur curieux pourra consulter avec grand intérêt le site de FINANSOL : www.finansol.org

Dans la mesure où un certain nombre d'informations sont confidentielles, il est difficile de disposer de cas susceptibles de nourrir notre thèse. Cependant, puisque les informations relatives à la société de gestion ECOFI Investissement ont été publiées par le magazine Alternatives économiques en 2008. Nous nous permettons d'analyser ce cas, car ECOFI Investissement est une société de gestion qui dépend du Groupe Crédit Coopératif (banque relevant du secteur de l'économie sociale) qui impose des dons sur rendements à ses épargnants et qui, dans ce cas, a érigé un comité éthique pour gérer ses fonds communs de placements « solidaires », alliant performances financière et sociale.

Tableau 9 – Le système financier solidaire d'ECOFI Investissement.

Désignation	Date de création, part de l'ISR dans l'encours total (%)	Critères de sélection	Notation Novethic	Nature du portefeuille
Epargne éthique	2007 (0,9)	(E)SG	AA	Actions
Choix Solidaire		(E)SG	AA	Diversifié
Confiance solidaire		(E)SG	Non disponible	Diversifié

Source : construction par l'auteur d'après les données Novethic et Alternatives économiques (2008).

ECOFI investissement affecte un poids de 0,2 à la fois aux critères VIGEO de gouvernance, et de relation avec la société civile. Dès lors les actionnaires « solidaires » sont considérés quant à la qualité du fonds commun de placements, en contrepartie du don sur rendements financiers exigé (50%). Sont alors introduits des critères de sécurité, de liquidités et de durée de placement conseillée. Ceux-ci sont établis comme suit :

- Sécurité :

- * = faible, possibilité de perte en capital (entrée dans le capital de la firme)
- ** = moyenne, perte en capital possible mais limitée (portefeuille obligataire)
- *** = forte, perte de capital impossible (livret bancaire, compte à terme...)

- Liquidité (durée maximum possible avant de vendre)

- * = faible, 2 ans et plus
- ** = moyenne, de 3 mois à moins de 2 ans
- *** = forte, moins de 3 mois

- Durée de placement conseillée : durée suggérée par le promoteur du produit et, au minimum, égale à la durée correspondant à une fiscalité sans pénalité.

La diversification à laquelle nous avons affaire ici assure une sécurité et une liquidité moyenne des placements solidaires qui vont être investis dans des entreprises solidaires à forte utilité sociale, dans l'amélioration de l'offre de logement social, et en faveur de la réinsertion des personnes en situation d'exclusion par l'emploi créé. Nous comprenons bien la liaison intime nouée ici entre le retour financier sur investissement nécessaire et la plus-value sociale attendue également en retour de l'investissement dans le bien commun de la création de nouvelles entreprises solidaires innovantes, porteuses d'un autre modèle de développement durable « socialement » soutenable.

Pour conclure, si nous avons bien établi la dimension composite des marchés financiers contemporains en relations avec les différents modes et dimension de développement durable, il reste à affiner à la fois la taxonomie des acteurs et des produits au sein de chaque segment du continuum, et à trouver le bon « mélange » des critères de notation relatif à la plus-value sociale, à la valorisation monétaire des placements et investissements éthiques et solidaires et, à la monétarisation de l'empreinte écologique, sociale et politique de chaque partie prenante. Il en va de la capacité de la finance contemporaine « encadrée » dans la réalité socio environnementale qui la contraint à défendre l'argent, comme le fit Zola en 1890 en répondant à son détracteur Jacques Van Santen Kolff : *« Je n'attaque ni ne défends l'argent, je le montre comme une force nécessaire jusqu'à ce jour, comme un facteur de la civilisation et du progrès »* (Reffait 2009, XXII). L'argent via la finance responsable redeviendra-t-il en ces temps chahutés un moyen au service du développement durable, et non plus une seule fin d'accumulation de richesses en soi ?

Conclusion : Des placements et des prêts solidaires.

La finance responsable comme nous l'avons démontré est une combinaison de finances éthique et solidaire, animant des placements responsables pour un autre développement durable, présentant une aversion aux inégalités socio économiques et territoriales. Mais, la finance ce sont aussi des formes de prêts (comme nous l'avons souligné avec le capital risque qui suppose des sorties de la part des apporteurs de fonds) aux entreprises, et parfois aussi aux personnes physiques.

En effet, au Nord comme au Sud, il est question de la difficulté d'accès à l'argent, aux moyens financiers de conduire sa vie comme on l'entend (*capabilities* à la SEN). On parle alors de microcrédit et on évoque les Pays en développement, oubliant que ce phénomène concerne désormais de façon croissante les pays dits développés à économie de marché. Comment le comprendre et l'expliquer ? Qu'apporte l'économie des finances solidaires dans cette compréhension des exclusions et de la précarité rampante ?

En d'autres termes, l'économie des finances solidaires est la science de la finance solidaire parce qu'il n'est de science que sociale, donc historiquement datée et située. Corm (1993)³⁹ nous invite à cette révolution méthodologique en considérant que : « *l'économie d'aujourd'hui en tant que science a tendance à s'évader du réel dans la construction de modèles mathématiques, (...) de plus en plus impuissants à rendre compte de la complexité de l'univers où les pratiques sont aussi bien tragiques que comiques que variées et imaginatives, et à apporter une contribution positive aux problèmes posés par le développement continu des sociétés* ». Cette révolution soumet la finance solidaire à « *l'étude théorético-pratique de l'acte économique, social et solidaire* » (Bárdos-Féltoronyi 2004, 8) surtout lorsque la question de l'accessibilité à l'argent est au cœur de la problématique centrale. Ce lien à l'argent constitue le nœud (*nexum*) que Mauss interprétait comme cette « *chose qui lie les contractants entre eux et qui, tout autant que le formalisme des gestes et des formules rituelles, fait la force du contrat* » (Weber 2007, 35). Même si en l'occurrence, il n'y a pas gage au sens strict, comme c'est le cas par exemple des prêts sur gage dont le monopole revient en France aux établissements publics et d'aide sociale que sont les Crédits Municipaux ; l'argent-moyen prend la forme soit d'épargne solidaire, soit de microcrédit social auquel nous allons nous intéresser en second chapitre

³⁹ Corm G (1993) *Le nouveau désordre économique mondial*. La découverte. Cité par N.Bárdos-Féltoronyi (2004) *Comprendre l'économie sociale et solidaire. Théories et pratiques*. [Couleur livre], Chronique sociale, 155p.

CHAPITRE 2 :

L'ECONOMIE DU MICROCREDIT SOCIAL.

Ce sont bien les économistes anthropologues du développement qui furent les premiers à avoir analysé les impacts du microcrédit pour les femmes bénéficiaires des Pays du Sud. Tous ces travaux soulignent le caractère naturel et culturel d'une telle pratique dans des continents, où les associations rotatives d'épargne et de crédits, et les cautions solidaires, constituent des systèmes informels historiques de financement. Pour ceux-là (Servet, Guérin, Lapenu, Doligez, entre autres), le microcrédit n'est pas « l'outil » de lutte contre la pauvreté, contrairement aux thèses de Lima et Attali (2007). Elles participent, à notre sens en rejoignant l'approche de Concialdi (2003), aux : *« politiques sociales de lutte contre la pauvreté (même si elles) manquent d'efficacité parce qu'elles ne sont pas suffisamment ciblées sur les populations les plus pauvres »*. Mais, connaissons-nous bien au Nord comme au Sud les visages pluriels de la précarité, les plus pauvres des pauvres, les (plus) vulnérables ?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons souhaité participer non seulement à l'évaluation d'une expérimentation sociale de microcrédit au Bénin (Glémain *et al.*, 2005), mais aussi en France (Glémain 2006, FIMOSOL 2008 et 2009). Nous nous inscrivons à ce titre dans la lignée des travaux qui cherchent à comprendre : *« comment l'expérimentation sociale peut-elle servir à l'élaboration des politiques publiques d'inclusion sociale ? »* (CES européen, 2008). Est-il question d'inclusion ou bien avons-nous affaire à un autre fait social à dimension économique : l'accessibilité à l'argent ?

Pour répondre à cette interrogation, il convient d'abord de souligner que le concept de microcrédit social n'est pas encore consolidé. Nous interrogeons à ce titre le fait qu'il soit une action et/ou une aide sociale au service bénéficiaires particuliers. Ensuite, la méthode de l'expérimentation sociale fait écho à l'économie expérimentale qui *« est devenue une branche à part entière de la science économique »* (Eber et Willinger 2005, 4). Nous cherchons à dévoiler les fondements microéconomiques et socio économiques, à partir d'expérimentations *in vivo*, distinctes de l'économie expérimentale « pure ».

Ce plan nous permet de faire suite aux travaux sur le microcrédit que nous avons conduits à Cotonou au Bénin (Glémain 2005, 2008), et d'approfondir la méthodologie de sociologie économique de compréhension de l'économie de cette nouvelle forme de politique sociale à dimension financière solidaire.

21- Analyse économique du microcrédit social.

Le microcrédit social suppose « *une relecture permanente..., d'autant plus que jusqu'à présent le microcrédit personnel a été – et il l'est sûrement encore – en situation de test, d'expérimentation et non de produit de marché* » (Bernard 2008, 2)⁴⁰. Selon le rapport du Secours Catholique, le microcrédit personnel peut être appréhendé soit selon la « philosophie du crédit » (logique financière, remboursement de prêt), soit selon la « philosophie du besoin » (logique sociale, amélioration de la situation de la personne).

Tableau 10 – Philosophies et accompagnement.

Philosophie	Diagnostic	Suivi
Du crédit	Evaluer la soutenabilité du prêt	Pour éviter les impayés
Du besoin	Evaluer les impacts potentiels du prêt	Pour intégrer les problèmes liés au projet

Source : Gloukoviezoff et al. (2008, 48).

Dans les faits, les frontières entre ces deux philosophies sont plus perméables que les auteurs ne le laissent entendre. De plus, l'exclusion bancaire qu'ils prennent comme hypothèse de départ mérite d'être discutée. En effet, si le « droit au compte » est une condition nécessaire à l'inclusion bancaire, il ne suffit pas pour autant à permettre l'accessibilité aux services qui y sont associés dont l'accès à l'argent-outil. Bien que : « *l'exclusion bancaire soit source d'exclusion sociale* » (Fourel (2008)⁴¹), elle-même génératrice d'exclusion du crédit bancaire (objectif de maximisation du produit net bancaire) ; cette vision reste partielle tant elle ignore l'importance de l'exclusion monétaire en amont (Moulévrier et Lazuech, 2004)⁴². Par « exclusion monétaire », on entend d'ailleurs : « *l'exclusion des usages normés de l'argent, des services et des produits financiers, d'individus qui ne maîtrisent pas ou difficilement les principes de l'économie marchande monétarisée* » (Moulévrier, Lazuech 2004, 4).

⁴⁰ Avant propos du Rapport final de G.Gloukoviezoff et al. (2008) au Secours Catholique.

⁴¹ Revue Succinte d'Activité. N°5, avril 2008, spécial « Microcrédit Social ».

⁴² Exclusion monétaire et usage sociaux de l'argent. Rapport à la Communauté Urbaine de Nantes, 147p.

En amont de ces travaux, nous trouvons ceux du Centre Walras-Lumiris consacrés aux « Avances de premières nécessité et rachat de crédit » (Guérin, Gloukoviezoff 2002). Ces derniers aboutissent à l'hypothèse suivante : « *le crédit solidaire à la consommation est une réelle nécessité* », insistant sur le fait qu'il « *ne s'agit pas d'encourager la consommation, mais d'éviter que des personnes exclues du crédit à la consommation soient obliger pour faire face aux aléas de la vie quotidienne de contracter des crédits très onéreux. Promouvoir la mise en place de dispositifs d'avances de 1^{ère} nécessité doit donc permettre de lutter contre le surendettement* » (Guérin, Gloukoviezoff 2002, 24)⁴³. Le microcrédit serait donc préventif ? Nous posons quant à nous l'hypothèse issue de nos terrains d'investigation du caractère curatif d'un tel dispositif social dans des contextes de précarité de plus en plus nombreux et complexes. Sont-ce seulement les plus précaires des précaires qui sont des bénéficiaires potentiels ?

Par conséquent, plus que le droit au compte c'est donc bien celui de l'accessibilité au crédit qui est posé (tab. 3), tout en tenant compte de la qualité particulière « solidaire » de la relation courte de crédit qui place l'individu en état d'honneur situé (Glémain 2006, 2008) donc de co-production, d'où émergent des expérimentations sociales, nécessaires à la compréhension des tenants et des aboutissants de tels dispositifs bancaires solidaires.

Tableau 11 – Les dispositifs juridiques encadrant l'exclusion bancaire en France.

Loi de références	Contenu de cette loi	Limite(s) de celle-ci
Art.58 loi n°84-46 du 24/01/1984	Loi relative à l'activité et au contrôle des établissements bancaires introduisant le droit au compte : à l'issue de trois refus et de présentations des lettres stipulant ceux-là, tout individu peut se présenter près de la Banque de France qui lui désignera un établissement bancaire	Les lettres de refus ne sont pas systématiques et parfois payantes. Absence d'obligation d'information du côté des établissements bancaires d'où réorientation vers des livrets. Les conditions d'ouverture, de gestion et de fermeture du compte ouvert par la Banque de France sont inadaptées (coûts, délais...)
Art. 7 et 17 de la loi n°91-1382 du 30/12/1991	Loi relative à la sécurité des chèques et des cartes de paiement. Modalités libératoires pour retrouver au bout de 10 ans maximum sa liberté d'émettre des chèques (5 ans suite à la Loi NRE du 15 mai 2001, pénalité libératoire : 22€ par tranche de 150€ et 5€ si montant < 50€). Mise en place du Fichier Central des	Absence de mesure pour aider les personnes en difficultés à faire « autrement » Absence d'information vers les particuliers Pas de modification significative de la relation bancaire

⁴³ Programme « Finance et cohésion sociale », recherche-action pour améliorer les relations entre les organismes financiers et les personnes en difficultés. Centre Walras-Lumiris, Université de Lyon 2/CNRS.

	Chèques (FCC) pour favoriser la circulation de l'information bancaire entre les établissements	
Art.137 loi n°98-657 du 29/07/1998	Loi qui vise à simplifier et à préciser la loi bancaire 1984 dans son article 58 : un refus et une déclaration sur l'honneur suffisent à saisir la Banque de France (personne refusée et sans aucun autre compte) et, élargir aux services bancaires de base.	Absence d'obligation d'information du côté des établissements bancaires d'où réorientation vers des livrets. Les conditions d'ouverture, de gestion et de fermeture du compte ouvert par la Banque de France sont inadaptées (coûts, délais...)
Art.1 du décret n°2001-45 du 17 janvier 2001 pris en application de la loi n°98-657 du 29/07/1998	Définition du services bancaire de base : services de caisse associé au compte (tenue de compte, relevé d'opérations, opérations de caisse, consultation de compte,...) et mise à disposition de moyens de paiement limités (carte de paiement à autorisation systématique, carte de retrait, quelques chèques de banques...) Droit réservé aux personnes bénéficiant d'un compte désigné par la Banque de France Service gratuit car sans contrepartie redistributive.	Absence de droit d'accès au crédit Absence d'information en direction des personnels des établissements bancaires. Les établissements bancaires désignés par la Banque de France offrent le minimum de prestation Absence d'information à destination des particuliers Nécessaires confiance en soi et compétences pour s'adresser à la Banque de France
Art.13 de la loi n°2001-1168 portant Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Economique et Financier (Murcef) du 11/12/2001	Limiter les relations bancaires inégalitaires entre les banques et leurs clients. Réglementation des conventions de compte (tarifs d'ouverture et de sortie des comptes, interdiction de vente de produits liés et de vente à prime) Instauration de médiateurs bancaires pour régler en toute équité les litiges relatifs à la convention de compte.	Absence de décret d'application de cette loi d'où « flou » juridique Absence d'information et de formation à la fois du côté des professionnels de la banque et des travailleurs sociaux ou autres intervenants près des personnes en difficultés
Loi de programmation pour la cohésion sociale, LPCS-art 80-III du 18/01/2005	Permettre l'accès au microcrédit social pour concrétiser le projet de financer la mobilité (permis, véhicules), une formation (dont équipement pour apprentissage), un équipement du foyer, l'achat de matériels informatiques	Multiplification des dispositifs (Cetelem via CRESUS, parcours confiance Caisses d'Epargne, points passerelles Crédit Agricole,...) Difficulté à concilier culture bancaire et culture associative Montants limités 300 à 3000 € (12000 € pour les accidentés de la vie) Durée du prêt : 6 à 60 mois (24 mois pour les prêts de 3000 €)

		Un engagement limité des établissements bancaires
--	--	---

Source : P.Glémain (2008), document de travail FIMOSOL, juin, Rapport au Haut Commissariat aux Solidarités actives.

Ces avancées juridiques se font dans un contexte de surendettement croissant des ménages lié au fait que, dans notre société : « *l'individu sans argent est un individu sans valeur* » (Jarry et Gougnet, 2002). Les banques en général se dédouanent pour partie de leur veille relative au surendettement, laissant aux services sociaux le soin d'intervenir face à cette dévalorisation individuelle dans une société monétarisée à l'extrême.

Face à l'exclusion monétaire, quels sont les premiers éléments d'analyse des expérimentations du microcrédit social en France ? Telle est la question centrale de recherche que nous allons présenter ?

Après avoir tenté de qualifier l'action et/ou l'aide sociale qui portent ces expérimentations locales, nous nous attacherons à poser les premiers éléments d'analyse microéconomique des comportements des bénéficiaires dont nous aurons précisé les profils, et des processus de co-production.

L'essentiel des échantillons qui nourrissent ici notre propos ont été constitué, par nos soins, en région Pays de la Loire dans le cadre du programme de recherche FIMOSOL, dont le rapport final sous notre direction, intitulé : *Analyse interdisciplinaire des expérimentations locales du microcrédit social : premiers résultats en Pays de la Loire et Poitou Charentes* », a été remis en juillet 2009 à la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale (DIISES)⁴⁴, au Haut Commissariat aux Solidarités Actives et à la Caisse des Dépôts et Consignation.

211. Aide et/ou action sociale ?

Depuis sa mise en expérimentation en 2005 pour le Plan Borloo et en 1999 pour le Crédit Municipal de Nantes, le microcrédit social semble être assimilable à une **action sociale non obligatoire** correspondant à un ensemble « *d'aides financières aux personnes ou de soutien à des actions ou des services mis en place par les départements, les communes ou les associations* »

⁴⁴ Par décret n°2010-95 du 25 janvier 2010, la DIISES est remplacée par une Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), qui absorbe également l'ex direction générale des affaires sociales, le service des droits des femmes et de l'égalité.

(Aubree *et al.* 2006, 1). Il en va de même pour l'épargne solidaire bien que sa mobilisation tienne à la fois de banque de l'économie sociale (Crédit Coopératif), de clubs d'investisseurs solidaires (CIGALES, CLEFE⁴⁵) ou, de sociétés coopératives financières (La NEF). Portés par des associations et des banques, l'épargne solidaire comme le microcrédit social apparaissent comme une aide sociale ou une action sociale non obligatoire. Il convient de préciser ce que l'on doit comprendre par « aide sociale » d'une part et par « action sociale » de l'autre, d'autant que ces deux notions ne sont pas encore consolidées (Hardy, 1999).

Au sens strict, **l'aide sociale** correspond à « *l'ensemble des prestations constituant une obligation mise à la charge des collectivités publiques par la loi et destinées à faire face à un état de besoin pour des bénéficiaires dans l'impossibilité d'y pourvoir* » (Aubree *et al.* 2006,1). Non obligatoire et relevant des secteurs privés non lucratif et marchand, le microcrédit social n'apparaît généralement pas comme une aide sociale. Il en va de même pour l'épargne solidaire quelle qu'en soit la forme (Glémain, 2008). Toutefois, quand le microcrédit est animé par un Crédit Municipal en co-production avec un centre communal d'action sociale ou bien, un oligopole de banques coopératives et commerciales en co-production avec des associations ou des collectivités locales (Conseil Général), il est discutable de refuser de classer ce dispositif hors champ de l'aide sociale. En outre selon ces mêmes auteurs, l'aide sociale non obligatoire, bien que marginale en termes de budget, n'en demeure pas moins essentielle en raison de ses apports spécifiques :

- innovation et expérimentation,
- déclinaison des politiques à l'échelle locale,
- valorisation des démarches de développement local,
- implications des personnels et partenariat avec les associations.

Ces apports spécifiques sont communs à l'épargne solidaire tant dans l'innovation et l'expérimentation de nouveaux modes de financement locaux, pour des bassins d'emplois et d'activités locaux, impliquant les épargnants citoyens dans le cadre de réseaux solidaires locaux. Ils expliquent donc l'implication croissante au niveau local dans les dispositifs de microcrédit social et de financement solidaire à la fois des banques locales, en particulier celles qui relèvent de l'économie sociale ou assimilée, des financiers solidaires et, des associations, dont le cœur de métier est celui de l'accompagnement des personnes et/ou des projets. Dès lors, nous avons bien affaire à une forme particulière de politiques sociales : action de la société sur elle-même, intervention publique en faveur des plus vulnérables et urgence sociale (Rayssiguiuer *et al.* 2008,

⁴⁵ Clubs Locaux d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent.

15). S'instaurerait même une forme particulière de relation solidaire de services. La relation de service en économie de marché est définie par Gadrey (1994, 24)⁴⁶, comme : « *les modalités de connexion entre les prestataires et les clients à propos de la résolution du problème pour lequel le client s'adresse au prestataire (l'objet du service)* ». Bien que nous ne soyons pas exactement dans cette configuration dans le cadre du microcrédit social (garanti) ou du financement local au moyen de l'épargne solidaire, parce qu'il y a co-production de service entre un acteur financier et une association, nous considérons qu'il y a bien activité de conseil en amont qui vaut « action sociale ». En effet, toujours selon Gadrey (1994, 33-34), le conseil consiste en :

- « - une analyse d'un problème rencontré,
- une proposition de solutions ou de recommandations fondées sur un diagnostic,
- la participation à la mise en œuvre de cette solution »

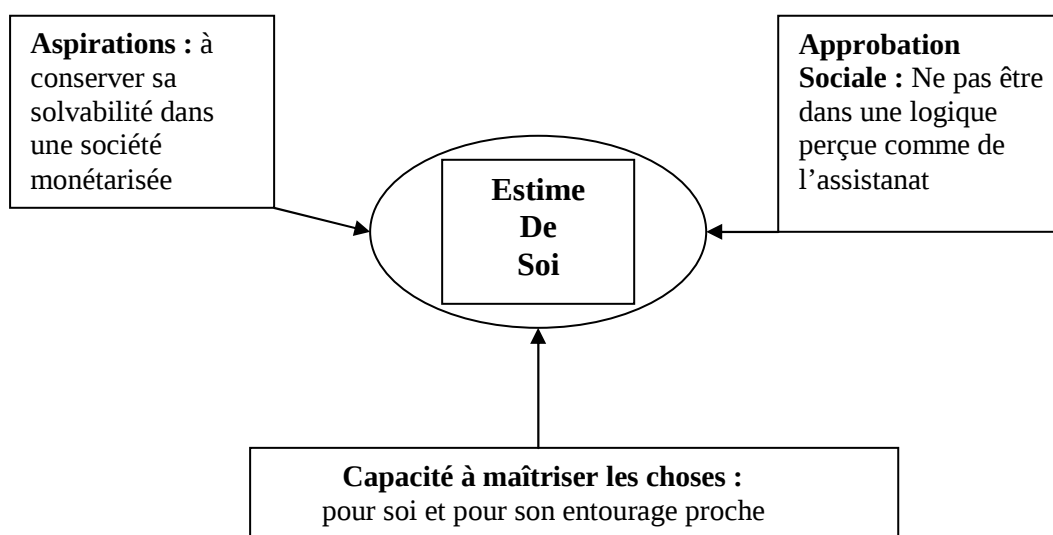
Le microcrédit social et le financement solidaire à partir d'épargne ou de fonds solidaires, tels que nous les avons observés en région et, quels que soient les dispositifs expérimentés, répondent de cette notion de « conseil » et, se situent ainsi en amont de l'aide sociale qui résulterait de mesures prises pour généraliser aux territoires locaux, selon leurs spécificités socio économiques et démographiques, le microcrédit social garanti et le financement solidaire. Par conséquent, ils relèvent tous les deux de l'action sociale qui « *précède l'aide sociale sans attendre la création d'une nouvelle prestation d'aide sociale* » (Hardy 1999, 11).

En effet, **l'action sociale** consiste en un « *ensemble de moyens mis en œuvre par une collectivité pour préserver sa cohésion par, notamment, des dispositifs législatifs ou réglementaires et des actions visant à aider les personnes ou les groupes les plus fragiles, à mieux vivre, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu social environnant* » (Aubree et al. 2006,2). Cette action sociale s'inscrit dans le contexte très particulier de crise systémique issue de la démesure sociale portée par la financiarisation de l'économie monde (la fortune personnelle des 225 personnes les plus riches est égale aux revenus de 2,5 milliards d'être humains, selon les estimations de P.Viveret) et, de crise de chrématistique quand la monnaie est devenue une finalité et plus un moyen d'échange. Dès lors, ce n'est pas l'exclusion bancaire qui justifie une action sociale *via* le microcrédit social, d'autant que le droit bancaire assure le droit au compte, mais bien les difficultés croissantes d'accès à l'argent comme moyen d'échange dans une société monétarisée.

⁴⁶ Gadrey J, 1994, « les relations de services dans le secteur marchand » in Gardrey J, deBandt J (dir.), *Relation de service, marchés de services*. Editions du CNRS.

L'économie des finances solidaires développe ainsi une analyse du comportement de l'agent « situé » - l'argent intervenant comme pont entre l'individu et la société - similaire à l'agent théorisé par Giddens (1982)⁴⁷ qui « implique la reconnaissance chez ce dernier d'un potentiel de choix de ses actions lui permettant d'échapper à la passivité vis-à-vis des pressions ou contraintes sociales, et d'intervenir de manière autonome, dans le système de relations sociales en tant que détenteurs de ses décisions et maître de son action », en le plaçant dans le cadre de relations « situées » socialement, inséré dans des structures (Fisher 1987, 16) et acteur d'un territoire. L'agent situé, bénéficiaire du microcrédit social, pourrait donc être envisagé selon une certaine « estime de soi » qui en fait un anticipateur socialement et monétairement encadré :

Figure 10 – Le microcrédit social au service de « l'estime de soi ».



Source : d'après Glémain (2008), colloque international francophone « le défi des anticipations ». UCO-Université d'Angers.

Cette approche, enrichie par l'analyse des apports de la psychologie sociale, correspond à la triangulation « sujet-alter-objet » de Moscovici (1970). Celle-ci introduit l'hypothèse d'une relation intermédiée et complexe de sujet à sujet : opérateur de microcrédit social et bénéficiaire au moyen de l'argent, et, de sujets à objet : opérateur ou bénéficiaire et microcrédit social pour conserver son accession à l'argent. Comme le rappelle Jodelet (2008), citant Moscovici (1970,63), nous sommes bien confrontés au problème « de la constitution du « sujet social » qui reçoit dans et par la relation existante et l'identité sociale ».

⁴⁷ Cité par Jodelet (2008, 33).

Cette relation particulière de crédit et d'action sociale fait « situation sociale » et suppose d'analyser, à la fois le contexte socio territorial dans lequel l'accès au microcrédit social s'exprime, et, l'interprétation liée à ce contexte (réaction comportementale en fonction de la signification supposée de la relation à l'argent). L'économiste choisit alors de questionner les concepts de rationalité et d'anticipation, eu égard à cette « nouvelle » façon d'appréhender l'outil argent à partir de « *son potentiel de reproduction toujours renouvelé* », comme l'écrivait Simmel dans sa *Philosophie de l'argent*. Sous cette hypothèse, le microcrédit social comme l'épargne solidaire deviennent un véhicule qui redonne à l'argent-outil son « *potentiel d'utilisation* » perdu, soit : « *la possibilité de choisir, suivant un grand cercle illimité, au lieu de tel objet, tel autre* » (Simmel, 1987)⁴⁸. Il serait un outil de lutte contre les vulnérabilités définies par Sen (1992, 2000) comme : « *des probabilités de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader ou s'enfoncer, quel que soit son niveau de richesse, face aux fluctuations de la vie* ».

Bien qu'il ne soit pas utile de revenir ici sur le débat rationalité pure *versus* rationalité limitée qui a abouti à une scission douce entre les microéconomistes néoclassiques et les microéconomistes évolutionnistes, tels que : Lesourne, Orléan et Walliser (2002). Ces derniers s'intéressent aux « arrangements sociaux », définit par Postlewaite (2001) comme : « *les moyens par lesquels les besoins fondamentaux des individus sont satisfaits* ». L'argent comme véhicule du microcrédit social est donc un « outil passeur » susceptible de « *vectoriser l'ensemble des interactions humaines et sociales en vue de les standardiser, autrement dit de les mécaniser ...* » (Aïm et Katz 2009, 41) dans une fonction objectif de satisfaction des besoins fondamentaux des individus, répertoriés en affectation : mobilité, logement, formation, insertion, trésorerie domestique⁴⁹, d'emploi et d'activités génératrices de revenus. Il s'agit donc d'*espaces de fonctionnement* à déterminer, c'est-à-dire d'accomplissements complexes qui correspondent à « *tout ce qu'il est possible de faire dans la vie, toutes les façons d'être et d'agir* » (Sen, 1992).

Il s'agit donc d'appréhender l'ensemble des *capabilities* à fonctionner, dans le cadre de la généralisation du « conseil » en matière de microcrédit social qui ne doit pas être envisagée sans que l'action sociale n'ait été confrontée aux dispositifs locaux d'aides financières sociales locales existantes, élément structurant des politiques sociales locales.

⁴⁸ Cité ici p.68 dans Aïm et Katz (2009).

⁴⁹ Pour reprendre les grands postes d'affectation du microcrédit social garanti i.e. celui qui bénéficie du Fonds de Cohésion Sociales géré par la Caisse des Dépôts et, animé par des acteurs conventionnés par celles-ci dont les « parcours confiance » des Caisses d'Epargne que nous avons pris pour exemple ici (section 2).

212. Des différences entre microcrédit social et aides financières individuelles aux familles : le cas du département de la Loire-Atlantique.

« En complément du versement des prestations légales, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique conduit une politique d'action sociale familiale. Cette politique est définie par son Conseil d'Administration et s'inscrit dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF, déclinée au niveau local dans le Schéma directeur d'Action Sociale. Les aides financières individuelles d'action sociale de la Caf n'ont pas vocation à pallier des difficultés chroniques, ni faire l'objet d'un versement systématique sans démarche préalable des bénéficiaires ; ce sont des aides ponctuelles » (Caf 44, 2009).

Le texte qui précède précise l'action sociale d'une caisse d'allocation familiale, dans un réseau départemental de politique de cohésion sociale. Le cadre de conventionnement que la CNAF observe avec l'Etat est similaire à celui auquel sont soumis les acteurs du microcrédit social et la Caisse des Dépôts et Consignation. C'est pourquoi, ils méritent d'être comparés. Les aides financières individualisées d'action sociale comme les dispositifs de microcrédit social n'ont pas vocation à *« pallier des difficultés chroniques, ni faire l'objet d'un versement systématique sans démarche préalable des bénéficiaires »*. Le microcrédit social relève lui aussi de l'aide ponctuelle dans le cadre de sa fonction d'accompagnement individualisé vers le retour à l'accès à l'argent, sur le principe de la démarche individuelle volontaire. Cet accompagnement est du ressort de travailleurs sociaux ou de conseillères en économie sociale et familiale dans les deux cas mais, de bénévoles accompagnateurs et/ou de salariés dans le cas du microcrédit social garanti. Les deux dispositifs appellent une implication du bénéficiaire pour faire évoluer sa situation, d'où la nécessité dans les deux cas d'un **diagnostic social** désigné jusqu'alors par l'ingénierie sociale qui correspond à une évaluation sociale globale.

Une différence d'importance tient implicitement de la qualité des bénéficiaires qui, dans le cas de la Caf, sont quasi exclusivement des familles. Seul le parent « non gardien », non allocataire, domicilié en Loire-Atlantique et qui exerce son droit de visite avec un quotient familial (Qf) inférieur à 750 euros, peut prétendre à ces aides financières familiales individualisées. C'est une autre différence commune que nous observons avec les personnes seules, parents, dans le cadre du microcrédit social.

Encadré 1 – Calcul du Qf Cnaf et du Qf local.

Le Qf correspond au 1/12^{ème} des ressources annuelles de l'année de référence (Qf Cnaf) ou des ressources du mois de la demande (Qf local), desquelles sont déduites les pensions alimentaires versées et, auxquelles on ajoute les prestations familiales (Pf) (dont les aides aux logement, le RMI (avant la mise en place du RSA). On divise ce total par le nombre de part déterminé selon la composition de la famille :

Composition de la famille (1ou 2 parents) avec	Nombres d'enfants à charge au sens des Pf			
	1	2	3	4
Nombre de parts	2,5	3	4	4,5

Pour chaque enfant supplémentaire (au-delà de 4), une demi-part supplémentaire est ajoutée. De même, tout enfant titulaire d'une carte d'invalidité génère une demi-part supplémentaire.

Source : P.Glémain, 2009, Rapport final FIMOSOL, d'après données Cafif 44.

Nous proposons ci-après une analyse comparative⁵⁰ des dispositifs locaux de microcrédit social et des aides financières de la CAF, pour le département de la Loire-Atlantique (tab.12) :

Tableau 12 – Synthèse comparative des aides financières Caf 44 et du microcrédit social en 2009.

Aides financières Cafif (Caf 44)		Microcrédit social (garanti ou non) ⁵¹	
Nature et objectifs	Modalités	Nature et objectif	Modalités
Prêt équipement de ménage/mobilier de première nécessité	Prêt qui peut se transformer en subvention : <u>achat d'équipements indispensables</u> ; Conditions : Qf Cnaf < 550€ (au moment de la demande) ; durée : 6 à 36 mois ; pas de prêt Caf en cours de remboursement pour 2 articles mobilier/équipement ; au moins un enfant à charge ; Subvention de 10% du montant de l'achat accordé si Classe A.	Équipement du logement	<u>L'équipement ménager</u> : installation des jeunes ; Conditions : de 300 à 3000 euros ; 12000 euros pour les accidentés de la vie selon le projet et la capacité de remboursement ; Durée : de 6 à 60 mois (24 mois pour les prêts de 3000 euros)
Aides au projet	<u>Soutien à la parentalité</u> : Aide au maintien des liens avec les parents <u>Prévention du surendettement</u> : Accompagnement budgétaire, prise en compte de l'endettement <u>Appui à l'insertion professionnelle</u> : Participation aux frais liés au retour à l'emploi (frais de cantine, de garde, de matériels nécessaires au retour à l'emploi)	Trésorerie Insertion/ Mobilité	<u>Accès au logement</u> : cautions et impayés de loyer ; <u>Accès à l'insertion professionnelle</u> : financement de formation pour l'insertion professionnelle ; financement de la mobilité pour accéder à un emploi

⁵⁰ Dans le cadre de prochains travaux, nous conduirons une analyse plus approfondie des calculs de reste-à-vivre qui diffèrent d'un CCAS à l'autre, d'un acteur bancaire solidaire à l'autre.

⁵¹ Cela nous permet, en Loire-Atlantique, de considérer à la fois le « prêt stabilité » non garanti par la Caisse des Dépôts et consignation offert par le Crédit Municipal de Nantes et, le microcrédit social garanti par convention avec le CDC inscrit dans le champ d'expérimentation sociale du Fonds de Cohésion Sociale.

	<u>Loisirs et vacances familiaux</u> Projets pour enfants handicapés ou relevant de familles monoparentales (hors dispositifs Caf ⁵²) <u>Equiperment et aménagement d'un logement</u> Forfait première installation ou rééquipement après séparation ou hébergement en structure d'accueil (Qf Cnaf < 750€)	Aide à la parentalité Logement	<u>La cohésion familiale :</u> déménagement, petits travaux d'aménagement
Aides spécifiques	<u>Evènements familiaux fragilisant :</u> Décès de parent ou d'enfant ; naissances multiples ; parent isolé avec 1 seul enfant (Qf Cnaf < 550€)	Dépenses « de confort »	<u>Dépenses de santé :</u> les lunettes, les frais dentaires

Source : P.Glémain, FIMOSOL, Rapport final 2009, DIISES-HCSAJ.

On constate à la lecture de ce tableau de synthèse qu'il y a convergence⁵³ des affectations par poste du microcrédit social, et de l'aide financière individualisée aux familles qui relève de la politique sociale de la caisse d'allocation familiale. Cette information est importante quand on sait que près de 15% des dossiers éligibles sont « sans suite » (FIMOSOL, 2009). L'abandon pourrait ainsi s'expliquer, au moins pour partie, par des réorientations de demandeurs de microcrédit social par les accompagnateurs (bénévoles, travailleurs sociaux) vers les services de la CAF. Cette partie « informelle » du microcrédit social reste aujourd'hui invisible. Or, elle fait partie des variables explicatives qu'il conviendra d'interroger dans nos prochains travaux⁵⁴. A ce projet, on peut également ajouter les approches par territoire, considérant que les ménages ruraux n'ont *a priori* pas le même accès, ni la même relation aux services de la caisse d'allocation familiale (CAF), que les ménages urbains. Les quelques entretiens que nous avons conduits dans le Pays de Châteaubriant, situé au nord est de Nantes, nous ont conduits à estimer à deux personnes sur trois, les bénéficiaires du microcrédit social également soutenus par les services sociaux.

Que ce soit dans le cadre des aides financières aux familles de la CAF ou bien dans celui du microcrédit social garanti, et quels que soient les territoires observés, l'accès à l'argent qui est généré correspond à un « outil d'accompagnement social » qui se traduit par la production d'un argumentaire dans les dossiers, émanant des travailleurs sociaux ou des bénévoles chargés du « diagnostic social ». Nous retrouvons ce dispositif bien que plus informel (malgré les comités de

⁵² Hors dispositif « 1ers départs en vacances » et Vacaf Avs. Le Qf Cnaf doit être inférieur ou égal à 600€ (Vacaf Avf pour Aide aux vacances familiales ou Avs pour Aide aux vacances sociales) à compter de 2009.

⁵³ Toutes choses égales par ailleurs (*ceteris paribus*) en ce qui concerne le reste-à-vivre.

⁵⁴ Cette analyse plus qualitative est engagée au niveau national par le Groupe Caisses d'Epargne, pour lequel nous avons rejoint en janvier 2010 le groupe d'experts aux côtés, entre autres, de G.Gloukovieff.

crédits) pour l'affectation de l'épargne solidaire au financement de projets entrepreneuriaux collectifs ou d'entreprises individuelles.

L'analyse nous montre que le microcrédit social s'inscrit dans une dynamique d'action sociale en complément des dispositifs d'aides sociales portés par exemple par les CAF, à travers leurs aides financières individuelles aux familles. Dans le cadre de la répartition des compétences après l'acte I (1984) puis l'acte II (2003)⁵⁵ de la décentralisation, la collectivité « chef de file » en l'occurrence est le département – donc le Conseil Général – qui définit et met en œuvre la politique d'action sociale en s'appuyant sur les Caf et, dans le cadre du microcrédit social sur les dispositifs locaux de microcrédit social garanti co-produit par les établissements bancaires coopératifs et assimilés et les CCAS ou associations locales. Nous sommes en présence d'une « mosaïque » de dispositifs locaux de microcrédits sociaux et de financements solidaires, en région Pays de la Loire, qui aboutit à une « *kyrielle de dispositifs spécifiques* », pour reprendre les expressions de Ray *et al.* (1988, 478). Cela nécessiterait que l'on conduise une étude non seulement des impacts socio économiques sur les ménages bénéficiaires mais aussi, des transformations induites qui nous permettrait de rendre compte des dynamiques. Mais, nous en sommes encore à l'expérimentation et ne disposons pas encore – sauf pour le Crédit Municipal de Nantes et des CCAS partenaires – d'une période de temps suffisante pour répondre à ce défi. Pour autant, l'analyse des expérimentations sociales en cours participe à structuration d'une méthodologie fondatrice de la théorisation en économie des finances solidaires.

En effet, nos travaux, en qualité de conseiller universitaire depuis 2004 près du Crédit Municipal de Nantes, nous ont permis non seulement d'ouvrir une voie pour la recherche en épargne solidaire, mais aussi de nous intéresser aux profils des bénéficiaires de dispositif expérimental de microcrédit social en cours en région Pays de la Loire⁵⁶. Nous nous sommes ainsi rapprochés petit à petit de la démarche de l'économie expérimentale qui suppose que soit créé un *environnement contrôlé* nécessaire à la reproduction artificielle d'une situation reflétant les conditions de la théorie économique (Eber et Willinger, 2005). Elle est même devenue un enjeu politique majeur car selon M.Hirsch (2009)⁵⁷ : « *l'expérimentation sociale est un l'un des moteurs*

⁵⁵ Rayssiguier *et al.* (2008, 472) rappellent que : « La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 prévoit qu'une collectivité territoriale pourra se voir confier le rôle de « chef de file » [...] lorsque l'exercice d'une compétence nécessite le concours de plusieurs collectivités ». L'article 72 alinéa 5 constitutionnalise l'interdiction d'une tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre, mais autorise la notion de collectivité chef de file ».

⁵⁶ Rapport interne daté de 2005, et publié dans la Revue RECEMAP en décembre 2006.

⁵⁷ Propos tenus lors de la réunion d'échanges « Pour de nouvelles expérimentations sociales », le 25 juin 2009, à laquelle nous avons assisté en tant que responsable du programme de recherche FIMOSOL et d'évaluation du microcrédit social. Notre projet a été sélectionné par le jury de l'Ecole d'Economie de Paris, présidé par son directeur : le Professeur François Bourguignon.

des changements sociaux ». En ce qui nous concerne, nous cherchons à déterminer dans quelle mesure une généralisation du microcrédit serait possible ?

Dans cette optique, la démarche de l'économie expérimentale nous conduit à comparer une situation réformée avec un contre factuel. Elle suppose donc de « *donner du temps au phénomène de s'installer pour tendre vers les résultats les plus fiables possibles* » (Bouguignon, 2009)⁵⁸. Or, nous sommes là sur un terrain nouveau – issu de la loi de cohésion sociale de 2005 – qui ne nous permet pas d'être en possession de résultats véritablement robustes, bien qu'ils apparaissent scientifiquement significatifs. En effet, à défaut d'un intervalle de confiance, nous disposons d'une expérimentation publique régionale portée par le Crédit Municipal de Nantes que nous avons eu la chance de suivre depuis 2004 (avant le Plan de Cohésion Sociale dit « Plan Borloo »), expérimentation *in vivo* depuis 1999 sur les villes d'Angers et de Nantes. Nous disposons ainsi d'un contre factuel qui nous permet de conduire une première analyse économique de cette expérimentation sociale particulière qui s'est faite en deux temps, avec deux dispositifs similaires : le « prêt stabilité » (1999-2009) et le « microcrédit social garanti » depuis 2005. Notre démarche scientifique apparaît dès lors originale et novatrice de par son caractère *in vivo* à l'identique de ce que nous avons observé à Cotonou au Bénin, et de par une méthode qui consiste à monter en théorisation pour tendre vers la compréhension d'environnements contrôlés, selon les caractéristiques analysées. De l'économie expérimentale, nous nous rapprochons du second objectif exploratoire, dans la mesure où la théorie économique est relativement absente voire très incomplète et, où nous cherchons à comprendre pour simuler l'évolution possible de situations réelles : celle des différents dispositifs de microcrédit social observés.

⁵⁸ Propos tenu en introduction de cette journée du 25 juin 2009. Cf. ci-dessus.

Encadré 2 : De la sémantique du « micro » en finances solidaires.

Comprendre le tempérament financier des ménages et les représentations qu'ont les acteurs bancaires des opérations qu'ils font suppose que nous nous arrêtons quelques instants sur la sémantique du « micro ». En effet, comme nous l'avons souligné précédemment pour le montant des prestations sociales dans le cadre d'un ciblage de bénéficiaires, le « micro » est associé au « petit » : petit montant pour petit échantillon de population. Or, au Sud comme au Nord, cette « petitesse » implicite est discutable.

En effet, dans le cadre d'une économie de la survie le « micro-crédit » permet à la fois d'accéder à des activités génératrices de revenus et/ou, à des services économiques, sanitaires et sociaux desquels les populations étaient initialement exclues, de façon plus ou moins temporelle. Du « micro-crédit » pour des « micro-emprunteurs » !

Ces « micro-emprunteurs » n'ont de sens que si l'on s'en tient à une évaluation monétaire du crédit accordé. Or, ce dispositif vise d'abord à élargir l'accès au crédit aux individus rationnés par le système bancaire standard, en les accompagnant dans leur projet de vie qui s'ouvre ainsi à un nouvel horizon. D'ailleurs la plupart des dispositifs ne parlent pas de micro-crédits mais bien de « prêts ». Cela signifie que ce dispositif particulier ne considère pas l'individu dans le cadre du multi endettement mais bien, dans l'accompagnement socio économique des bénéficiaires portés par des « parcours » (Association « Parcours Confiance » des Caisses d'Epargne) qui permettent de retrouver une certaine « stabilité » (« Prêt stabilité » des Crédits Municipaux) et, de faire le lien entre leur vie avant le dispositif et celle d'après via une « passerelle » (« Points Passerelles » du Crédit Agricole).

Le micro-crédit n'a donc pas de sens puisque nous aurions affaire dans ce cas à un crédit offert à un nombre restreint d'échantillons de population. En revanche, le microcrédit, à l'instar du microcomposant en électronique, est bien un composant bancaire de très faible dimension : un montant de 300 à 3000 euros, sauf pour les aléas de la vie qui la font monter à 12000 euros. Selon cette acception, nous comprenons alors la microfinance comme la partie des finances solidaires qui étudient les comportements bancaires et financiers individuels, en particulier ceux relatifs au microcrédit

P.Glémain (2008) Rapport d'étape. Programme FIMOSOL HCSA et DIIESES. Décembre.

Nous sommes confrontés comme ce fut le cas pour les systèmes informels des Pays du Sud à la question de l'évaluation de la performance sociale et de la viabilité économique de tels dispositifs. Comment évaluer la performance sociale des dispositifs de microcrédit en expérimentation ? De quels indicateurs disposons-nous alors pour caractériser les populations de bénéficiaires ? Pour évaluer les compétences sociales et bancaires à mobiliser ? Quelles sont les cognitions auxquelles nous avons affaire à la fois au niveau des bénéficiaires actuels et potentiels et, des acteurs mêmes du microcrédit social en France ?

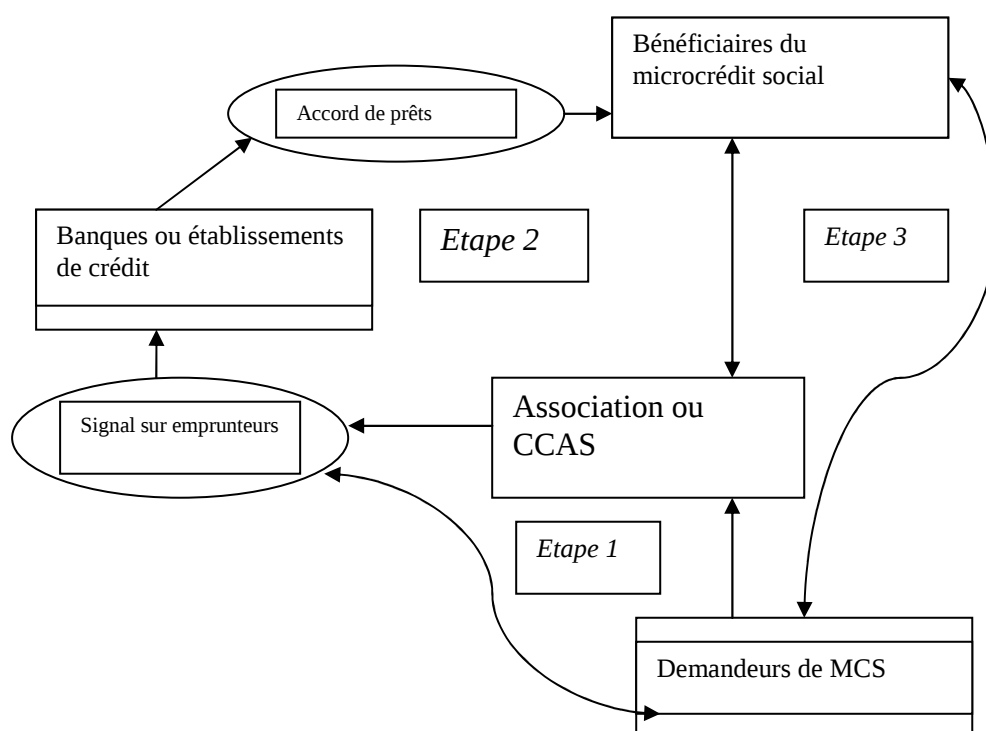
22. Une recherche en économie du microcrédit social : analyse des expérimentations en Pays de la Loire.

A l'instar de la démarche que nous avons entreprise à Cotonou au Bénin pour déterminer les populations des bénéficiaires du microcrédit, nous avons cherché à proposer une typologie des profils de bénéficiaires du microcrédit sociale en région Pays de la Loire. Pour ce faire, un échantillon de bénéficiaires de l'expérimentation conduite par le Crédit Municipal de Nantes a été constitué. Nous allons ici rendre compte de cette typologie. Nous avons également analysé les affectations du microcrédit social de façon à mieux comprendre son utilité à la fois économique et sociale. De plus, nous avons ainsi pu observer les relations de co-production de ce service financier particulier à vocation solidaire.

221. Analyse socio économique des profils de bénéficiaires du microcrédit social.

Les banques et établissements de crédit engagés dans le microcrédit social deviennent eux-mêmes des producteurs d'information vis-à-vis des prestataires d'ingénierie sociale et bancaire, que sont les associations ou les centres communaux d'actions sociales (CCAS) avec lesquels ils travaillent, et des bénéficiaires potentiels que nous désignons par « demandeurs ». Comment cela se passe-t-il ?

Figure 11 – Le microcrédit social comme signal aux bénéficiaires potentiels.



Source : P.Glémain 2009, Rapport final FIMOSOL, DIISES-Haut Commissariat aux Solidarités Actives.

L'étape 1 consiste à évaluer les qualités des demandeurs de microcrédit social en dévoilant les caractéristiques familiales d'une part et de situation par rapport à l'emploi, d'autre part. L'étape 2 traduit en fonction des signaux offerts par l'ingénierie sociale la décision de prêt qui fait des demandeurs des bénéficiaires effectifs du microcrédit social. L'étape 3 est celle qui permet aux demandeurs, en fonction des qualités des bénéficiaires effectifs du microcrédit social, de déterminer leur « chance » de le devenir eux-mêmes. Elle est aussi un signal pour les autres acteurs du microcrédit social sur un territoire qui, ainsi, sont en mesure de connaître les qualités des emprunteurs satisfaits ou bien refusés pas leurs concurrents. Mais comment évaluer ces qualités ? Comment produire un effet incitatif du contrat bancaire qui évite tout comportement opportuniste ?

L'échantillon exploratoire concernait le Crédit Municipal et le CCAS de Nantes. Nous élargissons ici nos travaux à la co-production CM et CCAS d'Angers afin de tester nos indicateurs sur un échantillon plus important. Nous optons pour une démarche quantitative à partir des fichiers dont nous disposons. Notre idée consiste en une recherche de spécification dynamique dans le temps à la fois des populations de demandeurs et de bénéficiaires selon deux critères : la nature de la cellule familiale et la position par rapport à l'emploi. Ce choix relève bien sûr de la qualité initiale des statistiques disponibles mais aussi, du fait que nous considérons que le

microcrédit social est un élément de trésorerie domestique « Oïkosnomos » et que, l'insertion sociale des individus reste principalement dans le cadre de la situation de la personne par rapport à l'emploi.

Encadré n° 3 - « Oïkosnomos » : C'est-à-dire ?

L'Oïkos-nomos traduit en fait l'administration, la gestion d'une maison, d'un ménage. Ce retour de l'économie domestique dans les préoccupations des économistes de l'économie sociale et solidaire contemporaine tient de la considération qu'ils ont pour le fonctionnement microéconomique du ménage, quelle que soit sa nature et sa composition, dans un contexte d'incertitude croissante tant au niveau social qu'économique. Sans appeler à un retour à la « cité idéale » de Platon qui justifiait l'esclavagisme, nous pouvons appréhender la cité « parfaitement juste » comme celle qui pose la question de la « vie bonne » comme « vie conforme à la justice » sociale, dirions nous aujourd'hui en économie sociale. Pour ce faire, se placer au niveau de l'économie du foyer/du ménage nous permet de retrouver le contexte de l'unité économique de base, nécessaire à la compréhension et à l'explication du microcrédit social tel qu'il est expérimenté depuis le milieu des années 2000 (Plan Borloo).

Source : P.Glémain, Fimosol, 2009, Rapport Final aux Haut Commissariat-DIIESES.

L'incertitude économique à laquelle se trouvent confrontées les familles, modifie profondément les horizons temporels de la gestion de l'économie du ménage. Les situations de chômage et de précarité en emploi, les recompositions familiales, sont autant de déterminants des mutations socio économiques en cours à l'échelle de la cellule sociale de base, que constitue la famille. L'économie de l'urgence qui en résulte, offre une nouvelle pertinence au rôle du signal en économie de l'endettement des particuliers (Flannery (1986)⁵⁹). Si le crédit *revolving* est associé à une forme d'endettement à court terme, dans le cadre d'une relation bancaire asymétrique car : « cette forme de dette permet d'ajuster les termes du contrat de crédit à l'arrivée d'informations nouvelles » (Lobez, Villanova 2006, 26), qu'en est-il au niveau des expérimentations du microcrédit social, depuis 2005, en France ?

Pour apporter des premiers éléments de réponses, nous nous intéressons à une population d'individus (bénéficiaires et éligibles) ayant participé aux expérimentations du microcrédit social en région Pays de la Loire (N=615), conduites par l'établissement public de crédit et d'aide sociale : le Crédit Municipal de Nantes, en partenariat avec le CCAS d'Angers. Pour ce faire, nous distinguons quatre types de modèles familiaux qui représentent la répartition de la population observée :

⁵⁹ Cité par Lobez et Vilanova (2006, 26) : M.Flannery "Asymetric information and risky debt maturity choice", *Journal of Finance*, 41 (1), 1986, pp.19-37.

- les couples sans enfants,
- les couples avec enfants,
- les personnes seules,
- les personnes seules avec enfants.

Pour chacun de ces quatre modèles, nous observons les évolutions sur la période 2005-2009 à partir des situations en emploi (occupé ou pas) suivantes :

- les RMistes,
- les chômeurs indemnisés,
- les salariés,
- les bénéficiaires de l'API-APE⁶⁰,
- les personnes en situation de handicap ou d'invalidité,
- les retraités,
- les stagiaires en formation rémunérée.

Adoptant une posture microéconomique, nous appréhendons « *l'atome logique* » -donc chaque modèle familial - comme un « *acteur individuel* ». Cela signifie que « *bien entendu cet acteur n'agit pas dans un vide institutionnel et social. Mais le fait que son action se déroule dans un contexte de contraintes, c'est-à-dire d'éléments qu'il doit accepter comme des données qui s'imposent à lui ne signifie pas qu'on puisse faire de son comportement la conséquence exclusive de ces contraintes. Les contraintes ne sont qu'un élément permettant de comprendre l'action individuelle* » (Boudon 1990, 52).

Le travail empirique que nous avons engagé doit nous permettre à la fois de mieux appréhender à la fois les profils des candidats (bénéficiaires et éligibles) au microcrédit social pour projet personnel (crédit individuel pour financer : mobilité, logement, formation, cohésion sociale), et les facteurs d'entrée dans ce dispositif de crédit et d'aide sociale. Une meilleure compréhension de l'arbitrage financier sous-jacent associé au choix d'affectation du microcrédit social devrait également être possible.

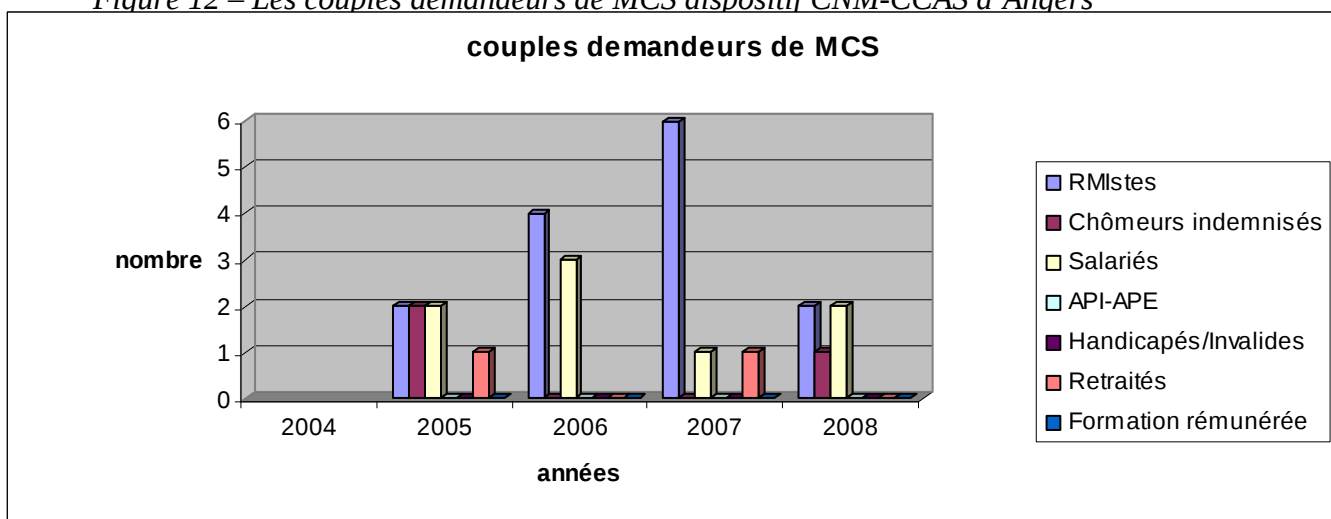
⁶⁰ Aide aux Parents Isolés et Allocation Parentale d'Education qui répondent l'une et l'autre de l'action sociale. L'APE a été créée en 1985 pour offrir aux parents de suspendre leur activité pour élever leur enfant, si celui-là était au moins le troisième de la fratrie et âgé de moins de 3 ans. Etendue aux ménages de 2 enfants en 1994 (loi sur la famille), elle devient une « allocation forfaitaire sans condition de ressources dans le cas de cessation ou de réduction d'activité d'un des membres du ménage » (Marc 2003, 681).

Nous retenons ici deux modèles familiaux pour notre analyse empirique : les couples avec ou sans enfant qui correspondent à la définition de la famille de l'INSEE, et les personnes seules avec ou sans enfants qui nous ramènent aux modèles des familles monoparentales et du ménage individuel.

Deux types de couples nous intéressent : les couples sans enfant qui font famille au sens de l'INSEE, et les couples avec enfants qui constituent l'élément universel de la famille nucléaire et ce, quel que soit le statut marital. Nous posons l'hypothèse selon laquelle l'expérimentation du microcrédit social intervient dans un contexte de précarisation croissante à la fois du marché du travail, et de l'accès aux moyens de paiement. Il en résulte un effet incitatif à aller vers des opportunités d'accès à des réserves d'argent (crédit *revolving*), contre lequel le microcrédit social est censé lutter dans le cadre de l'évitement du surendettement des ménages.

L'analyse statistique des couples angevins sans enfants éligibles fait apparaître deux profils types : les bénéficiaires du RMI⁶¹, et les salariés (fig.12).

Figure 12 – Les couples demandeurs de MCS dispositif CNM-CCAS d'Angers

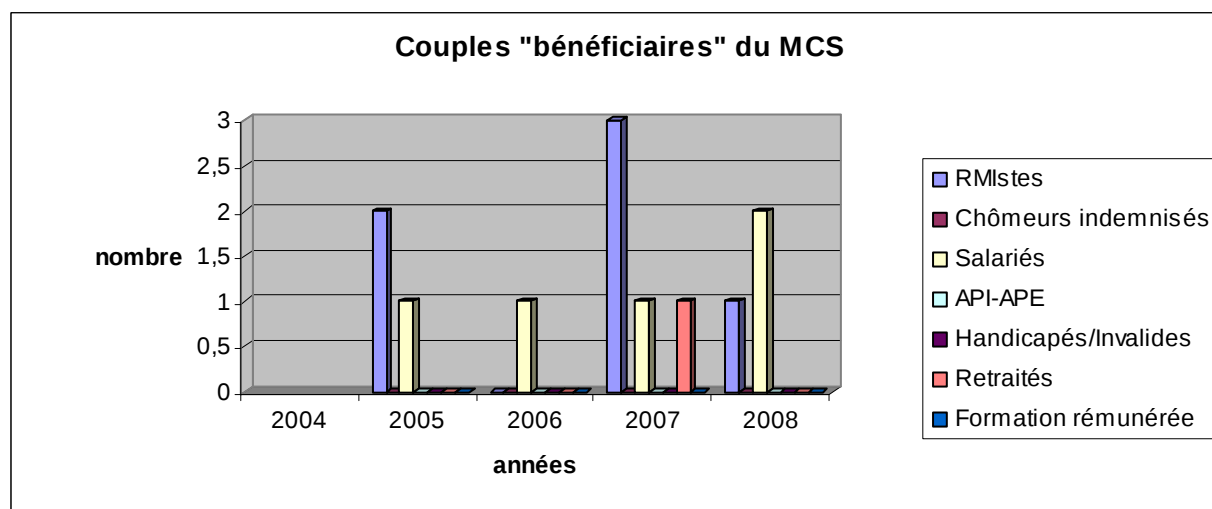


Source : P.Glémain, FIMOSOL 2009, Rapport final au HCSA-DIIESES, d'après les données du CCAS de la Ville d'Angers.

La prudence prévaut quant aux enseignements tirés, eu égard à la petitesse de l'échantillon annuel qui ne dépasse par la dizaine d'individus. Toutefois, cette approche nous permet de mesurer l'écart entre la population éligible et celle des bénéficiaires (fig.13).

⁶¹ Le dispositif du RSA n'existait pas au moment de notre étude. Il conviendra donc pour la suite des travaux de travailler sur cette nouvelle population des bénéficiaires du RSA, avec une nouvelle appréhension de la relation à l'emploi (effet incitatif/effet d'aubaine).

Figure 13– Les couples bénéficiaires du MCS du dispositif CMN-CCAS Angers.



Source : P.Glémain, FIMOSOL 2009, Rapport final au HCSA-DIIESES, d'après les données du CCAS de la Ville d'Angers.

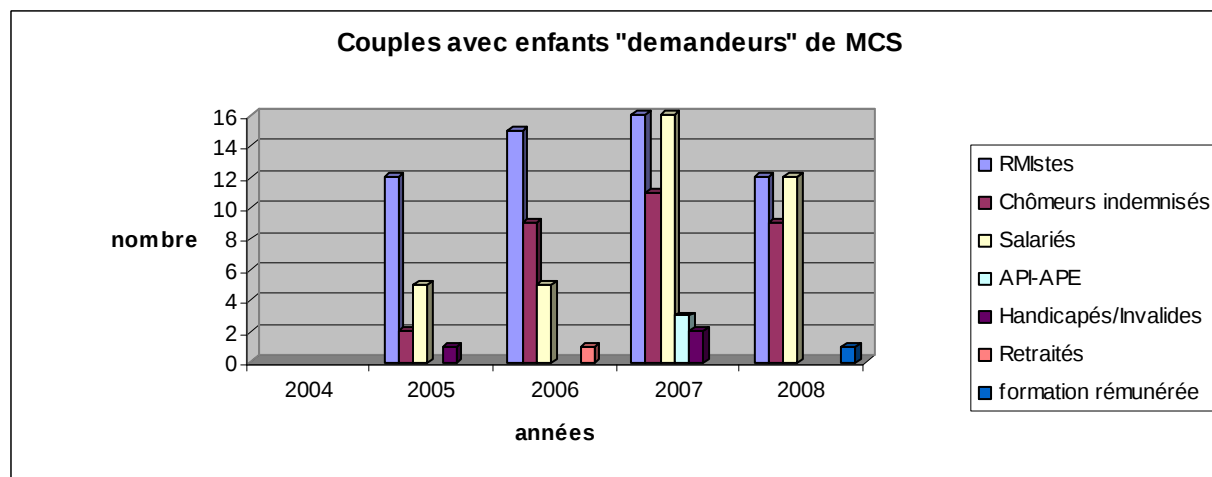
Que remarquons-nous ? Tout d'abord, tous les salariés de ce modèle familial, éligibles au dispositif de microcrédit social, deviennent bénéficiaires. Ce n'est pas le cas des allocataires du RMI qui n'y accèdent que dans un cas sur deux. *A priori*, sous la nuance postulée, le couple sans enfant, en situation de salariat, bénéficie de l'effet d'aubaine du microcrédit social, puisqu'il n'a pas à changer de comportement pour y accéder. En cela, même sans entrer dans une sociologie du couple approfondie « à la Kaufmann (1999) », le couple correspond bien à une organisation du « vivre à deux », organisée à partir non seulement des flux d'échange (en particulier ceux liés à l'argent) au sein du couple, mais aussi de la gestion de l'insatisfaction (dons et dettes, défection secrète en termes de gestion des conflits). En revanche, le couple sans enfant RMISTE est soumis à un effet incitatif, c'est-à-dire appeler à modifier son comportement – en particulier en emploi - pour pouvoir accéder au microcrédit social dans des proportions plus importantes. Le RSA changera-t-il la donne ?

Introduisons le second profil du couple avec enfants, dont la population des individus est supérieure à trente unités, pour les différentes années. Les contraintes économiques des couples avec enfants restent préoccupantes en France selon une étude de l'Union des Familles en Europe (2006)⁶². En effet, 80% des enfants pauvres sont concernés par les minima sociaux que sont le RMI, l'API-APE, et l'AAH. Un écart d'environ 30% persiste entre le revenu issu du RMI et de l'allocation logement, et le seuil de pauvreté pour un couple avec deux enfants.

⁶² <http://uniondesfamilles.org/enfants-pauvres.htm> consulté le 04 mars 2009.

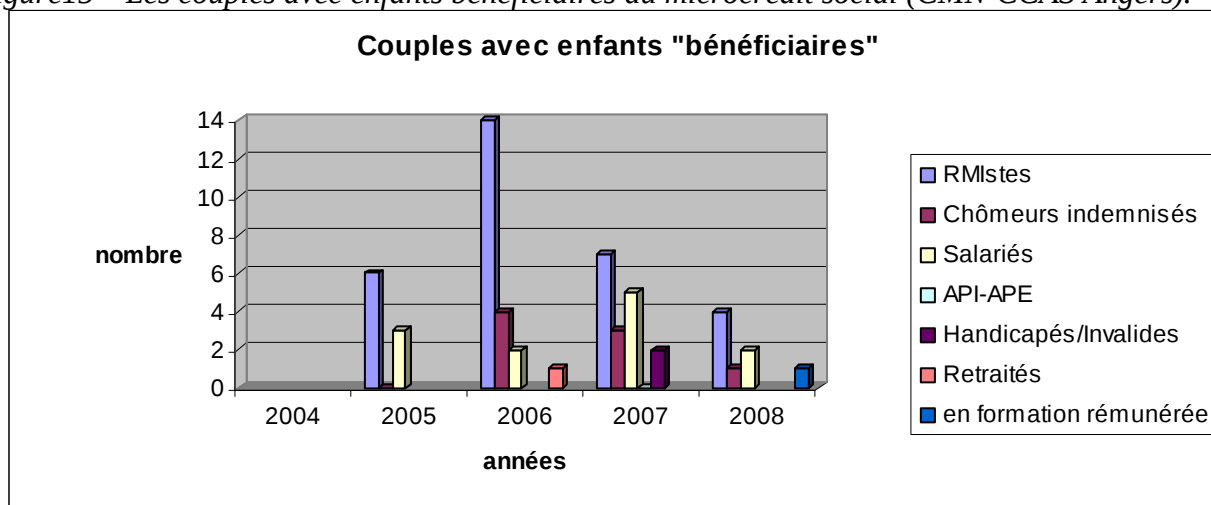
Il reste donc des progrès à réaliser d'autant plus que « *au motif que l'augmentation des familles monoparentales est un phénomène nouveau et que 30% d'entre elles vivent dans la pauvreté, on a réduit le problème des enfants pauvres à celui des parents isolés. Or, si il y a 503 000 enfants dans ce cas, il y en a 1 635 000 qui vivent dans des couples* » (UFE, 2006). Qui sont ces couples angevins avec enfants éligibles au microcrédit social ?

Figure 14 – Les couples avec enfants demandeurs (CMN-CCAS Angers).



Trois profils d'éligibles apparaissent (fig.14) : les couples RMistes, les chômeurs indemnisés, et les salariés comme « actifs occupés » en situation d'emploi précaire (CDD, intérim, CDI à temps partiels contraints). Nous remarquons un taux de sélection relativement drastique. En effet, en 2008, seulement un tiers des couples avec enfants éligibles ont bénéficié de l'accès au microcrédit social, et seulement un sixième des couples avec enfant salariés contre un huitième des allocataires du RMI (fig.15).

Figure15 – Les couples avec enfants bénéficiaires du microcrédit social (CMN-CCAS Angers).



Source : P.Glémain, FIMOSOL 2009, Rapport final au HCSA-DIIESES, d'après les données du CCAS de la Ville d'Angers.

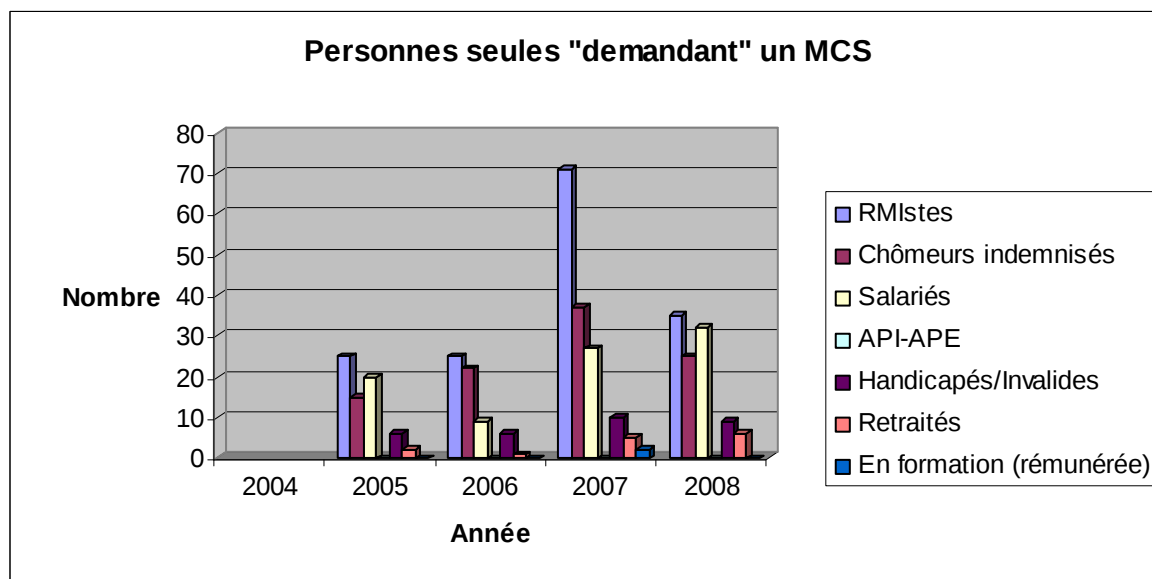
Les couples avec enfants se trouvent ainsi pénalisés à la fois par l'évolution défavorable des minima sociaux, et par la discrimination pour charge d'enfants. L'UFE (2006) affirme que « *les deux enfants d'un parent isolé se voient garantir le même niveau de vie qu'un célibataire avec l'AAH, l'ASS et le RMI mais les deux enfants d'un couple n'ont droit qu'à 65% de celui-ci avec le RMI et 88% avec l'ASS* ». Dès lors se pose la question de la définition que l'on donne au reste à vivre du couple avec enfants : est-ce le montant qui correspond à la couverture des aléas de la vie, aux imprévus ? Ou bien, entrons-nous dans l'affectation d'un budget par poste de dépense, où le microcrédit social jouerait le rôle d'une sorte d'allocation différentielle pour atteindre un certain niveau de vie, et une certaine qualité de vie ?

Rappelons ici que « *Niveau de vie n'est pas pouvoir d'achat !* ». Le niveau de vie correspond à la quantité de biens et services dont dispose une catégorie sociale en fonction de son revenu. Il correspond au niveau de consommation effectif de cette catégorie sociale. C'est donc un indicateur quantitatif qui ne répond pas du revenu indexé sur le niveau général des prix qui lui, exprime le revenu réel. Une hausse du niveau général des prix diminue le revenu réel. Il y a donc perte de pouvoir d'achat. « *Niveau de vie n'est pas genre de vie !* ». Le genre de vie correspond à l'ensemble des manières de vivre d'un groupe humain, caractérisé par les conditions matérielles d'existence et l'organisation de la vie quotidienne. Notion qualitative, le genre de vie évolue dans le temps et selon les territoires. L'analyse de l'arbitrage financier en seconde partie devrait nous permettre de lever le voile sur cette zone de flou.

La situation des familles monoparentales est plus hétérogène qu'il n'y paraît. En effet, les enfants des familles mono parentales RMISTES bénéficient de moins de prestations sociales que ceux qui appartiennent à un autre statut par rapport à l'emploi ou à l'aide sociale. L'UFE (2006) estime qu'un « *parent isolé avec trois enfants aurait droit à 1003€ de prestations familiales s'il gagnait le SMIC. Avec le RMI, il n'aura que 700€ pour ses trois enfants, 919€ avec l'AAH ou l'ASS et, seulement 699€ avec l'API* ». Autre constat, toujours en 2005, « *si l'AAH assure un niveau de vie de 963€ par mois au célibataire. S'il se marie et élève deux enfants, l'Etat n'assurera à sa famille qu'un niveau de vie de 550€ par personne* ». Nous avons donc affaire à un paysage de prestations sociales dont la distinction entre effet d'aubaine, effet incitatif (Marc 2003, 683), et effet discriminant, est relativement floue. Ce qui complexifie l'analyse.

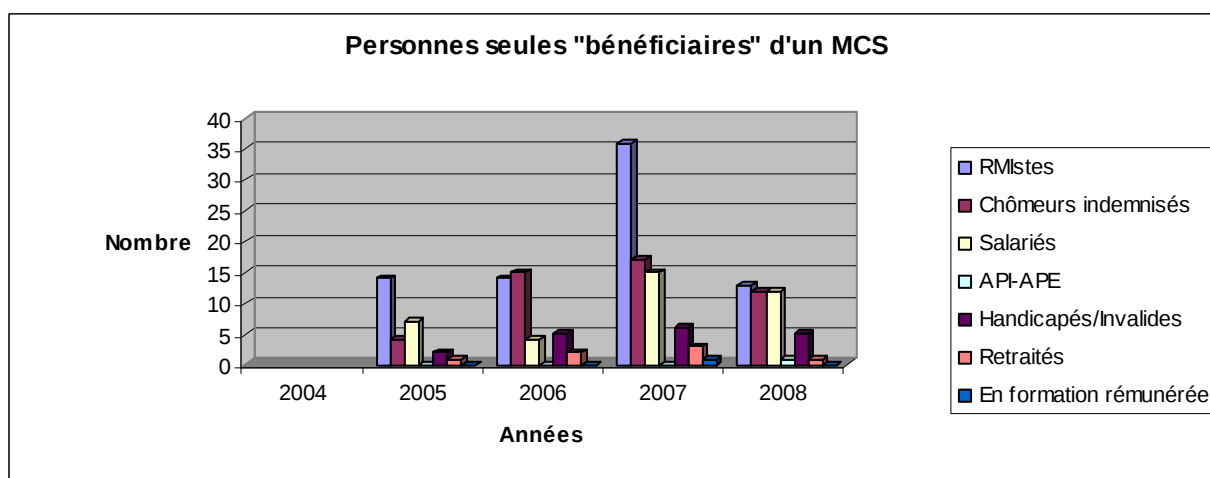
La population des personnes seules sans enfant éligibles est la plus importante de nos sous échantillons (environ N=80). L'analyse des profils de cette population éligible au microcrédit social fait apparaître (sans surprise) deux nouveaux visages : celui des personnes en situation de handicap, et celui des personnes inactives en retrait du marché du travail (fig.16).

Figure 16 – Les personnes seules en situation de demande de MCS près du CMN-CCAS Angers



Au regard du taux de sélection, environ une personne seule éligible sur deux, quelle que soit sa situation en emploi ou en qualité d'allocataire, devient bénéficiaire (fig.17).

Figure 17 – Les personnes seules bénéficiaires du MCS urbains CMN-CCAS d'Angers.

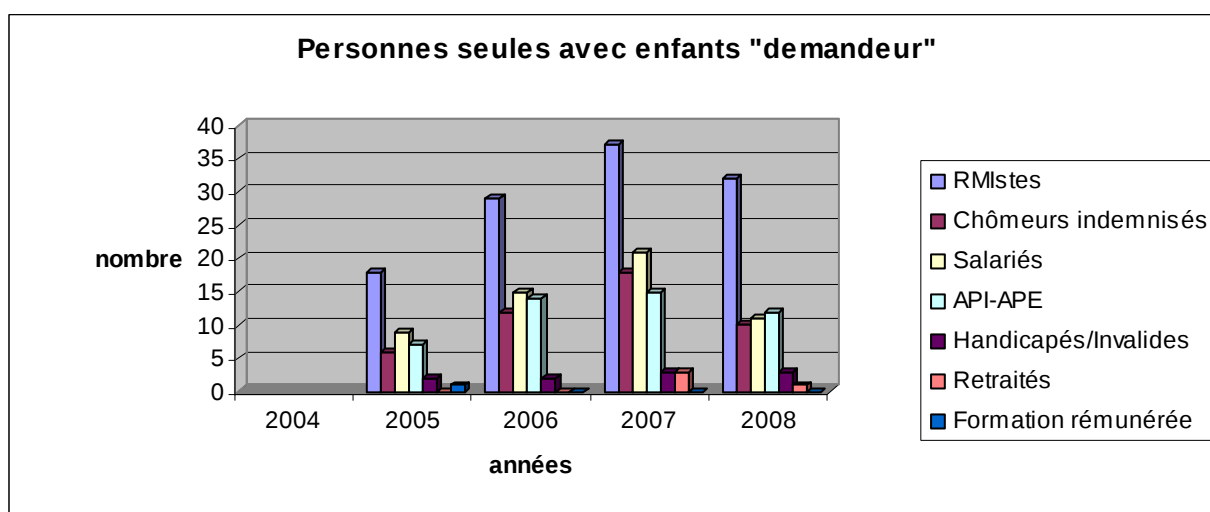


L'absence de charge d'éducation – couple ou personne sans enfants – accroît la propension à accéder au dispositif de microcrédit social. Nous aurions alors affaire à un dispositif d'aide social à la personne, et non à dispositif d'accompagnement de la famille face à ses difficultés plus ou moins

chroniques de financement de la mobilité, du logement, de la formation, ou de la cohésion sociale. Pour en être sûr, vérifions de façon empirique les traits caractéristiques du profil « famille monoparentale ».

Les familles monoparentales bénéficient de deux types de prestations : l'*allocation de soutien familial* sans condition de ressources versée aux familles où l'un des parents ne fait pas, ou plus face, à ses obligations parentales (112,24€ mensuels en 2007 à taux plein et 84,18€ à taux partiel) et, l'*allocation de parent isolé* comme allocation différentielle⁶³ (c'est-à-dire tenant compte de toutes les autres sources de revenu) pour atteindre un minimum de ressources (748,24€ maximum pour une personne isolée avec un enfant en 2007). Elles connaissent en général un certain niveau de précarité. « Précarité » que le Père Wresinski (1987) avait défini comme : « l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux ». Relativement à nos remarques précédentes, nous retrouvons ici parmi les familles monoparentales éligibles, celles qui bénéficient de l'API-APE (fig.18).

Figure 18 – Les familles monoparentales en demande de MCS (dispositif CMN-CCAS d'Angers).

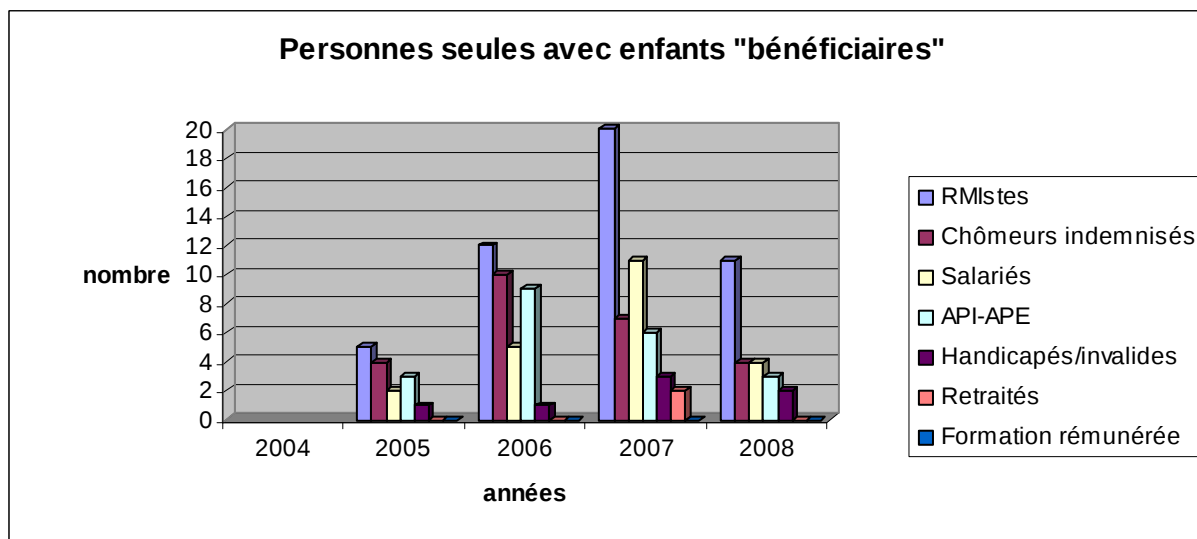


Parmi les bénéficiaires qui, pour ce profil, se confondent avec les profils éligibles hormis pour les familles monoparentales RMistes ; nous retrouvons une sous population des bénéficiaires de l'API et/ou de l'APE qui interroge quant au comportement de cessation d'emploi *versus* maintien dans l'emploi, pour des femmes en particulier (plus de 90% des bénéficiaires de l'APE sont des femmes) chef de famille monoparentale.

⁶³ Elle est versée pendant 12 mois de rang ou bien jusqu'au mois précédant le 3^{ème} anniversaire du plus jeune enfant si cette situation est plus favorable.

Une analyse plus approfondie mériterait que l'on interroge la qualité des formations et la nature des emplois occupés par ces femmes, chef de famille monoparentale, et bénéficiaire de L'API ou de l'APE.

Figure 19 – Les familles monoparentales bénéficiaires de MCS (dispositif CMN-CCAS d'Angers).



Pour conclure notre analyse empirique des différents profils de familles bénéficiaires du microcrédit social, qui mériterait de mobiliser à l'avenir une analyse des données pour illustrer notre thèse, nous proposons dans cette attente de calculer le taux de sélection (TS) qui permet de contenir l'effet incitatif :

$$TS = [\text{nombre d'individus éligibles} / \text{nombre d'individus bénéficiaires}].$$

Nous obtenons :

Tableau 13 – De la demande à l'accès au microcrédit social public : le ratio des accédants (%)

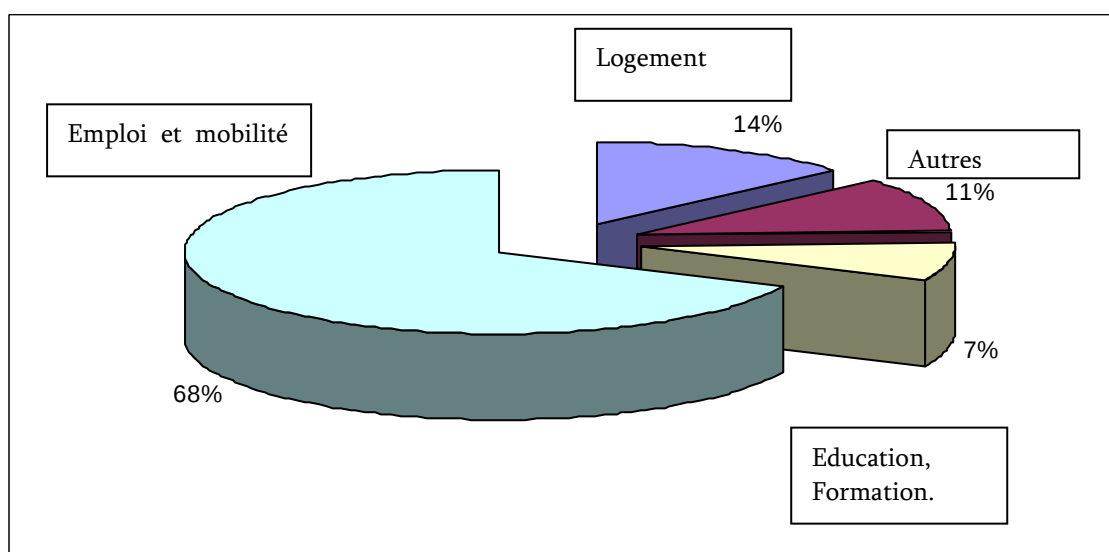
Année	2005	2008
Type de famille		
Couples	42,9	60,0
Couples avec enfants	45,0	23,5
Personnes seules	41,2	41,1
Familles monoparentales	34,9	34,8

Les personnes seules et les couples sans enfant sont donc bien les deux profils pour lesquels l'incitation à aller vers le microcrédit social est le plus important. Il est vrai que le dispositif public de crédit et d'aide sociale porté par le Crédit Municipal de Nantes introduit des contraintes de revenu qui n'existent pas ailleurs : le coefficient familial CAF doit être de 580 euros, et un plafond fixé à 1,5 fois le SMIC est imposé. Les ressources sont ainsi au cœur de l'analyse de ce dispositif particulier de crédit « solidaire ». Toutefois, il faudra à l'avenir préciser le reste à vivre, dont la définition diffère selon les opérateurs du microcrédit social. Dans la cas du « Parcours confiance » des Caisses d'épargne, par exemple, le reste à vivre correspond aux aléas de la vie. Il en résulte une exclusion du poste hygiène/alimentation, pourtant l'une des besoins vitaux à satisfaire.

222. De la nature des affectations du microcrédit social et de sa fonction de co-production.

La Caisse des Dépôts a réuni à Paris, en février 2009, les partenaires financiers du microcrédit personnel garanti par le fonds de cohésion sociale qu'elle anime. Le bilan établit à 6005 microcrédits personnels octroyés depuis la mise en place du dispositif au 31 décembre 2008, pour un montant moyen par prêt de 2775€. Ces prêts ont été utilisés sur quatre postes d'affectation : l'emploi et mobilité, le logement, l'éducation et la formation, et autres (fig. 19). Statistiquement, si il est intéressant de chercher à distinguer l'emploi de la mobilité, il l'est tout autant de chercher à comprendre les 11% affectés à d'autres dépenses : serait-ce la santé ? Serait-ce la couverture de petits crédits en cours, de trésorerie en délicatesse ? C'est ce que nous allons tenter de déterminer maintenant.

Figure 20 - La répartition des prêts par affectation, en 2008, en %



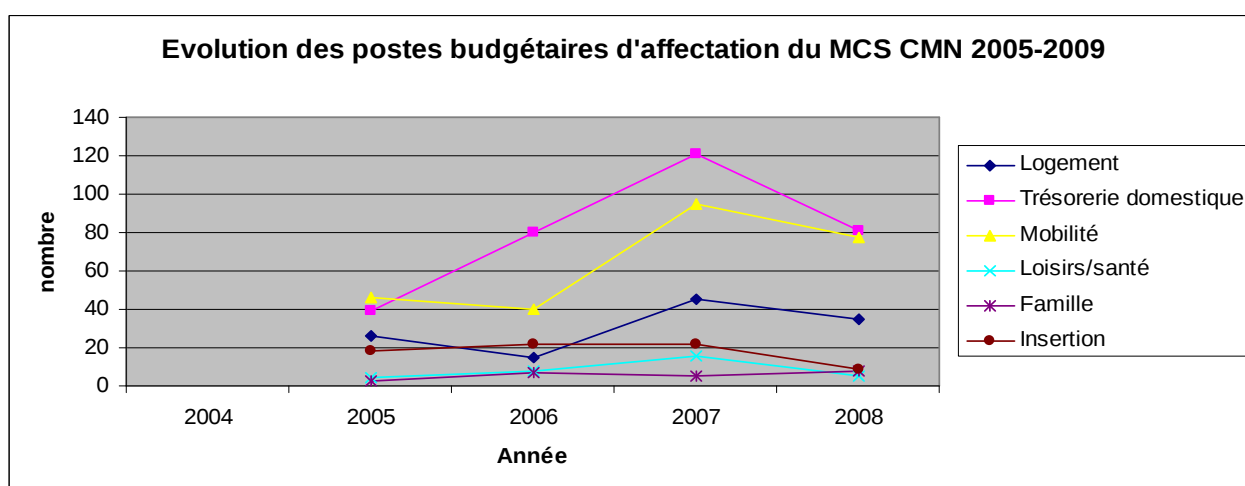
Source : Caisse des Dépôts, 2009, Journée des partenaires financiers.

Nous posons par hypothèse⁶⁴ six postes d'affectation possibles pour le microcrédit social :

- le logement,
- la trésorerie domestique,
- la mobilité,
- les loisirs et la santé,
- la famille,
- l'insertion.

Chacun de ces six postes est un élément constituant du bien-être collectif au sein de chaque profil de famille. De façon globale, nous observons les évolutions suivantes de ces postes sur la période 2005-2009 :

Figure 21 – L'évolution de l'affectation du microcrédit social CMN-CCAS Angers

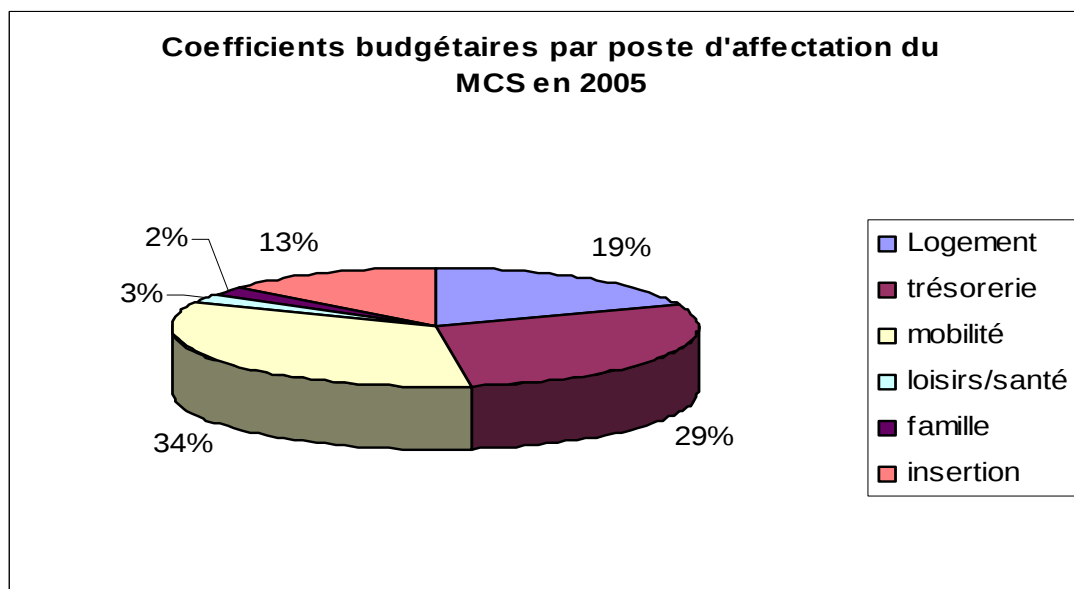


Pour cette population angevine particulière, trois postes d'affectation traduisent l'arbitrage budgétaire des bénéficiaires angevins : la trésorerie domestique, la mobilité, et le logement. Il reste à déterminer quel est le poids de la trésorerie domestique dans les autres affectations du microcrédit social. Sur la période 2005-2009, notre analyse empirique dévoile deux enseignements :

- Mobilité et trésorerie sont les deux affectations principales du microcrédit social angevin (fig.22),
- La part du microcrédit allant couvrir une trésorerie domestique en délicatesse continue à croître aux dépens des dépenses en logement (fig.23).

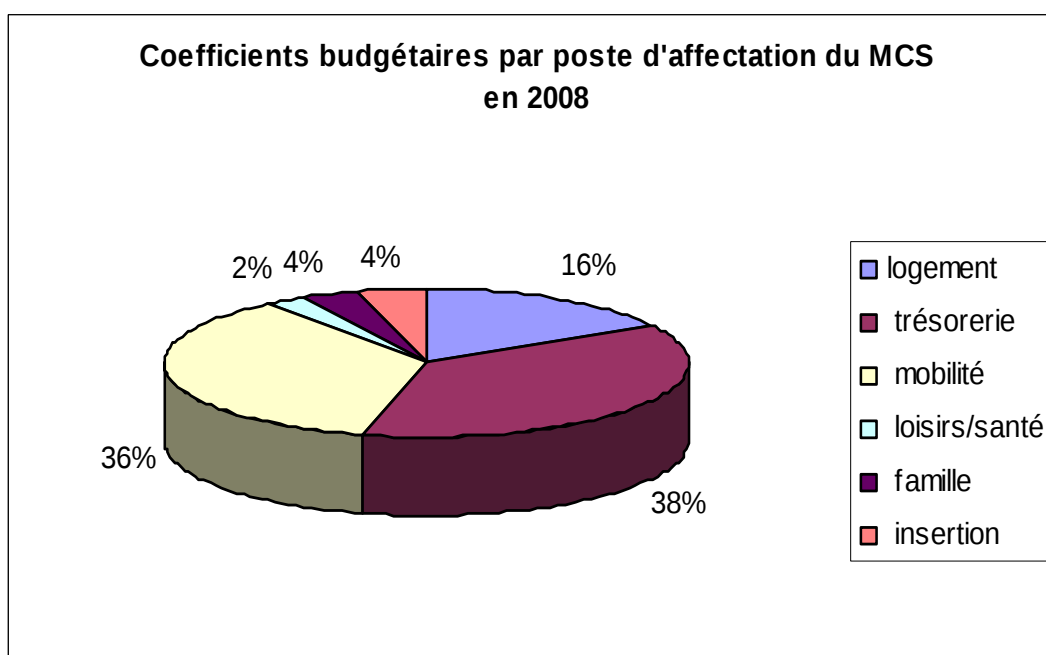
⁶⁴ Ces six postes correspondent à des fréquences statistiques élevées, observées dans notre échantillon angevin.

Figure 22 -



Source : P.Glémain, FIMOSOL 2009, Rapport final au HCSA-DIIESES, d'après les données du CCAS de la Ville d'Angers.

Figure 23 -



Source : P.Glémain, FIMOSOL 2009, Rapport final au HCSA-DIIESES, d'après les données du CCAS de la Ville d'Angers.

L'analyse des fichiers dont nous disposons, nous a conduit de par leurs occurrences à définir trois sous postes au sein de l'affectation trésorerie :

- le rachat de crédit (souvent à la consommation, encadré 1),
- le financement de dettes,
- la couverture de découvert bancaire (autorisé).

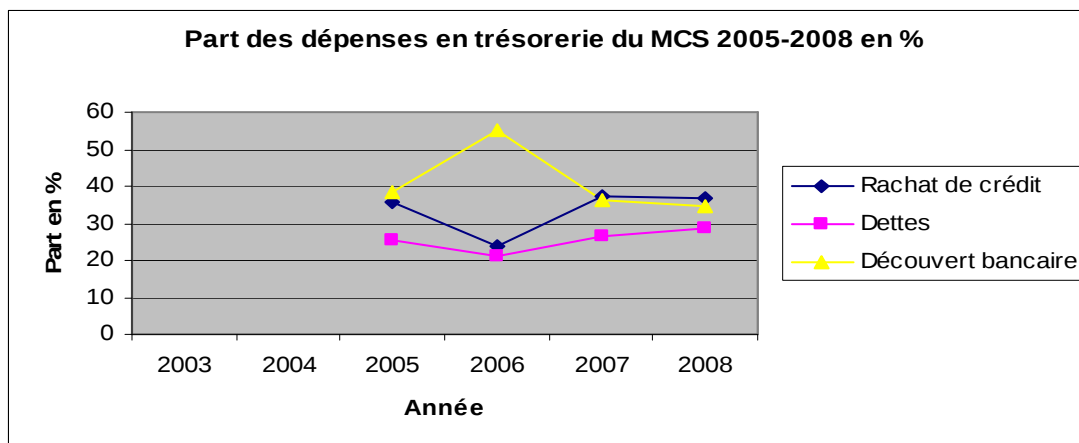
Encadré n°4 – Les différentes formes du crédit à la consommation

Il existe deux grandes familles de crédit à la consommation : les crédits affectés et les crédits non affectés. Les premiers qui représentent 19% des crédits à la consommation, financent un bien déterminé (l'achat d'une voiture neuve, d'un produit électroménager...) avec un taux fixe et un échéancier au bout duquel la dette est apurée. Les seconds se partagent entre les prêts personnels (60%) et le crédit revolving (21%). Les prêts personnels sont destinés au financement de projets au montant indéterminé à l'avance, comme des travaux ou un mariage, à taux fixe sur une durée déterminée. Le crédit revolving, appelé aussi « réserve d'argent », est un produit plus complexe qui sert d'outil à la gestion de trésorerie à un ménage. C'est celui qui conduit le plus au « mal endettement », c'est-à-dire qui ampute le niveau de vie de manière durable.

Source : Alternatives économiques, n°278, mars 2009, p.35

Dans le cadre de précédents travaux, nous avons rencontrés parmi les bénéficiaires du microcrédit social ceux que nous avons appelés : les « gestionnaires de trésorerie » comme l'une des populations phares du dispositif public de microcrédit social (Glémain, Fimosol, 2008, 39). En principe exclus de l'accès au microcrédit social, le Comité d'Orientation et de Suivi et de l'Emploi des Fonds (COSEF) a donné son accord en décembre 2007 « à titre expérimental pour que les personnes fichées FICP et apurant un plan de surendettement », soient concernées par l'expérimentation sociale. Dès lors ce n'est pas tant d'un besoin de financement dont ces bénéficiaires ont besoin, mais bien de l'accompagnement social à la gestion de leur compte (Lazarus et de Blic, 2007), et de leur trésorerie domestique.

Figure 24 -



Source : Construction P.Glémain 2009, FIMOSOL, Rapport final HCSA-DIIESES.

Nous constatons ici une convergence des affectations entre ces trois sous postes, révélant de réelles difficultés de trésorerie chez les différents profils de famille rencontrés dans notre échantillon angevin.

Au total, nous apprenons que ce dispositif public localisé de microcrédit social consiste moins en une réponse à un problème bancaire qu'à un problème d'inclusion sociale dans une société fortement monétarisée. Il n'est donc pas question d'exclusion bancaire car ce sont des personnes qui sont bancarisées, et qui gèrent leur trésorerie en délicatesse avec le microcrédit social qui devient un nouveau support de relation à l'argent. En d'autres termes, nous avons affaire à une double difficulté : celle des pratiques monétaires au sein même de l'économie du foyer, et celle de la confiance en soi et en les autres. En effet, comme le souligne à juste titre Watier (2008, 35) : « si la confiance est d'autant plus importante, cela est dû au fait que l'argent passé de la forme substance à la forme fonction, est le moyen de la mesure des échanges en dehors de son être propre ou de son support matériel ». Par conséquent, le dispositif public de microcrédit social s'inscrit dans le cadre d'une « confiance assurée » (*confidence*), c'est-à-dire d'une confiance reposant sur un certain savoir, sur l'opportunité de sanction, et sur une forme de relation chaude (familiarité) qui favorise la probabilité forte de connaître le comportement d'autrui.

A défaut de conduire une analyse économétrique compte tenu de la nature des fichiers dont nous disposons sur une période trop courte, nous nous tournons vers la méthode expérimentale qui consiste à comparer des échantillons de populations présentant les mêmes caractéristiques, sur des dispositifs similaires. Travailler sur le microcrédit social offert par le Crédit Municipal de Nantes en co-production avec le CCAS d'Angers, c'est disposer d'une expérimentation locale : le « prêt

stabilité », qui ne relève pas du Fonds de Cohésion Sociale dans la mesure où c'est l'établissement public de crédit et d'aide sociale lui-même, qui prend à sa charge le risque éventuel de défaut de remboursement. C'est le tiers des dossiers qui sont concernés par cette autre expérimentation de crédit et d'aide sociale : le « prêt stabilité ».

Nous avons procédé à un tirage à l'aveuglette de 70 dossiers de ce dispositif de « prêt stabilité ». Nous avons réparti les informations relatives aux dimensions sociales (sexe, âge, situation de famille, nombre d'enfants, nature du logement), aux dimensions économiques (situation vis-à-vis de l'emploi, montants du loyer et du revenu, montant des prestations sociales, nature et montant du microcrédit social, et du reste à vivre⁶⁵ après microcrédit social. Quatre types de familles ont été retenus :

- les personnes seules sans enfants (Ni = 43)
- les personnes seules avec enfants (familles monoparentales) (Ni = 19),
- les couples « sans » enfants (Ni = 5),
- les couples « avec » enfants (Ni = 3).

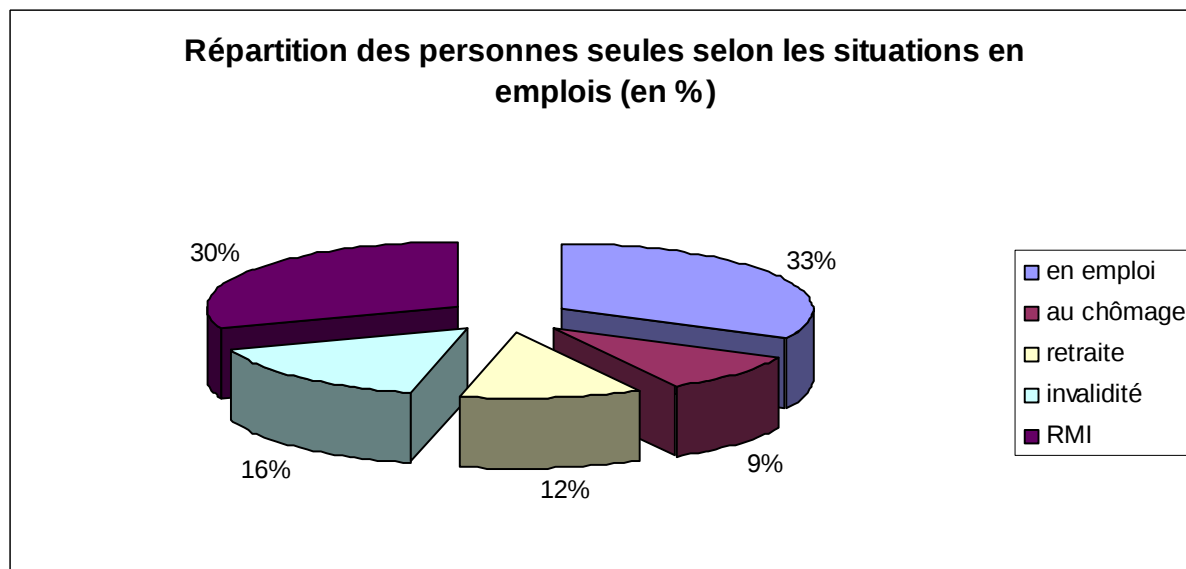
Nous avons traité les données de façon à ce que nous puissions retrouver nos catégories d'affectation du microcrédit social bien que le « prêt stabilité » sert à restructurer son budget mais, comme nous l'avons constaté, le microcrédit social personnel lui-même aide à la restructuration de la trésorerie domestique. La contrainte de revenu pour accéder au microcrédit social fixée initialement par le CCAS d'Angers⁶⁶, est appliquée.

La sous population des **personnes seules sans enfant** (PSSE) est constituée à 44,2% d'hommes et à 55,8% de femmes. L'âge moyen est de 41 ans et 6 mois. Le revenu moyen mensuel est de 607,86 euros pour un montant de loyer de 281,1 euros (46,2% du revenu), couvert pour partie les prestations sociales mensuelles de 250,07 euros. Le microcrédit « prêt stabilité » s'élève à 1477,32 euros, pour un reste à vivre de 447,26 euros.

⁶⁵ Le reste à vivre ici correspond aux ressources monétaires dont dispose le ménage, intégrant le remboursement du microcrédit personnel octroyé.

⁶⁶ Le Fonds de Cohésion Sociale animé par la Caisse des Dépôts ne fixe de son côté aucune condition de revenu.

Figure 25 -

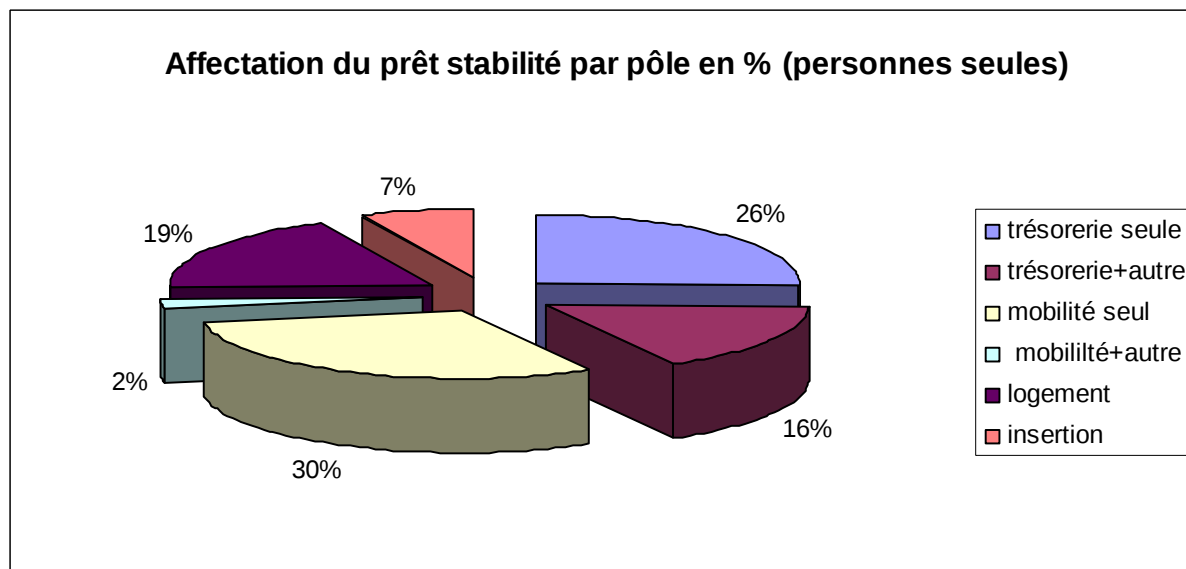


Source : P.Glémain, FIMOSOL, Rapport final au HCSA-DIIESES, 2009.

Si la plupart des personnes seules sont en emploi (33%) ou allocataires du RMI (30%), il est important de préciser que parmi ceux qui sont occupés : 35,7% sont sous CDI, 21,4% en CDD et, 42,9% en intérim. Cela traduit une situation « précaire » sur le marché du travail.

Ces mono ménages ne sont donc pas « exclus » des services bancaires de base puisque 74,4% d'entre eux connaissent un fonctionnement normal de leur compte bancaire, 14% un mauvais fonctionnement, et (seulement) 11,6% de ceux-ci sont confrontés à un découvert bancaire. Retrouvons-nous toutefois le poids du poste « trésorerie » que nous avons découvert pour le dispositif de microcrédit social en convention avec la Caisse des Dépôts et Consignation ?

Figure 26 -



Source : P.Glémain, FIMOSOL, Rapport final au HCSA-DIIESES, 2009.

Nous retrouvons l'importance du poste « trésorerie » (42 % des affectations du « prêt stabilité ») pour restructurer le budget du ménage. A la différence près qu'il y a des combinaisons de demande de microcrédit : « trésorerie et autre » (38,9% du poste « trésorerie », ici). 28,6% des affectations de trésorerie et autre concernent la mobilité (financement du permis, réparation). 57,1% sont relatives à de la trésorerie et à l'équipement du foyer (achat de petit électroménager). 14,3% des dépenses de trésorerie et autre, sont affectés à l'équipement informatique donc à l'insertion, selon notre classification.

Pour le **pôle mobilité**, nous constatons que 85,8% de ces dépenses de « prêt stabilité » vont à l'achat de véhicule, le reste allant à parité (7,1%) à la réparation et au financement du permis de conduire. La mobilité se trouve également combinée ici avec des dépenses en formation.

Le **pôle logement** confirme la tendance à dépenser du microcrédit d'abord pour l'aménagement de celui-ci (75%) puis, pour son équipement (25%). Dans ce cas, le microcrédit « personnel » apparaît plutôt comme un crédit non affecté.

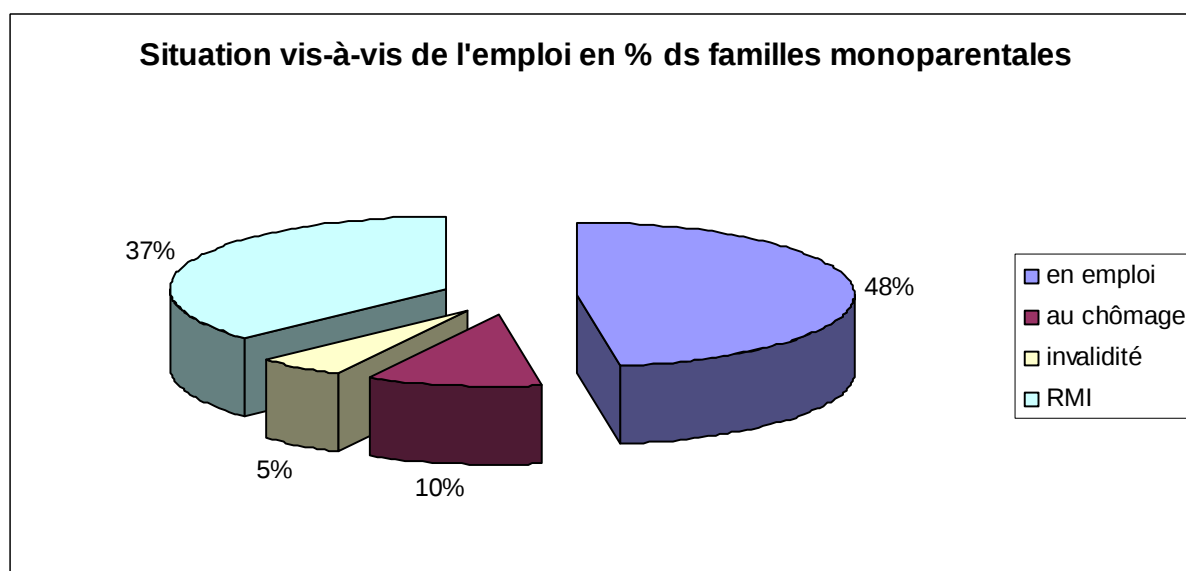
Si le **pôle insertion** est plutôt réduit dans le cadre du microcrédit social relevant d'une convention fonds de cohésion sociale, il trouve ici une place à la fois dans le financement de la formation (67,7%) et dans celui de l'équipement informatique (33,3%). L'un et l'autre pouvant d'ailleurs être liés compte tenu de la diffusion des NTIC dans le champ des activités professionnelles.

Un certain nombre d'enseignements se trouvent ainsi consolidés pour les personnes seules sans enfants qui, dans nos deux échantillons de contrôle et d'expérimentation, constituent la sous population la plus importante. Regardons maintenant la situation des familles monoparentales.

Les **familles monoparentales** (FM) ont à 84,2% un chef de famille de sexe féminin. L'âge moyen est de 38 ans et 9 mois. La taille moyenne de la famille est de 2 enfants mais 15% des familles ont au moins 3 enfants, et 42,1% deux ou un seul. Le revenu mensuel moyen se situe à 614,76 euros pour une charge de loyer de 415,76 (67,6% du revenu moyen). Le montant mensuel moyen des prestations sociales s'élève lui à 547,22 euros couvrant le loyer. Le montant moyen du microcrédit « prêt stabilité » accordé est de 1752,63 euros pour un « reste à vivre » de 659,94 euros.

Ces familles monoparentales ne sont pas réellement des exclus bancaires puisque 73,7% observent un fonctionnement normal de leur compte bancaire, et seulement 5,3% subissent un découvert bancaire.

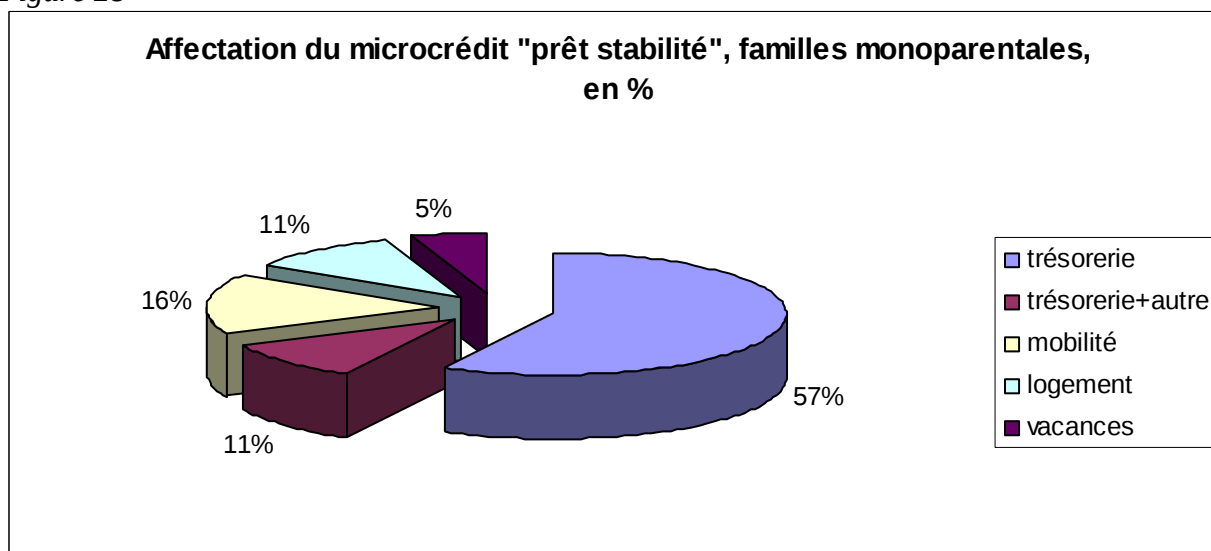
Figure 27 -



Source : P.Glémain, FIMOSOL, Rapport final au HCSA-DIIESES, 2009.

Une fraction importante des familles monoparentales connait un chef de famille en situation d'emploi (presque qu'un sur deux), en CDI pour 55,5% d'entre eux. Pour autant, leur économie domestique reste fragile puisque 68% du « prêt stabilité » est affecté à des dépenses de trésorerie seule ou, couplée à des dépenses en insertion (achat de matériel informatique) et en mobilité (financement du permis de conduire).

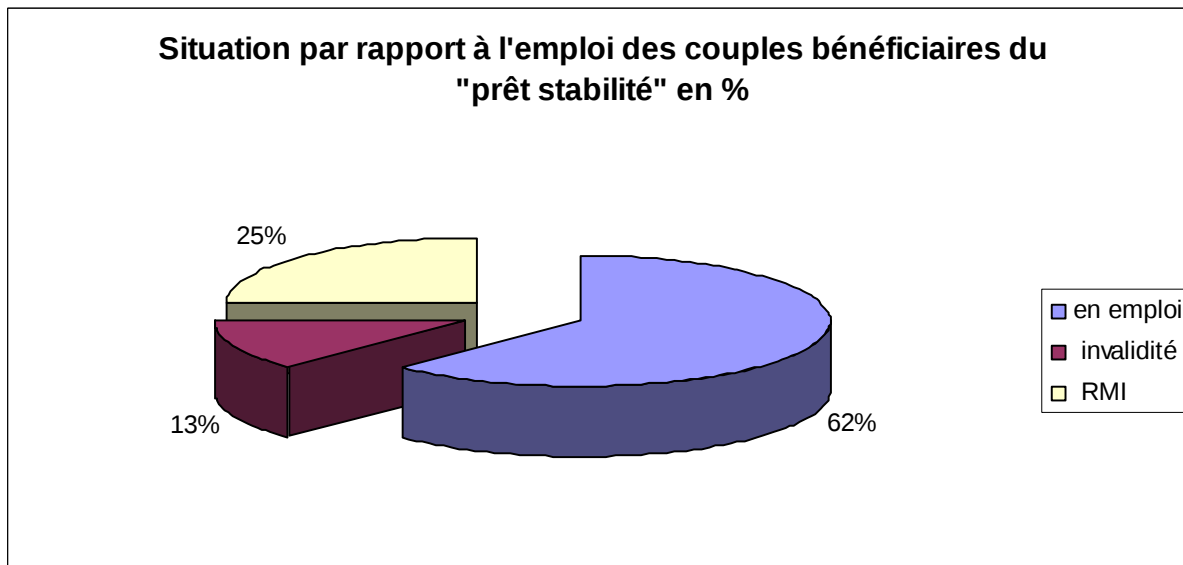
Figure 28-



La **sous population des couples** correspond en ordre de grandeur à celle de notre échantillon du microcrédit social dit « personnel », sous convention avec la Caisse des Dépôts. Toutefois, comme notre tirage aboutit à un effectif de 8 individus dont 3 avec enfants et 5, nous les agrégeons pour l'étude statistique.

L'âge moyen de cette famille est de 36 ans et 10 mois. Les couples avec enfants représentent 37,5% de la sous population ont en moyenne 2 enfants. Cette proportion est identique à celle de la population des couples avec enfant dans notre échantillon « microcrédit personnel ». Dès lors, nous pouvons accepter la qualité de notre échantillon de contrôle. Le revenu moyen mensuel est de 747,52 euros pour un loyer mensuel moyen de 378,99 (50,7% du revenu moyen). Les prestations sociales d'un montant mensuel moyen de 439,41 euros couvrent ce poste de dépenses en logement. Le microcrédit s'établit à 1453,75 euros pour un « reste à vivre » mensuel moyen de 747,19 euros.

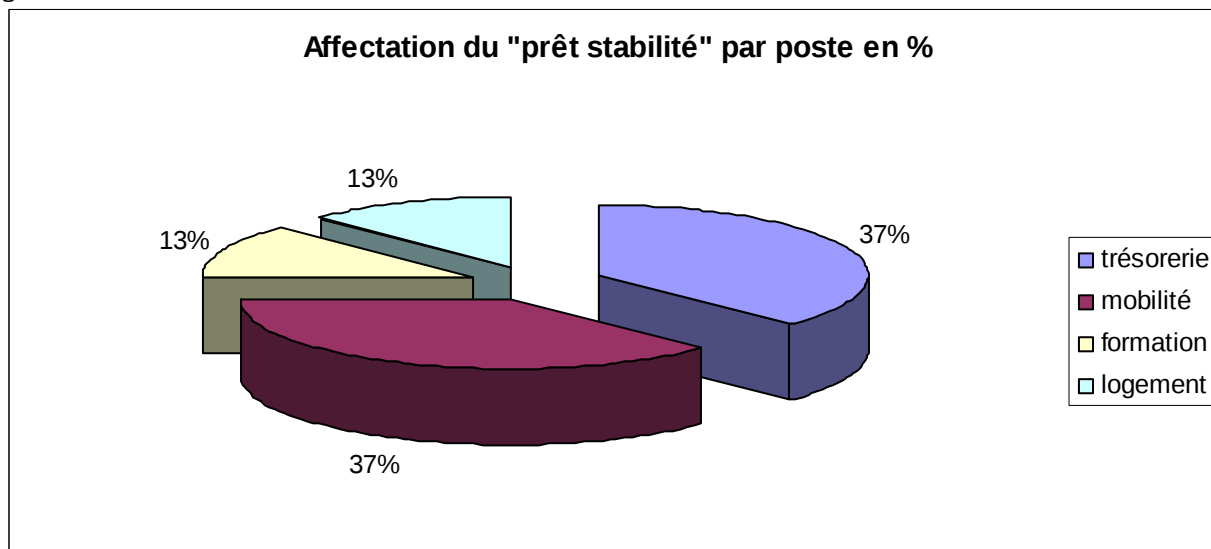
Figure 29 -



Source : P.Glémain, FIMOSOL, Rapport final au HCSA-DIIESES, 2009.

RMistes et Salarié (dont 25% en CDI) sont – comme pour notre échantillon expérimental – les principaux bénéficiaires de la famille des couples avec ou sans enfants. Nos profils théoriques convergent-ils vers une certaine réalité ?

Figure 30 -



A nouveau, nous retrouvons les tendances lourdes en terme d'affectation du microcrédit social qu'il relève de l'un ou de l'autre des dispositifs de microcrédit aux particuliers portés par le Crédit Municipal de Nantes et les CCAS. La trésorerie et la mobilité arrivent à parité. En ce qui concerne la trésorerie, 50% connaissent un fonctionnement normal de leur compte, 37,5% vivent à découvert et, 12,5% font face à un mauvais fonctionnement. La mobilité, elle, concerne l'achat de véhicule (67,3% des affectations).

Cette dernière section a ouvert la porte à une analyse microéconomique des processus de production des services financiers solidaires. Celle-ci pourrait être envisagée du côté de l'offre, après avoir exploré le côté de la demande. Pour engager cette démarche, nous proposons en conclusion une analyse de cas en milieu rural, le cas de la co-production Crédit Municipal de Nantes/Association Comptoir de Vie.

Conclusion : Vers une analyse microéconomique de l'offre de microcrédit social.

Comptoir de Vie est une association loi 1901 sise en milieu rural (Joué sur Erdre) dans le département de la Loire-Atlantique au carrefour des Pays de Châteaubriant et d'Ancenis. Initialement, cette association n'était pas engagée dans le dispositif de microcrédit social garanti. Faute de pouvoir mettre en place un protocole d'économie expérimental par souci déontologique⁶⁷, nous avons proposé au Crédit Municipal de Nantes de lancer une expérimentation à partir des fonds dont nous disposions pour l'expérimentation afin de pouvoir observer à la création et *ex nihilo* un dispositif rural de microcrédit social dans un environnement où une autre association, Une Famille Un Toit en voisine (Saint-Mars la Jaille), était en convention avec le dispositif Parcours Confiance du Groupe Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de la Loire. L'idée ici consistait à pouvoir disposer d'un factuel et d'un contre factuel aux fondements de toute expérience en économie expérimentale. La contextualisation étant posée, nous avons proposé à Comptoir de Vie de tenir une veille en termes de coûts pour définir, sur un cas particulier certes mais de protocole, le fonction de production de l'activité de microcrédit social afin d'en déceler les forces et les faiblesses. L'expérimentation s'est déroulée de janvier à mai-juin 2009 selon la convention passée entre

⁶⁷ Il n'était pas envisageable, alors qu'il n'y avait pas encore de demande effective en milieu rural, de constituer deux échantillons pour une analyse expérimentale. Nous avons alors mis des fonds à disposition de l'association Comptoir de Vie – expérimentée dans l'accompagnement de projet personnel – afin qu'elle diversifie sa gamme d'activité d'accompagnement des personnes vers un certain état de bien-être, auquel elles ne pouvaient accéder faute de solvabilité d'une part, et d'opportunité d'autre part.

l'équipe du programme FIMOSOL, le Crédit Municipal de Nantes et l'association Comptoir de Vie.

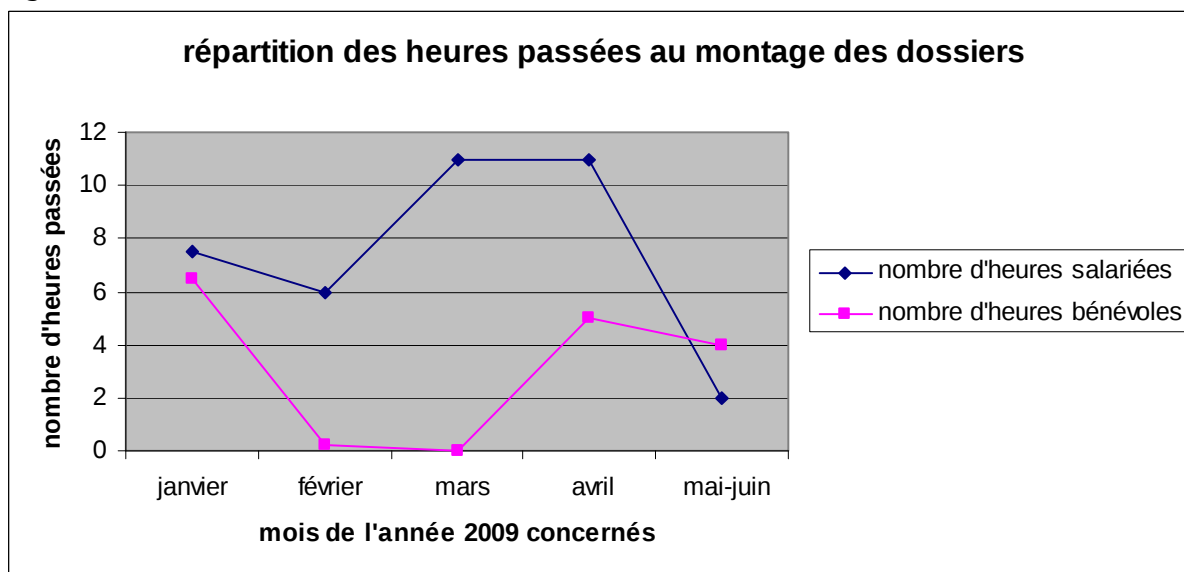
Encadré n°5– Synthèse de l'expérimentation in vivo Comptoir de Vie-Crédit Municipal

Sur le semestre, 12 personnes ont été rencontrées. 5 dossiers ont été finalisés et ont abouti à un accès au microcrédit social. 6 dossiers n'ont pas été finalisés et 1 reste en cours. Ce sont 27 journées qui ont été consacrées au montage et au suivi des dossiers, pour un coût total à hauteur de 3981,48 euros. Une ligne de 2500 euros avait été initialement prévue dans le cadre de l'expérimentation de l'équipe FIMOSOL en guise de jeton pour cette expérience sociale en milieu rural. Il en résulte une perte sur l'exercice de 1481,48 euros.

Source : P.Glémain, FIMOSOL, Rapport final HCSAJ-DIIESES, juillet 2009

La fonction de production amont correspond à la phase « accompagnement » établie à partir des heures consacrées au montage des dossiers et du suivi des bénéficiaires potentiels.

Figure 31 -



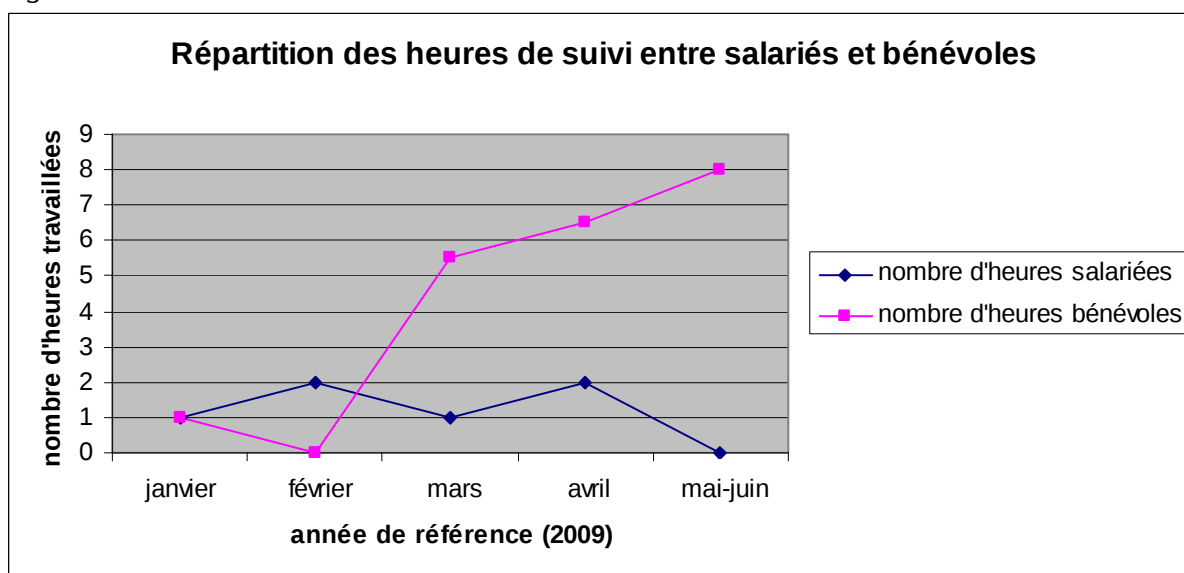
Source : P.Glémain, FIMOSOL, Rapport final HCSAJ-DIIESES, juillet 2009. D'après données Comptoir de Vie (AF. OGER).

L'analyse du temps partagé consacré aux tâches administratives fait apparaître trois phases. Au début du dispositif, nous assistons à une découverte collective qui conduit à une convergence des temps salarié et bénévole. La seconde phase est celle de la professionnalisation. En effet, le travail salarié prend le pas sur le travail bénévole. La troisième est celle de l'effet de ciseaux due à la montée des charges relativement à celle des produits. Il en résulte, en trend, une montée en puissance du travail bénévole.

Bien que non généralisable parce que particulière et trop courte dans le temps, cette expérimentation souligne toutefois la difficulté de financement des entreprises d'économie sociale et solidaire et ce, quel que soit leur statut : associatif, structure d'insertion....D'ailleurs, Comptoir de Vie a été contrainte de se séparer de l'emploi aidé dont elle disposait jusqu'en juin 2009. Pour autant, cette expérience constitue également une opportunité d'élargissement de la gamme de co-production de service social bancaire pour l'association. En effet, elle propose désormais aux collectivités locales un accompagnement des personnes dans le cadre des dispositifs de microcrédit social.

Si le travail administratif traduit une alternance salarié/bénévole dans le cycle de production, il n'en va pas de même au niveau du suivi des bénéficiaires. En effet, l'essentiel de la charge de travail est supporté par le bénévolat. Il s'agit en effet de la partie la plus consommatrice de temps donc la plus coûteuse. Sans prétendre révéler un enseignement majeur, il n'en demeure pas moins que l'utilité économique du bénévolat trouve ici une nouvelle illustration factuelle pour en faire un fait stylisé.

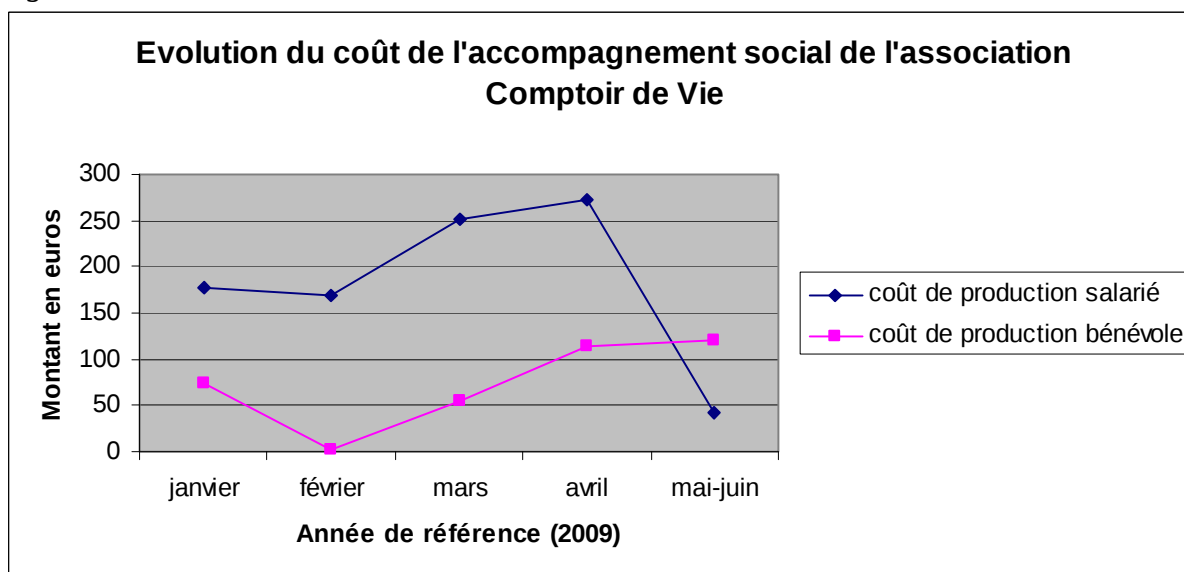
Figure 32-



Source : P.Glémain, FIMOSOL, Rapport final HCSAJ-DIIESES, juillet 2009. D'après données Comptoir de Vie (AF. OGER).

Nous proposons maintenant de monétiser notre approche. A la lecture des grilles de coûts horaires de l'association Comptoir de Vie, nous apprenons que le salariat est rémunéré sur la base de 21 euros et, que le bénévolat le serait à 10 euros. Il vient ainsi selon le nombre total d'heures effectuées par le salariat d'une part, et le bénévolat de l'autre.

Figure 33 -

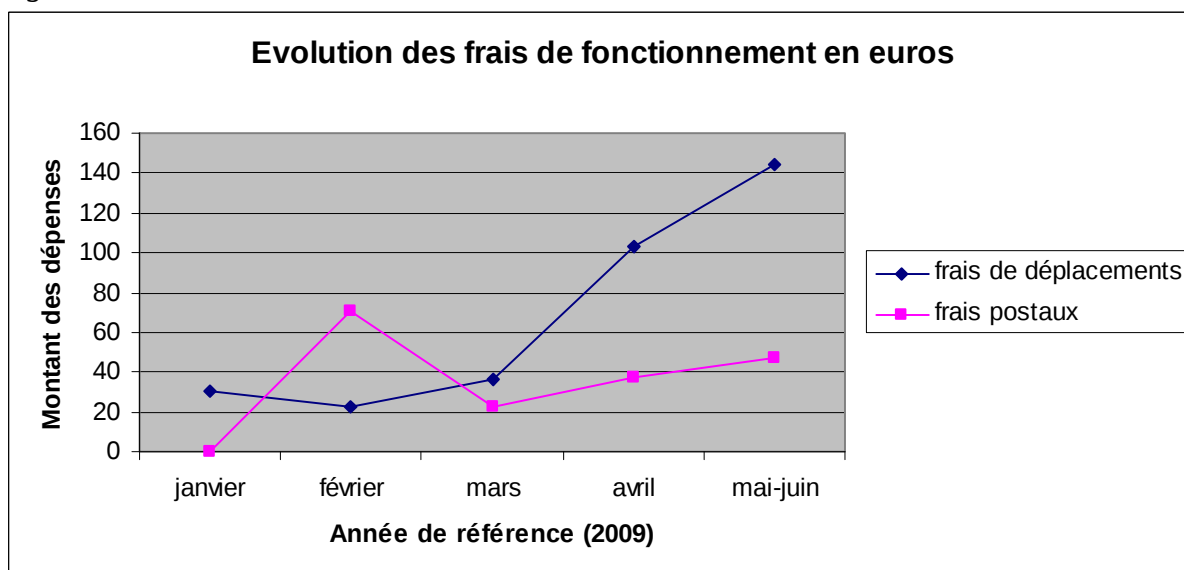


Source : P.Glémain, FIMOSOL, Rapport final HCSAJ-DIIESES, juillet 2009. D'après données Comptoir de Vie (AF. OGER).

Les courbes de coûts monétarisés de l'accompagnement social présentent la même configuration jusqu'au point où nous assistons à un décrochage du salariat faute de ressources financières suffisantes pour poursuivre l'expérimentation. Or, la fonction accompagnement, accueil et suivi des bénéficiaires, est au fondement même de l'ingénierie sociale à partir de laquelle l'ingénierie bancaire engage sa propre expertise dans un contexte qui, *de facto*, n'est ni celui de la sélection adverse ni de la gestion des risques au sens de la microéconomie bancaire standard.

L'analyse des coûts suppose aussi que nous nous intéressions à ce que nous serions en mesure d'assimiler à des coûts fixes de production (fig. 33). Ceux-là comportent à la fois les frais de déplacements et les frais postaux. En milieu rural, les frais de déplacements sont importants car, il convient d'aller vers les bénéficiaires potentiels en défaut de mobilité individuelle, faute de transports publics. Les salariés et bénévoles de Comptoir de Vie couvrent un rayon d'action allant de Châteaubriant à Ancenis sur un axe de 49,33 kilomètres. L'association elle-même est située à 21,09 kilomètres de Châteaubriant où l'essentiel des personnes sont rencontrées. Nous assistons donc à une fonction quasi-exponentielle des frais de fonctionnement. Les frais postaux liés à l'envoi des dossiers au Crédit Municipal de Nantes sont eux plus contenus. La distance en milieu rural est l'un des coûts de production à prendre en considération. La qualité des territoires supposerait donc une analyse plus approfondie.

Figure 34-



Source : P.Glémain, FIMOSOL, Rapport final HCSAJ-DIIESES, juillet 2009. D'après données Comptoir de Vie (AF. OGER).

Les enseignements tirés rejoignent ceux de l'association CRESUS (Chambre RÉgionale du Surendettement Social) Nord pas de Calais⁶⁸ qui a expérimenté le microcrédit social. Cette association conclue : « nous n'avons pu accorder que 14 microcrédits sociaux sur les 306 personnes accompagnées ! » (CRESUS 2009, 13), précisant que : « La complexité et la démultiplication des situations rencontrées dans un tel objectif (d'étendre le microcrédit social à l'échelle régionale) nécessitant un accompagnement professionnel, se trouvent sans moyens spécifiques, supplémentaires et pérennes vouées à l'échec, faute de moyens ».

Il en va donc en région Nord pas de Calais comme en région Pays de la Loire, de la pérennité des dispositifs en cours non adossés à des structures bancaires. A moins, comme l'a fait CRESUS d'engager un partenariat avec Cetelem et Gaz de France-Suez pour expérimenter un (nouveau) microcrédit social « précarité énergétique/habitat ».

⁶⁸ Nous nous sommes rencontrés lors de la journée « Bilan des expérimentations » organisée par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives et à la Jeunesse » le 25 juin 2009 à Paris, réunissant expérimentateurs et évaluateurs.

Perspectives et voies de recherches en économie des finances solidaires.

Une décision du Parlement et du Conseil européen a proclamé l'année 2010 « année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Dès lors, on peut s'attendre à ce que soient valorisées à l'échelle du Vieux Continent non seulement les expérimentations en cours, mais aussi les enjeux de politiques territorialisées au service d'un modèle de développement (plus) durable. Dans ce contexte et à ces titres, les travaux en finances solidaires participent à leur niveau à l'explication et à la compréhension des phénomènes d'inégalités socio économiques et territoriales en Europe : financement du développement durable local, et formalisation d'un système de crédit solidaire et d'aide sociale nécessaire à la cohésion, comme nous avons essayé de le démontrer dans ce document de synthèse. Toutefois, nous pointons d'ores et déjà la limite de l'analyse des expérimentations (trop) locales pour monter en généralisation. D'où nos travaux actuellement engagés en France (Normandie, Bretagne) et en Italie (expérimentation à Bologne), que nous souhaitons élargir en Roumanie, en particulier.

D'ailleurs, « *s'il n'y a pas toujours consensus autour de l'Europe sociale, il faut cependant reconnaître que l'idée chemine et qu'un faisceau d'évolutions récentes au sein des Etats membres de l'Union Européenne (UE) témoigne de son émergence progressive* » (Rayssiguier et al. 2008, 304). L'initiative 2010 amplifiera-t-elle le mouvement comme le fit l'année 2005 du microcrédit proclamée par l'ONU ? Et, permettra-t-elle de faire émerger un secteur financier solidaire en Europe ?

Des initiatives existent en matière d'épargne solidaire (ESOPE) et de finances éthiques et alternatives communautaire en Europe, elles se sont même organisées (FEBEA ou REM). Mais, elles n'ont pas encore fait l'objet d'analyses comparatives documentées, comme nous l'avons entrepris dans notre thèse sur les systèmes locaux de financement par famille d'établissements bancaires. Cette perspective poursuit donc bien la démarche engagée il y a maintenant une quinzaine d'années.

Trois autres voies de recherche sont envisagées: la succession de générations, la relation contractuelle, et les formes de la concurrence au service du développement durable en Europe.

La thèse de la succession de générations en économie de l'épargne nous ramène aux travaux fondateurs de Modigliani et Brumberg (1954). Ceux là démontraient que le ménage épargne en fonction de ses ressources et de ces besoins tout au long de sa propre vie. Ces déterminants

strictement économiques, traduits dans les contraintes de liquidités, face aux incertitudes socio économiques et le désir de léguer à sa descendance (principe altruiste), ne nous semblent pas suffisants, pour analyser l'acte d'épargne solidaire au service du financement d'un développement durable local. Il serait bon que nous puissions élaborer puis tester des indicateurs socio économiques et territoriaux de bien-être (Perret, 2004) liés à l'acte d'épargne solidaire, dans une compréhension d'une décision et de ses conséquences en termes de transformations, effectives ou attendues. Comment l'épargne solidaire pourrait-elle participer plus au financement d'un développement durable local ? En finançant les expérimentations de microcrédit social et/ou professionnel ? Dispose-t-elle des moyens et des leviers suffisants pour financer à la fois les tissus de très petites entreprises et des entreprises solidaires (dont les sociétés d'insertion par l'activité économique), et les crédits solidaires et les aides sociales liées ? Le crédit « solidaire » nous renvoie également à la compréhension d'autres dispositifs, culturellement marqués, que sont les prêts sur gage d'une part, et les dispositifs de microcrédit avec épargne préalable observés au Bénin, d'autre part. Pour le comprendre, nous engageons d'ores et déjà une analyse compréhensive des prêts sur gage (Pigalle, 2008) à partir d'une analyse microéconomique des dispositifs de microcrédit avec épargne préalable, afin de déterminer la pertinence d'une mobilisation d'épargne préalable à la mise en place du microcrédit social en France, voire du microcrédit professionnel par la suite.

Cette dernière ambition soulève la question de la relation contractuelle en finances solidaires tant au niveau de l'épargne solidaire en interrogeant les stratégies bancaires en Europe, qu'au niveau des microcrédits questionnant l'accès à l'argent dans notre société. Ces phases expérimentales échues devraient aboutir à des formalisations bancaires et financières « solidaires », dont on perçoit encore mal les contours. Aboutirons-nous à un marché de l'épargne solidaire et du microcrédit en Europe (hypothèse d'un *social business* en Europe) ? Le droit européen et la mise en œuvre des services sociaux d'intérêt général en Europe feront-ils des financiers solidaires des opérateurs de service public à qualité, par mandatement, les sortants de fait du régime concurrentiel ? L'argent mobilisé pour les microcrédits sociaux ne pourrait-il pas relever d'acteurs à l'origine de monnaies parallèles ou complémentaires ? Les travaux sont ouverts. Ils supposent l'observation de nouvelles populations éligibles sur d'autres territoires, et d'engager une analyse critique de la science économique à la Simiand (2006) face à la compréhension du rôle de la monnaie dans nos économies et sociétés contemporaines, et d'anticipation des transformations des fonctions et des acteurs bancaires solidaires déjà en cours.

Bibliographie:

MC. Adam., A. Farber, 1994, *Le financement de l'innovation technologique. Théorie économique et expérience européenne*. Paris, PUF.

O. Aïm, S. Katz, 2009, *Simmel. Philosophie de l'argent. Partie Analytique, 3e chapitre, sections 1 et 3*. Paris, GF, Flammarion.

L. Aubree , H. Barry , J-N. Baillon, J. Mauguin, 2006, « L'action sociale extralégale et facultative des départements », *Etudes et Résultats*, DREES, n°537, novembre.

F. Allen, D. Gale, 1995, « A Welfare Comparison of Intermediaries and Financial Markets in Germany and the US », *European Economic Review*, 39, pp.179-209.

F. Allen, D. Gale, 1997, « Financial Markets, Intermediaries and Intertemporal Smoothing », *Journal of Political Economy*, 105, pp.523-546.

ANSA, 2008, *Microcrédit social. Diagnostic et perspectives de développement*. Rapport final à la Caisse des Dépôts, Paris.

V. Angeon, JM. Callois, 2006, « Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français », *espaces et sociétés*, n°124-125, pp. 55-72.

T. Apoteker, 1993, « Les effets des stratégies des banques dans les mécanismes d'intermédiation », *Revue d'Economie Financière*, Hiver, n°27, pp.273-289.

L. Arrondel, A. Masson et D. Verger, 2004, « Les comportements de l'épargnant à l'égard du risque et du temps », *Economie et statistiques*, n°374-375.

H. Arendt, 1983, *Condition de l'homme moderne*. Paris, Agora Pocket.

J. Attali, P. de Lima (dir.ed), 2007, *Voyage au cœur d'une révolution. La microfinance contre la pauvreté*. Paris, JC.Lattès.

Ch. Azaïs, 2006, « L'insertion sur le marché du travail en France et au Brésil : une approche par la territorialité », *espaces et sociétés*, n°124-125, pp.153-168.

Ph. Aydalot, 1985, *Economie régionale et urbaine*, Paris, Economica.

J. Ballet, JL. Dubois, FR. Mahieu, 2005, *L'autre développement. Le développement socialement soutenable*. Paris, L'Harmattan.

F. Bancel, 1993, *L'Europe des banques*. Boulogne, Séfi.

N. Bàrdos-Féltoronyi, 2004, *Comprendre l'économie sociale et solidaire. Théories et pratiques*. Bruxelles, Chronique sociales & [Couleur Livres].

E. Baumann, 1999, « Société civile et microfinance. Réflexions à partir d'exemples africains », in Blanc J. et al. *Exclusion et liens financiers*. Rapport 1999-2000, Paris, Economica, pp.291-304.

C. Bekolo, E. Beyina, 2009, "Le financement par capital-risque dans les PME innovantes : le cas spécifique des PME innovantes camerounaises", *Innovations. Cahiers d'Economie de l'Innovation*, de Boeck, n°29, 2009/1, pp.169-195.

V. Billaudeau, Glémain P, Schieb-Bienfait N, Taupin-Lucas MT, 2005, « De la spécificité des réseaux de l'économie sociale et solidaire : analyse comparative de deux études de cas dans le cadre d'une recherche clinique », Communication au IV Forum de la PME, CNME-IAE de Caen, décembre.

B. Billaudot, 2008, « Le Progrès Sociétal et sa mesure. Une problématique en termes de justice sociale », Communication au Congrès *Construire ensemble des Indicateurs Locaux pour le Progrès Sociétal*, PEKEA, OCDE, Commission Européenne, Universités de Rennes 1 et 2, ISMEA, Rennes, Octobre.

OJ. Blanchard, S. Fischer, 1990, *Lectures on Macroeconomics*, Cambridge, MIT Press.

A. Boot, A. Thaker, 1997, « Financial System Architecture », *Review of Financial Studies*, 10-97, pp.693-733.

MC. Blais, 2007, *La solidarité, histoire d'une idée*. Bibliothèque des idées, Paris, Gallimard.

H. Bonin, 1992, *La banque et les banquiers en France. Du Moyen âge à nos jours*. Paris, Larousse.

R. Boudon, P. Besnard, M. Cherkaoui, BP. Lécuyer, 1993, *Dictionnaire de la sociologie*. Sciences de l'Homme. Paris, Larousse.

R. Boudon, 1997, *La logique du social*. Paris, Hachette Littérature.

P. Bourdieu, 1998, *La domination masculine*. Paris, Seuil.

CAFde Loire-Atlantique, 2009, *Règlement intérieur 2009. Les aides financières individuelles aux familles*. Editions de la Caf 44.

G. Caire, 2008, *Eléments d'évaluation du dispositif de micro-crédit social universel régional*. Rapport final pour la Région Poitou-Charentes, CEDES-Université de Poitiers.

M. Capron, F. Quairel-Lanoizelée, 2004, *Mythes et réalités de l'entreprise responsable. Acteurs, enjeux, stratégie*. Paris, La Découverte-Alternatives Economiques.

D. Carliez, O. Nicol, 2005, *Garrigue, une utopie concrète*. Pantin, Ed.Garrigues et le Temps des cerises éditions.

D. Chauffaut, M. Tomasini, 2008, *Minima sociaux : « diversité des publics, diversité des problèmes »*, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Travaux de prospective de la branche famille, Dossier d'étude n°100, janvier.

M. Chérif, S. Dubreuille, 2005, *Création de valeur et capital-investissement*. Paris, Pearson Education.

E. Cohen, 1994, *Dictionnaire de gestion*. Paris, La Découverte.

P. Concialdi, 2003, « Les politiques anti-pauvreté ont-elles réussi ? », *Problèmes économiques*, La Documentation Française, n°2833, 26/11, pp.1-6.

F. Cormerais, A. de L'Epine, 2008, « L'urgence d'une politique industrielle des technologies de l'esprit », Communication au Congrès *Construire ensemble des Indicateurs Locaux pour le Progrès Sociétal*, PEKEA, OCDE, Commission Européenne, Universités de Rennes 1 et 2, ISMEA, Rennes, Octobre 2008. (En soumission à la *Revue Economie Appliquée*).

F. Cusin, D. Benamouzig, 2004, *Economie et sociologie*. Paris, PUF.

D. De Blic D, J. Lazarus, 2007, *Sociologie de l'argent*. Paris, La Découverte.

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE, 2007, *Guide de l'évaluation des CUCS*. Version 2, août, Rapport avec Pluralis (Argos et CIRESE).

M. Douglas, 2004, *Comment pensent les institutions*. Paris, La Découverte/poche.

E. Dufourcq, ss. La présidence de, 2004, *Rapport sur la responsabilité sociale des entreprises*. Synthèse des travaux du groupe inter-directions du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.

F. Driesbeke, M. Hallin, CL. Lefevre, 1986, *Programmation linéaire par l'exemple*. Paris, ellipses.

N. Eber, M. Willinger, 2005, *L'économie expérimentale*. Paris, La Découverte.

J. Emmerson, 2000, *The Nature of Returns : A social Markets Inquiry into Elements of Investment and The Blended Value Proposition*. Social Enterprise Series, n°17, Working Paper, Harvard Business School, Boston MA.

B. Enjolras, 2006, *Conventions et institutions. Essai de théorie sociale*. Paris. L'Harmattan.

F. Eymard-Duvernay, 2009, « L'économie des conventions entre économie et sociologie », p.131-164, dans : Ph. Steiner, F. Vatin, (dir.), *Traité de sociologie économique*. Paris, PUF.

N. Folbre, 1997, *De la différence des sexes en économie politique*, traduction E. Ochs (recueil de textes). Paris, éditions des femmes.

U. Fayyad, G. Grinstein, 2001, A.Wierse, *Information Visualization in Data Mining and Knowledge Discovery*, Morgan Kaufmann Publishers.

U. Fayyad, G. Piatetsky-Shapiro, R. Uthurusamy, 2004, « Summary from the KDD-03 Panel – Data Mining: The Next 10 Years », in *SIGKDD Explorations*, vol. 5, n° 2, p. 191-196.

L. Fontaine, 2008, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*. Paris, Gallimard.

M. Foudriat, 2005, *Sociologie des organisations*. Paris, Pearson Education.

C. Fourel, E. Arnoult-Brill, J.L. Laville, J.C. Le Duigou, A. Lipietz, H. Sibille, 2001, *La nouvelle économie sociale. Efficacité, Solidarité, Démocratie*. Paris, Syros-Alternatives économiques.

J. Gadrey, 2003, *Socio-économie des services*. Paris, La Découverte.

P. Gauthier, 1995, *Epargne de proximité. Investir en fonds propres dans les petites et moyennes entreprises*. Paris, Le Nouvel Economiste éditions.

C. Gendron, G.L. Bourque, 2003, « Une finance responsable à l'ère de la mondialisation » *L'Economie politique*, n°18, avril-mai-juin, pp.50-61, 2003.

D. Gentil, Ph. Hugon, 1996, « Le financement décentralisé. Pratiques et théories », *Revue Tiers-Monde*, IEDES, tome XXXVII, n°145, janvier-mars.

D. Germidis, D. Kessler, R. Meghir, 1991, *Systèmes financiers et développement : quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel ?* Paris, OCDE.

P. Glémain, 2002, *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*. Paris, ellipses.

P. Glémain (dir.), de Boisfossé A, Gicquel M., 2005, *La microfinance à Cotonou au Bénin : une analyse par l'économie solidaire des bénéficiaires des programmes du PCE et de Racines*. Rapport final à l'ASI Initiatives-Développement.

P. Glémain, 2006, « L'Europe sociale et solidaire : quelle vérité ? », *Economie & Humanisme*, n°377, juin, pp.90-92.

P. Glémain, 2007, « Quels bénéficiaires pour le microcrédit social ? », *Gestion et Management Publics*, RECEMAP, décembre.

P. Glémain (dir.), D. Bévant, E. Bioteau, G. Houdeville, P. Moulévrier, M.T. Taupin, 2007, *Les territoires des finances solidaires : une analyse régionale en Bretagne et Pays de la Loire*. Rapport Final à la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Economie Sociale (DIISES), novembre. A paraître en 2010, Paris, L'Harmattan.

P. Glémain, 2008, « La gestion des risques en microfinance : une approche par la logique de l'honneur « situé » à Cotonou au Bénin », *Revue Gestion 2000*, n°5, septembre-octobre , pp.69-83.

P. Glémain, 2008, « Les finances solidaires au service d'un projet de territoire pour Nantes. De la métropole à la métropole solidaire », pp.255-270 in C.Baron, B.Bouquet et P.Nivolle (coord.) *Les territoires de l'emploi et de l'insertion*. Paris, L'Harmattan.

P. Glémain, 2004, « L'épargne de proximité au cœur de l'économie de la vie bonne, réalité et perspectives théoriques », *la RECMA*, n°294, novembre, pp.54-62.

P. Glémain, 2005, *Analyse socioéconomique du comportement de l'épargnant solidaire. Une étude approfondie à partir de deux échantillons : Crédit municipal de Nantes et Bretagne Capital Solidaire*. Rapport intermédiaire pour le Crédit Municipal de Nantes, avril.

P. Glémain, 2005, *La microfinance à Cotonou au Bénin : sociologie économique des agents de l'ONG ID (Programme Crédit et Epargne & Racines)* pour l'ONG Initiatives Développement, juillet.

P.Glémain, (ss.coord), 2009, *Epargne et finances solidaires en Pays de la Loire. Où et comment épargner solidaire ? Emprunter solidaire ?* Guide du Groupe des Finances Solidaires. Nantes, La Contemporaine, 2^{ème} édition.

P.Glémain, 2008, *L'épargne solidaire. Une analyse économique des formes modernes de finances solidaires*. Avec le soutien de l'Université de Nantes. Rennes, PUR.

P.Glémain (FIMOSOL dir.), 2009, *Eléments pour une analyse interdisciplinaire des expérimentations du microcrédit social en régions ouest*. Rapport Intermédidaire au Haut Commissariat aux Solidarités Actives et à la DIIESES, Rapport final, première version.

P.Glémain (FIMOSOL dir.), 2010, *Analyse interdisciplinaire des expérimentations locales du microcrédit social : premiers résultats en Pays de la Loire, Poitou Charentes, et Seine Maritime*. Rapport final à la DIIESES et au Haut Commissariat aux Solidarités Actives.

P. Glémain, MT. Taupin, 2007, « Les nouvelles stratégies des finances solidaires en France », *Economie et Solidarités-Revue du CIRIEC Canada*, vol.38-1, pp.98-111.

P. Glémain, 2009, « De la stratégie et des fondements de la finance responsable au service du développement durable », *Document de travail en vue de l'IFSAM 2010-FAS 2010*.

P. Glémain, E. Bioteau, A. Artis, 2010, « Finances solidaires et territoires : analyses en régions Bretagne et Pays de la Loire », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°2010-2 avril.

P. Glémain, 2008, « Quelle altérité solidaire pour l'Europe des banques ? », *Revue d'économie financière*, n°91, mars, pp.13-29.

G. Gloukoviezoff, J. Palier, J. Lazarus, 2008, *Evaluation d'impacts des crédits projet personnel du Secours Catholique*. Rapport final au Secours Catholique, réseau mondial Caritas, Mission « économie solidaire ».

C. Gonzalez-Vega, M. Schreiner, R.L. Meyer ; J. Rodriguez et S. Navajas, 1997, « BancoSol : les défis de la croissance des organisations de microcrédit », pp.141-182, in H. Schneider (ed.) *Microfinance pour les pauvres ?* Paris, OCDE.

JJ. Gouguet, R. Jarry, 2002, *Exclusion bancaire et exclusion sociale. Etude de cas sur le quartier Malakoff à Nantes*. Caisse des dépôts et consignation.

B. Granger & INAISE, 1998, *Banquiers du futur. Les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe*. Paris, Editions Charles Léopold Mayer.

I.Guérin, 2003, *Femmes et économie solidaire*. Paris, La Découverte/MAUSS/SED.

I.Guérin et D.Vallat, 2000, *Les finances solidaires*. Les notes de l'Institut Karl Polanyi, CRIDA.

P.Guillotreau, 2003, *Pour une socioéconomie des marchés halio-alimentaires*. Thèse d'habilitation à diriger des recherches en sciences économiques, Université de Nantes, septembre.

JP. Hardy, 1999, *Guide de l'action sociale contre les exclusions*. Paris, Dunod.

T. Hellman, 1995, « The Allocation of Control Rights in Venture Capital Contracts », *RAND Journal of Economics*, 29, pp.57-76.

P. Hill, 1977, « On Goods and Services », *The Review of Income and Wealth*, 4, december, pp.315-338.

M. Jensen, W. Meckling, 1976, "Theory of the firm: managerial behaviour, agency cost, and ownership structure", *Journal of Financial Economic*, pp.305-360.

M. Jouen, 2008, « Les expérimentations sociales en Europe : vers une palette plus complète et efficace de l'action communautaire en faveur de l'innovation sociale », *Notre Europe, Etudes & Recherches*, n°66, Bruxelles.

B. Jeandidier, JL. Kop, 1995, « Pauvreté multidimensionnelle en apparence seulement ? Concordances ou discordances des évaluations en termes de seuils monétaires, de pauvreté subjective et d'échelle de conditions d'existence », Communication au XLIV de l'AFSE, septembre.

T. Jeantet, 2006, *Economie sociale. La solidarité au défi de l'efficacité*. Paris, La Documentation française

D. Jodelet, 2008, « Le mouvement de retour vers le sujet et l'approche des représentations sociales », *Connexions/1*, n°89, pp.25-46.

JC. Kaufmann, 1999, *Sociologie du couple*. Que Sais-je ? Paris , PUF.

JM. Keynes, 1980, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Paris, Editions Payot, 2^{ème} édition.

A. Kirman, 1999, « Quelques réflexions à propos du rôle des économistes sur le rôle de la structure organisationnelle dans l'économie », *Revue d'Economie Industrielle*, n°88, pp.91-110.

M. Labie, 1999, *La microfinance en questions ?* Bruxelles, Editions Luc Pire.

C. Lapenu ; F. Doligez, 2007, « Mesure des performances sociales : les implications pour le secteur de la microfinance », *RECMA-revue internationale de l'économie sociale*, n°304, mai, pp.46-62.

JL. Laville et AD. Cattani ss.dir, 2005, *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris, Desclée de Brouwer.

JL. Laville et P. Glémain (dir.), 2010, *L'économie sociale et solidaire aux prises avec la gestion*. Paris, Desclée de Brouwer.

JL. Laville, 2008, *Le travail, une nouvelle question politique*. Collection solidarité et société, Paris, Desclée de Brouwer.

J. Lerner, 1995, « Venture Capitalist and the Oversight of Private Firms », *Journal of Finance*, 50, pp.301-318.

J. Lesourne, A. Orléan , B. Walliser, 2002, *Leçons de microéconomie évolutionniste*. Paris, O.Jacob.

B. Lévesque, GL. Bourque, E. Forgues, 2001, *La nouvelle sociologie économique*. Paris, Desclée de Brouwer.

A. Lipietz , 1998, *La société en sablier*. Essais. Paris, La Découverte/Poche.

A. Liepietz, G. Benko, 1992, *Les Régions qui gagnent*. Paris, PUF.

F. Lobez, L. Vilanova, 2006, *Microéconomie bancaire*. Paris, PUF.

M.Mauss, 2007, *Essai sur le don*. Introduction de Florence Weber, Paris, PUF.

F. Modigliani, R. Brumberg, 1954, « Utility Analysis and the Consumption Function : An Interpretation of Cross-Section Data », in *Post-Keynesian Economics*, KK.Kurihara éditeur, Georges Unwin, Londres, pp.388-436.

P. Moulévrier, G. Lazuech, 2004, *Exclusion monétaire et usages sociaux de l'argent*. Rapport final à la Communauté Urbaine de Nantes, CENS-Université de Nantes, MSH Ange Guépin.

P.Moulévrier, G.Lazuech, 2005, « L'exclusion monétaire. Les conduites économiques des populations économiquement marginales », in G. Gloukoviezoff (sous la direction de) *Exclusion et liens financiers*. Paris, Economica, pp. 233-248.

A. Orléan , 2004, *Analyse économique des conventions*. Paris, PUF.

- S. Paugam, 2006, *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Coll. Paris, PUF.
- B. Perret, 2004, « Les indicateurs sociaux : essai de problématique », *Informations sociales*, CNAF, n°114, pp.36-45, 2004.
- F.Pigalle, 2008, « Comprendre le prêt sur gage », dans *Le Crédit Municipal à la source de l'économie solidaire. L'exemple de la ville de Limoges*. Contrat de Recherche CEREL-Université de Limoges et Crédit Municipal de Limoges.
- A. Postelwaite, 2001, « Social Arrangements and Economic Behaviour », *Annales d'Economie et de Statistique*, n°63-64, pp.67-87.
- JC. Ray, JM. Dupuis, B.Gazier , 1988, *Analyse économique des politiques sociales*. Paris, PUF.
- Rayssiguier Y, Jégu J, Laforcade M, 2008, *Politiques sociales et de santé. Comprendre et agir*. Rennes, Editions EHESP.
- C. Reffait, 2009, « Présentation, notes, dossier et lexique des termes financiers, chronologie et bibliographie », pp. I-XLII et 498-581, dans Zola (op.cité).
- N.Richez-Battesti N., P.Gianfaldoni, dir., 2007, *Les banques coopératives en France. Le défi de la performance et de la solidarité*. Paris, L'Harmattan.
- J. Rivoire, 1985, *L'épargne*. Paris, PUF.
- R. Rouzier, M. Mendell, B. Lévesque, *Financement de l'économie sociale*. Cahier ARUC-ES T-06-2003, Symposium sur la financement de l'économie sociale, Rapport CAP Financement et CAP Echanges & comparaisons internationales, juin.
- F. Savignac, 2007, « Quel mode de financement pour les jeunes entreprises innovantes. Financement interne, prêt bancaire ou capital-risque ? », *Revue économique*, vol.58, n°4, juillet, pp.863-890.
- A. Sen, 2000, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Paris, O.Jacob.
- A.Sen, 1992, *Repenser l'inégalité*. Paris, Seuil.
- JM. Servet, 2006, *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*. Paris, O.Jacob.
- JM. Servet (dir), 1995, *Epargne et liens sociaux. Etudes comparées d'informalités financières*. AEF, CDC, cahiers finance éthique et confiance.
- F. Simiand, 2006, *Critique sociologique de l'économie*. Textes présentés par JC. Marcel et Ph. Steiner, Paris, PUF.
- G. Simmel, 2009, *Philosophie de l'argent*, Quadrige-Grands Textes, Paris, PUF, 4^{ème} édition.

A. Thakor, 1996, « The Design of Financial System: an Overview », *Journal of Banking and Finance*, 20, pp.917-948.

P. Watier, 2008, *Eloge de la confiance*. Collection nouveaux mondes. Paris, Belin.

M.Weber, 1995, *Economie et société/1. Les catégories de la sociologie*. Paris, Pocket Agora, Plon.

H. Zaoual, 2002, *Du rôle des croyances dans le développement économique*. Paris, L'Harmattan.

V.A Zelizer, 2005, *La signification sociale de l'argent*. Paris, Liber, Seuil.

E. Zola , 2009, *L'Argent*. Edition avec dossier, Paris, Flammarion.

Fig.1. Le territoire de marque de l'épargne solidaire sous hypothèse de différenciation Des profils d'épargnants solidaires.	13
Fig.2. Répartition des encours ISR selon les catégories de fonds au 31/12/08. (%)	18
Fig.3. Les fonctions d'un système financier.	22
Fig.4. Les fonctions d'un système financier éthique.	23
Fig.5. Du financement des entreprises d'ESS : de la création à l'expansion.	25
Fig.6. Les circuits des finances solidaires expliqués pour 100€ d'épargne solidaire.	28
Fig.7. La pyramide des responsabilités en finance de A.B.Carroll (1979).	34
Fig.8. Le continuum FROI versus des SROI du nouveau marché financier.	38
Fig.9. Le nouveau marché financier pluriel au service du DD situé.	39
Fig.10. Le microcrédit social au service de l'estime de soi.	50
Fig.11. Le microcrédit social comme signal aux bénéficiaires potentiels.	59
Fig.12. Les couples demandeurs de microcrédit social, dispositif CMN CCAS.	62
Fig.13. Les couples bénéficiaires du microcrédit social, dispositif CMN CCAS.	63
Fig.14. Les couples avec enfants demandeurs du microcrédit social CMN CCAS.	64
Fig.15. Les couples avec enfants bénéficiaires du microcrédit social CMN CCAS.	64
Fig.16. Les personnes seules en situation de demande de microcrédit social.	66
Fig.17. Les personnes seules bénéficiaires du microcrédit social.	66
Fig.18. Les familles monoparentales en demande de microcrédit social.	67
Fig.19. Les familles monoparentales bénéficiaires du microcrédit social.	68
Fig.20. La répartition du microcrédit social par poste, en 2008, en %.	69
Fig.21. L'évolution de l'affectation du microcrédit social CMN CCAS Angers.	70
Fig.22. Coefficients budgétaires par poste d'affectation du MCS en 2005.	71
Fig.23. Coefficients budgétaires par poste d'affectation du MCS en 2008.	71
Fig.24. Part des dépenses en trésorerie du MCS 2005-2008, en %.	73
Fig.25. Répartition des personnes seules selon les situations en emploi, en %.	75
Fig.26. Affectation du prêt stabilité par pôle en % (personnes seules).	76
Fig.27. Situation vis-à-vis de l'emploi en % dans les familles monoparentales.	77
Fig.28. Affectation du microcrédit "prêt stabilité", familles monoparentales, en %.	78
Fig.29. Situation par rapport à l'emploi des couples bénéficiaires du prêt stabilité.	79
Fig.30. Affectation du prêt stabilité par poste en %.	79
Fig.31. Répartition des heures passées au montage des dossiers.	81
Fig.32. Répartition des heures de suivi entre salariés et bénévoles.	82
Fig.33. Evolution du coût de l'accompagnement social de Comptoir de Vie.	83
Fig.34. Evolution des frais de fonctionnement en euros.	84
Tab.1. L'exclusion éthique des valeurs mobilières : immoralité et déviance.	19
Tab.2. Segments stratégiques comparés.	25
Tab.3. Facteurs clés de succès comparés.	26
Tab.4. Les ISR du secteur bancaire privé lucratif.	32
Tab.5. Les ISR et les groupes bancaires coopératifs.	33
Tab.6. Les autres acteurs de l'ISR.	35
Tab.7. Les ISR et les autres acteurs privés lucratifs.	36
Tab.8. Les ISR et les entreprises mutualistes.	37
Tab.9. Le système financier solidaire d'ECOFI Investissement.	40
Tab.10. Financement et accompagnement.	44

Tab.11. Les dispositifs juridiques encadrant l'exclusion bancaire et financière.	45
Tab.12. Système comparé des aides financières CAF 44.	53
Tab.13. De la demande à l'accès au MCS public : le ratio des accédants (%)	68
Encadré 1. Calcul du QF CNAF et du QF local.	53
Encadré 2. De la sémantique « micro » en finances solidaires.	57
Enacdré 3. Oïkosnomos : c'est-à-dire ?	60
Encadré 4. Les différentes formes de crédit à la consommation.	72
Encadré 5. Synthèse de l'expérimentation in vivo Comptoir de Vie-CMN.	81

ANNEXE 1.

A spectrum of Investor Institutions and Factors Related to Their Activities.

Traditional Philanthropy	Venture Philanthropy	Community Debt Financing	Community Development Equity/VC	Angel Investors and Social Venture Capital	Socially Responsible Investment Funds	Traditional Capital Institutions (Banks, Mutual funds, etc.)
- seeks to maximise social returns - majority applied funds not viewed as type of investment - may engage in program related investments - evaluation used to assess relative social impact - often invests endowment in traditional capital institutions	- seed capital for innovative social or economic programs - no market FROI - documented SROI - application of venture capital practice within philanthropic context - all charitable funds are viewed as a form of investment	- positive financial return (fixed rate) - positive assumed social impact, either through economic development or related social program support - modest returns on investment compared to market rates	- high risk - limited or no financial liquidity event - financial returns minimized - Investors or financing institutions may never get money out, and therefore challenged to accurately define/assess risk/reward	Seed funding of business start-up, Seeks market rate financial returns, Qualitative or anecdotal social impact assessment, Do no harm screen or perhaps facilitate some type of social good, Pursue profits with principles	Seeks market rate financial returns, Seeks to minimize negative social, environmental or other impacts, proactive social, environmental or other screen for investing, May engage in social audits and follow-along monitoring, Shareholder activism, No calculation of SROI	Seeks to maximize financial returns, may engage in CRA lending, but not part of core mission, analysts simply observe performance and make no direct influence the operation of the investee corporation, May engage traditional philanthropy by making grants to NPO, No thought of SROI

Social Equity investors

Private Equity Investors

Source : Emerson (2000, 19) inspired by work of Shari Berenbach (1998) and Freundlich, Emerson (1999) .

Université de Rennes 2 – Haute Bretagne
CRESS LESSOR-Université Européenne de Bretagne
Habilitation à Diriger des Recherches en sciences économiques.
L'économie des finances solidaires : de l'épargne solidaire au microcrédit social.
Economics of solidarity-based finance : from social savings to social microcredit.
Pascal Glémain sous la direction de Pr. Marc Humbert

Résumé : Le document d'habilitation à diriger des recherches en sciences économiques se propose de contribuer à l'émergence d'une économie des finances solidaires, liant microéconomie bancaire, économie du développement local, socioéconomie de l'argent, dans la maison de l'économie sociale et solidaire, dont elle relève. Les privations d'accès à l'argent d'un côté, et la tyrannie des marchés financiers de l'autre, en appellent à une finance plus responsable. Dès lors, usant de la notion de responsabilité, on constate l'émergence d'une finance éthique en Europe, dont l'utilité sociale se nourrit des *success stories* de la microfinance en pleine expansion. Si la microfinance constitue bien l'un des éléments phares de la finance solidaire *via* les activités de microcrédit professionnel ou de financement d'activités génératrices de revenus, elle est aussi animé par des dispositifs de microcrédit personnel garanti, liant accompagnement social et financement de projets de vie, dont on parle moins. En outre, bon nombre d'activités financières solidaires – accès aux moyens de paiement et aux services bancaires de base – mobilisent l'épargne solidaire, et développent des systèmes innovants de garantis. Ce document constitue une étape vers la formalisation d'une microéconomie bancaire solidaire, branche souvent négligée de l'économie sociale et solidaire.

Mots clés : finances solidaires, microfinance, épargne solidaire, systèmes locaux de financement

Abstract : This document of “HDR” addresses the complex relationship between the principles of solidarity-based finance and the challenge of social responsibility, and the best of the financial systems currently used to fund economic and social innovation. To this end, we will first attempt to understand the common differences as they relate both to solidarity-based finance via capital investment, and solidarity-based savings, and to socially responsible investment. We will then attempt to demonstrate the characteristics that reveal the potentially innovative nature of contemporary solidarity-based finance. This document wants to be a first step towards a formalised solidarity-based banking microeconomics, as a part of contemporary social and solidarity-based economics.

Key words : Solidarity-based finance, microfinance, solidarity-based savings, social local banking systems